



MEMSCAP
The Power of a Small World™

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE 2010

Ce document est tenu à disposition au siège de la société. Il est consultable sur son site web (www.memscap.com).

SOMMAIRE

PERSONNES RESPONSABLES	1
1. Responsable du rapport financier annuel 2010	1
2. Attestation du responsable du rapport financier annuel 2010	1
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 20 JUIN 2011	2
1. Faits marquants et activité du Groupe	2
2. Comptes consolidés	6
2.1. <i>Activité et chiffre d'affaires consolidé</i>	6
2.2. <i>Présentation du compte de résultat consolidé</i>	7
2.3. <i>Présentation du bilan consolidé</i>	8
2.4. <i>Présentation des flux de trésorerie</i>	9
2.5. <i>Structure de financement</i>	10
2.6. <i>Filiales et participations</i>	11
2.7. <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	12
2.8. <i>Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice</i>	12
2.9. <i>Evolution prévisible et perspectives d'avenir</i>	12
2.10. <i>Impact environnemental des activités de la Société</i>	12
3. Résultats de la Société et de ses filiales - Comptes sociaux	13
3.1. <i>Eléments financiers de la Société et de ses filiales</i>	13
3.2. <i>Proposition d'affectation du résultat de la société MEMSCAP S.A.</i>	14
3.3. <i>Dépenses fiscalement non déductibles</i>	14
3.4. <i>Prises de participations</i>	14
3.5. <i>Prises de contrôle</i>	14
3.6. <i>Cession de participations</i>	14
3.7. <i>Sociétés contrôlées</i>	14
3.8. <i>Décomposition du solde de la dette de la société MEMSCAP, S.A. à l'égard des fournisseurs par date d'échéance</i>	15
4. Activité en matière de Recherche et Développement	15
5. Facteurs de risques	15
5.1. <i>Risques de marché</i>	15
5.2. <i>Risques liés à l'activité de MEMSCAP</i>	16
5.3. <i>Risques industriels et liés à l'environnement</i>	17
5.4. <i>Risques juridiques</i>	17
5.5. <i>Risques liés aux collaborateurs du Groupe</i>	18
5.6. <i>Risques financiers et autres risques</i>	18
5.7. <i>Assurances et couvertures des risques</i>	22
6. Impact social des activités de la Société	23
7. Informations concernant les mandataires sociaux	23
7.1. <i>Rémunérations des mandataires sociaux</i>	23
7.2. <i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées</i>	25
7.3. <i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux</i>	26
7.4. <i>Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux</i>	26
7.5. <i>Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires</i>	26
7.6. <i>Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille</i>	26
7.7. <i>Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction</i>	26
7.8. <i>Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages</i>	26
7.9. <i>Modifications intervenues au sein des organes sociaux et situation des mandats d'administrateur</i>	26

7.10.	<i>Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux</i>	27
7.11.	<i>Fonctionnement du conseil d'administration</i>	27
7.12.	<i>Proposition de fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration</i>	29
7.13.	<i>Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier</i>	29
8.	<i>Situation des mandats des commissaires aux comptes</i>	30
9.	<i>Capital social</i>	30
9.1.	<i>Répartition du capital social</i>	30
9.2.	<i>Franchissement de seuil</i>	30
9.3.	<i>Participation des salariés au capital</i>	31
9.4.	<i>Modifications intervenues dans le capital social</i>	32
9.5.	<i>Actions propres</i>	32
9.6.	<i>Souscription, achat ou prise en gage par la Société de ses propres actions dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise</i>	34
9.7.	<i>Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société</i>	34
10.	<i>Informations boursières</i>	37
11.	<i>Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce</i>	38
12.	<i>Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription et d'achat d'actions</i>	38
13.	<i>Rapport spécial du conseil d'administration sur la réalisation des opérations de rachat d'actions</i>	38
14.	<i>Rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L.225-129-5 du Code de commerce</i>	38
15.	<i>Modification des statuts</i>	38
16.	<i>Autorisations financières au conseil d'administration</i>	39
	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE	49
	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	50
	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	51
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	106
	ETATS FINANCIERS ANNUELS	108
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	130
	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	132
	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	139
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT	146
	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	148

PERSONNES RESPONSABLES

1. Responsable du rapport financier annuel 2010

Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration de MEMSCAP, S.A. (ci-après « MEMSCAP » ou la « Société »).

2. Attestation du responsable du rapport financier annuel 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Crolles, le 28 avril 2011



Jean Michel Karam

Président du conseil d'administration et Directeur général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 20 JUIN 2011

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire notamment pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice, ainsi que pour vous proposer de donner ou reconduire certaines autorisations afin de permettre à votre conseil d'administration de prendre sans délai, le moment venu, les mesures appropriées concernant le bon fonctionnement de votre Société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Vos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports relatant notamment l'accomplissement de leur mission. Lors de l'assemblée, vous entendrez ainsi la lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes titulaires : Ernst & Young Audit et Monsieur Jean-Marie Bourgeois.

Le conseil d'administration tient tout d'abord à adresser à chacun des salariés de la Société ses félicitations pour le travail et les réalisations accomplis au cours de cet exercice.

1. Faits marquants et activité du Groupe

GRUPE MEMSCAP – Eléments financiers sélectionnés

<i>(En millions d'euros – Normes IFRS)</i>	2010	<i>2009 Retraité (*)</i>	<i>2009 Publié</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Chiffre d'affaires total.....	13,0	9,3	10,3	15,4	16,4	14,6	10,0	8,8
Marge brute.....	5,2	2,7	3,3	6,7	7,5	6,7	3,3	2,6
Pourcentage du chiffre d'affaires.....	39,5%	29,5%	32,5%	43,3%	45,6%	46,1%	32,5%	29,0%
Résultat opérationnel (hors autres charges) ...	0,0	(3,1)	(4,5)	(2,4)	(0,9)	(1,5)	(3,6)	(5,2)
Autres charges (**).....	--	(0,5)	(0,5)	(6,2)	--	(4,5)	(0,2)	(3,4)
Résultat financier.....	0,0	(0,1)	(0,1)	0,2	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Impôt.....	--	--	--	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1
Résultat net des activités cédées (*).....	(0,4)	(1,5)	--	--	--	--	--	--
Résultat net.....	(0,4)	(5,1)	(5,1)	(8,1)	(0,7)	(5,8)	(4,2)	(9,9)
Capitaux propres.....	18,9	18,3	18,3	21,8	31,4	30,2	36,8	29,0
Dettes financières nettes (***).....	(3,9)	(5,9)	(5,9)	(5,5)	(3,6)	(2,6)	(7,8)	(16,2)
Trésorerie active et placements afférents.....	2,2	3,1	3,1	6,0	6,7	10,4	5,8	2,8
Trésorerie / (Endettement) net(te).....	(1,7)	(2,8)	(2,8)	0,5	3,1	7,8	(2,0)	(13,4)
Pourcentage des capitaux propres.....	(8,9)%	(15,1)%	(15,1)%	2,2%	10,0%	25,7%	(5,5)%	(46,3)%
Effectif moyen du Groupe (*) (Equivalent temps plein)	83	97	119	131	132	109	111	125
Capitalisation boursière au 31 décembre	19,3	10,3	10,3	9,6	72,1	99,3	52,8	37,1

(*) En date du 26 mai 2010, le Groupe a procédé à la cession de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. S'agissant d'un ensemble distinct et significatif, et conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat de ces sociétés relatif aux exercices 2010 et 2009 a été reclassé en résultat net des activités cédées. A ce titre, l'information comparative concernant l'exercice 2009 a été retraitée conformément à la norme IFRS 5. Le résultat net des activités cédées pour l'exercice 2010 est afférent à une période de 5 mois allant du 1^{er} janvier au 26 mai 2010 contre une période de 12 mois pour l'exercice 2009, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

(**) Charges correspondant pour l'exercice 2009 aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure.

(***) Dettes financières augmentées des avances conditionnées (Cf. Note annexe 26 aux états financiers consolidés).

Sur l'exercice 2010, le Groupe présente une croissance de son chiffre d'affaires de 41% à périmètre comparable pour s'établir à 13,0 millions d'euros (2009 : 9,3 millions d'euros). Cette progression marquée atteste de la reprise observée sur l'ensemble des secteurs de marché du Groupe après un exercice 2009 fortement affecté par un contexte de crise économique globale. Cette croissance significative permet au Groupe d'afficher un résultat opérationnel ainsi qu'un résultat net des activités poursuivies à l'équilibre sur l'exercice contre une perte opérationnelle et une perte nette des activités poursuivies de -3,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Intégrant la perte relative aux activités IntuiSkin, cédées en date du 26 mai 2010, la perte nette de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2010 s'élève à -0,4 million d'euros (2009 : -5,1 millions d'euros).

Evolution du chiffre d'affaires consolidé (en millions)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS.

Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



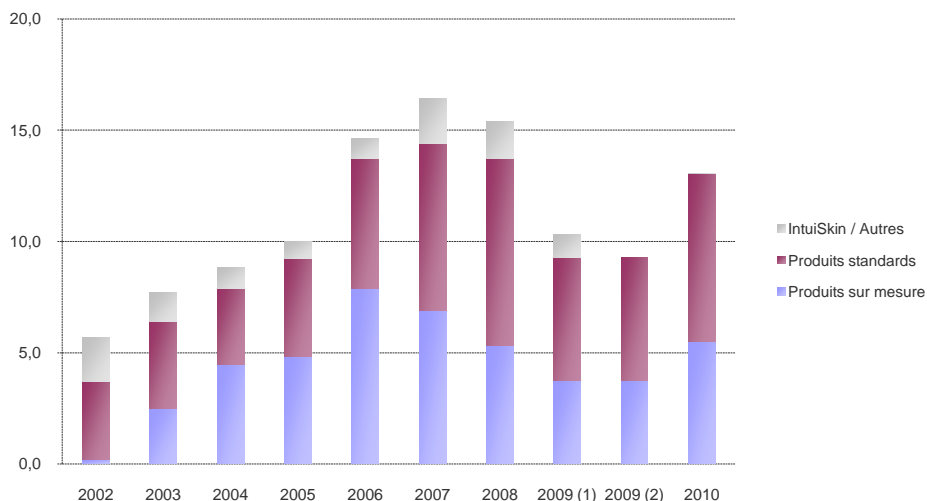
(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

Répartition par activité du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS.

Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



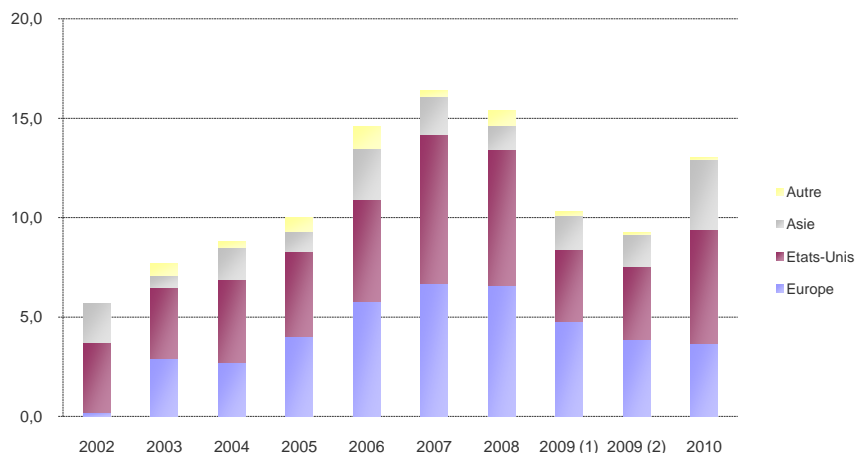
(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS.

Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.

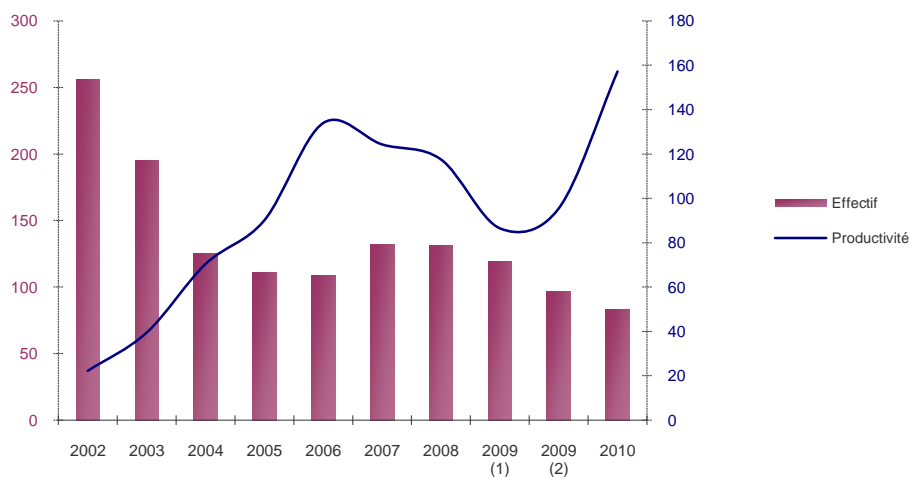


(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

Evolution des effectifs et de la productivité (*)

* Chiffre d'affaires sur effectif en milliers d'euros.

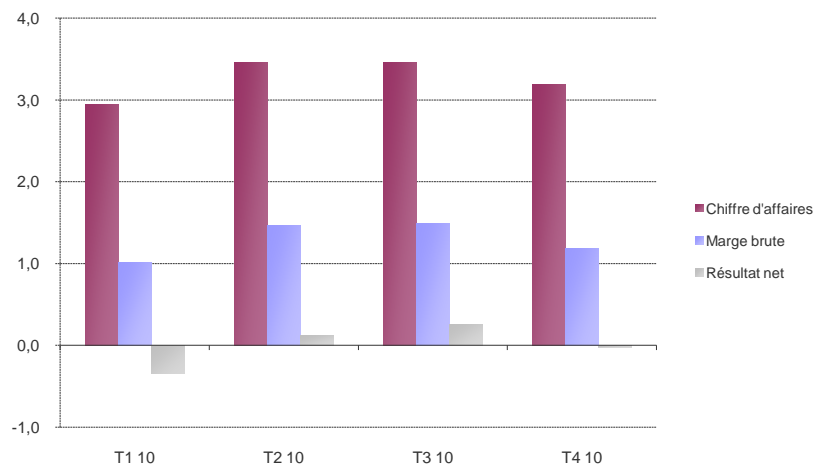


(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

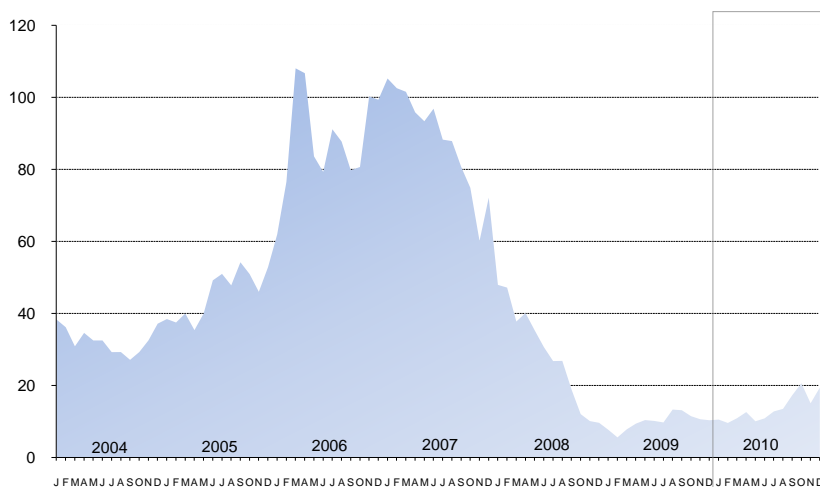
(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

Evolution par trimestre du compte de résultat consolidé 2010 (en millions d'euros)

Hors impact des activités cédées IntuiSkin.



Evolution de la capitalisation boursière du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2010
(en millions d'euros)



Les faits marquants relatifs à l'exercice 2010 sont les suivants :

Cession des sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Le 16 avril 2010, le conseil d'administration de Memscap a approuvé, sous condition suspensive de l'assemblée générale des actionnaires, la cession de la filiale IntuiSkin et de la sous-filiale Ioma Esthetics Institute à la société iCosmeceuticals. Cette cession ainsi que les modalités afférentes ont été approuvées par les actionnaires de Memscap réunis en assemblée générale ordinaire le 18 mai 2010. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6%, valorisée selon les normes IAS/IFRS à 1,7 millions d'euros, consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals.

Dans le cadre de cette opération, la Société a conclu par ailleurs un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par Memscap, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement aux Laboratoires La Licorne d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique de la Société visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards, et ce avec des coûts de siège réduits. De plus, la participation de 14,6% dans iCosmeceuticals ainsi que l'accord de licence et l'option d'achat sur les actifs des Laboratoires La Licorne, permettent à Memscap d'être à même de bénéficier du développement potentiel des activités d'IntuiSkin qui se trouve, via cette cession, dotée des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires.

Centralisation des opérations américaines sur un site de production et de tests unique

Suite aux conclusions de la renégociation du bail relatif à son site de production de Caroline du Nord, le Groupe a bénéficié sur le premier semestre 2010, d'une extension significative des surfaces de salles blanches et de laboratoires en location. Cette extension a permis au Groupe de regrouper l'ensemble de ses opérations de production et de tests ainsi que les services commerciaux et généraux afférents au sein d'un seul site de production faisant l'objet d'un contrat de location. En 2008, la filiale américaine avait acquis un immeuble destiné à l'aménagement potentiel de salles blanches dans l'hypothèse d'une non-reconduction du bail ou de l'absence d'extension des surfaces de salle blanche et de laboratoire louées. Ce risque étant désormais caduc, le Groupe a procédé à la cession de cet immeuble en date du 12 août 2010. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors de cette opération de cession, notamment dû au fait que la majorité des investissements des périodes précédentes s'est centrée sur les salles blanches actuellement en location.

2. Comptes consolidés

La Société vous présente des comptes consolidés, qui en application du règlement européen 1606/1002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en date du 31 décembre 2010 et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Il vous sera proposé lors de l'assemblée générale de donner pour les comptes annuels et les comptes consolidés, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé aux administrateurs de votre société.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2010 sont au nombre de 4 et sont les suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2010</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S, précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités au 26 mai 2010. En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,63% au 31 décembre 2010. Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

2.1. Activité et chiffre d'affaires consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2010 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 13 042 milliers d'euros (17 252 milliers de dollars américains) contre 9 255 milliers d'euros (12 882 milliers de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>2010</i>	<i>2009 (1)</i>	<i>% de variation</i>	<i>2009 (2)</i>
Produits sur mesure	5 498	3 748	+46,7%	3 748
Produits standards	7 531	5 507	+36,8%	5 507
Pôle dermocosmétique	13	--	--	--
IntuiSkin	--	--	--	1 040
Total chiffre d'affaires consolidé	13 042	9 255	+40,9%	10 295

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

La progression du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'établit à 40,9% en euro et à 33,9% en dollar américain. Il est rappelé que les ventes réalisées en dollar américain, hors activités cédées, représentent environ 75% du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2010 (2009 : 61%).

En croissance de 36,8% par rapport à l'exercice 2009, l'activité Produits standards témoigne de la forte reprise enregistrée sur le secteur de l'aéronautique, notamment sur le segment des business jets fortement affecté sur l'exercice précédent par le contexte de crise globale. Le secteur aéronautique, représentant 71% des ventes totales de la division Produits Standards, bénéficie de même d'un mix produit favorable lié à l'évolution de son offre vers des produits à plus forte valeur ajoutée ainsi que des opérations de développement commercial réalisées sur le marché chinois. L'activité médical afférente à la division Produits standards, représentant 29% des ventes totales de la division, est quant à elle caractérisée par la poursuite des programmes de développement d'une nouvelle offre de capteurs.

La division Produits sur mesure affiche une progression de 46,7% par rapport à l'exercice 2009, exercice précédemment marqué par la sévère dégradation de l'environnement économique. Cette augmentation significative des ventes est portée par la croissance soutenue du secteur des communications optiques représentant 53% du chiffre d'affaires total de la division sur l'exercice 2010. A l'instar de l'activité Produits standards, cette tendance s'appuie également sur le développement du Groupe auprès des équipementiers chinois du secteur.

Créé en date du 26 mai 2010 suite à la cession des entités IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute, le pôle dermocosmétique intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals.

2.2. Présentation du compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (En milliers d'euros – Normes IFRS)	2010	2009 (1)	2009 (2)
<i>Activités poursuivies</i>			
Chiffre d'affaires	13 042	9 255	10 295
Coût des ventes	(7 888)	(6 527)	(6 949)
Marge brute	5 154	2 728	3 346
<i>Pourcentage du chiffre d'affaires</i>	39,5%	29,5%	32,5%
Autres produits opérationnels	288	360	360
Charges opérationnelles	(5 411)	(6 190)	(8 221)
Autres charges	--	(474)	(474)
Résultat opérationnel	31	(3 576)	(4 989)
Résultat financier	(15)	(59)	(116)
Impôts	--	--	--
Résultat net des activités ordinaires poursuivies	16	(3 635)	(5 105)
<i>Activités abandonnées</i>			
Résultat net des activités cédées	(404) *	(1 470) **	--
Résultat net de l'ensemble consolidé	(388)	(5 105)	(5 105)

* Période de 5 mois, du 1^{er} janvier au 26 mai 2010, date de cession du pôle IntuiSkin.

** Période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Effectif moyen consolidé	2010	2009 (1)	2009 (2)
Effectif total équivalent temps plein	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

La forte croissance des activités sur l'exercice 2010 a pour conséquence directe un effet volume favorable sur la structure de production du Groupe et entraîne une hausse du taux de marge brute de 10 points. Ce taux s'établit à 39,5% contre 29,5% en 2009. A fin décembre 2010, la marge brute consolidée du Groupe s'élève à 5,2 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Les autres produits opérationnels, soit 0,3 million d'euros (2009 : 0,4 million d'euros), sont afférents à la subvention étatique relative au programme de développement norvégien Medicare. Ce programme a pour but la mise en place d'une activité commerciale conjointe entre la filiale norvégienne du Groupe et un partenaire industriel basé en Europe de l'Est concernant la fabrication de dômes en matière plastique dédiés à l'industrie médicale.

L'évolution des charges opérationnelles (hors autres charges), soit -12,6% par rapport à 2009, résulte principalement de la continuation des programmes de réduction de coûts visant l'augmentation de la productivité industrielle, de la centralisation des opérations américaines sur un site unique ainsi que de l'impact de la cession du pôle IntuiSkin permettant une diminution significative des coûts du siège français du Groupe. Les charges opérationnelles (hors autres charges) s'établissent ainsi à 5,4 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 6,2 millions d'euros pour l'exercice 2009 et se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	2010	2009 (1)	% de variation	2009 (2)
Frais de recherche et développement	2 130	2 418	-11,9%	3 483
Frais commerciaux	761	686	+10,9%	1 597
Charges administratives	2 520	3 086	-18,3%	3 141
Total charges opérationnelles (hors autres charges)	5 411	6 190	-12,6%	8 221

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

L'effectif total équivalent temps plein du Groupe est passé de 97 personnes sur l'exercice 2009 à 83 personnes sur l'exercice 2010 soit une diminution de 14,4%.

Les réductions de charges ont principalement portées sur les frais de recherche et développement ainsi que sur les charges administratives. Les frais de recherche et développement représentent 16,3% du chiffre d'affaires consolidés (2009 : 26,1%) et sont en repli de 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Pour mémoire, les autres charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure.

Consécutivement à la progression marquée de l'ensemble des activités du Groupe et à la maîtrise des charges d'exploitation, le résultat opérationnel est à l'équilibre au titre de l'exercice 2010 contre une perte de (3,6) millions d'euros en 2009.

Le résultat financier de l'exercice 2010 est également à l'équilibre contre une perte de (0,1) million d'euros au titre de l'exercice 2009. Aucun produit d'impôt relatif à la reconnaissance d'actifs d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les exercices 2010 et 2009.

Le résultat net des activités poursuivies est ainsi à l'équilibre sur l'exercice 2010 contre une perte nette de (3,6) millions d'euros en 2009. La perte afférente aux activités IntuiSkin cédées sur l'exercice 2010 s'établit à (0,4) million d'euro pour une période de 5 mois comprise entre le 1^{er} janvier et le 26 mai 2010, date de cession effective du pôle, contre une perte de (1,5) millions d'euros pour 2009, afférente à une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Le résultat net de l'ensemble consolidé intégrant les activités cédées s'élève à (0,4) million d'euros pour l'exercice 2010 contre une perte nette de (5,1) millions d'euros en 2009. Le résultat de base par action de l'ensemble consolidé se porte à (0,08) euro pour l'exercice 2010 contre (1,08) euros pour l'exercice 2009. Le résultat de base par action des activités poursuivies se porte à 0,00 euro pour l'exercice 2010 contre (0,77) euro pour l'exercice 2009.

Les comptes que nous soumettons à votre approbation font donc ressortir en normes IFRS une perte nette de 388 milliers d'euros (contre une perte nette de 5 105 milliers d'euros en 2009).

2.3. Présentation du bilan consolidé

Comme détaillé ci-dessous, les fonds propres et le total des actifs consolidés au 31 décembre 2010 s'élèvent respectivement à 18,9 millions d'euros et 26,1 millions d'euros.

Bilan consolidé (En milliers d'euros – Normes IFRS)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actifs :		
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	13 373	15 475
Actifs financiers	2 728	1 000
Actifs d'impôt différé.....	1 170	1 100
Total Actifs non-courants.....	17 271	17 575
Stocks	3 723	4 642
Clients, autres débiteurs et paiements d'avance	3 792	3 244
Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie	1 280	2 085
Total Actifs courants	8 795	9 971
Total Actifs.....	26 066	27 546
Passifs :		
Capitaux propres	18 888	18 288
Emprunts (Part à plus d'un an).....	2 361	3 980
Autres passifs non-courants.....	634	462
Total Passifs non-courants.....	2 995	4 442
Fournisseurs et autres créditeurs	2 757	3 094
Emprunts (Part à moins d'un an).....	1 260	1 583
Autres passifs courants.....	166	139
Total Passifs courants.....	4 183	4 816
Total Passifs	26 066	27 546

Les principales variations des postes d'actif du bilan s'expliquent par :

- La cession d'un immeuble, propriété de la filiale américaine du Groupe, d'une valeur nette comptable de 1,1 millions d'euros.
- L'acquisition des titres iCosmeceuticals, reçus en apport de la cession du pôle IntuiSkin. La valeur de cette participation s'établit à 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- La sortie du périmètre de consolidation du pôle InstuiSkin entraînant une réduction du montant des stocks de 0,7 million d'euros.
- La progression des créances clients à hauteur de 0,8 million d'euros consécutive à la forte reprise de l'activité sur l'exercice.
- Le repli de la trésorerie active incluant les placements comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente de 0,8 million d'euros, tel que détaillé en section 2.4 du présent rapport.

Les principales variations des postes de passif du bilan s'expliquent par :

- La progression des fonds propres du Groupe de 0,6 million d'euros principalement liée à la variation favorable des écarts de conversion bilanciaux, provenant des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne pour un montant de 0,8 million d'euros.
- La diminution de l'endettement financier bancaire à hauteur de 1,9 millions d'euros résultant notamment du remboursement de l'emprunt relatif à l'immeuble de la filiale américaine cédé sur l'exercice.
- Le recul des autres dettes d'exploitation impactées par la sortie du périmètre de consolidation du pôle IntuiSkin.

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2010	2009	% de variation
Stocks	3 723	4 642	-19,8%
Clients et comptes rattachés	3 416	2 578	+32,5%
Autres créances et paiements d'avance	376	666	-43,5%
Total stocks et créances d'exploitation	7 515	7 886	-4,7%
Fournisseurs et comptes rattachés	1 731	1 604	+7,9%
Autres dettes	1 026	1 490	-31,1%
Total dettes d'exploitation	2 757	3 094	-10,9%
Besoin en fonds de roulement	4 758	4 792	-0,7%

Exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires consolidé, le besoin en fonds de roulement s'établit à 134 jours au 31 décembre 2010 contre 176 jours à fin 2009. Ce repli traduit notamment les programmes de réduction de stocks engagés par les filiales américaine et norvégienne du Groupe. De même, la forte progression du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une maîtrise des délais de règlement clients demeurant stables sur l'exercice. Le recul des dettes fournisseurs et des autres dettes d'exploitation résulte quant à lui de la réduction de charges afférente à la sortie du périmètre du pôle IntuiSkin.

2.4. Présentation des flux de trésorerie

La Société a généré un flux net de trésorerie négatif de 0,7 million d'euros en 2010 contre un flux net négatif de 3,5 millions d'euros en 2009. Les flux de trésorerie du Groupe s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2010	2009
Flux provenant / (consommés par) des / (les) activités opérationnelles.....	699	(2 271)
Flux consommés par les activités d'investissement.....	(706)	(1 032)
Flux consommés par les activités de financement.....	(590)	(98)
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(74)	(124)
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(671)	(3 525)
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 104	4 629
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1)	433	1 104
<i>(1) Décomposition de la trésorerie nette à la clôture</i>		
Trésorerie active	1 213	2 085
Trésorerie passive.....	(780)	(981)
Total trésorerie nette.....	433	1 104

La trésorerie nette du Groupe s'établit à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 1,1 million) auxquels il convient de rattacher les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants de 1,0 million d'euros (2009 : 1,0 million d'euros) soit une position nette de 1,4 millions d'euros (2009 : 2,1 millions d'euros). La trésorerie active disponible, intégrant les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants, s'établit quant à elle à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le Groupe dispose au 31 décembre 2010 de lignes de crédit disponibles non utilisées d'un montant de 0,2 million d'euros (2009 : 0,1 million d'euros).

La forte reprise des activités du Groupe ainsi que la cession du pôle IntuiSkin permettent à Memscap de présenter un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles positif à 0,7 million d'euro pour l'exercice 2010 contre un flux négatif de (2,3) millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Retraités de l'impact relatif à la cession du pôle IntuiSkin soit 0,1 million d'euros, les flux de trésorerie consommés par les activités d'investissement s'établissent à (0,6) million d'euros (2009 : (1,0) million d'euros) et comprennent à hauteur de 0,4 million d'euros les frais de développement capitalisé par la filiale norvégienne du Groupe selon la norme IAS 38.

Le Groupe n'a souscrit aucun nouvel emprunt bancaire sur l'exercice 2010. Le montant des remboursements d'emprunts bancaires et de dettes sur contrats de location-financements s'élève à 0,6 million d'euros pour 2010 contre 0,5 million pour l'exercice précédent. La cession de l'immeuble propriété de la filiale américaine du Groupe, n'a généré aucun impact significatif sur les flux de trésorerie des activités d'investissement et de financement compte tenu que le produit de cette vente a été directement reversé à l'établissement bancaire titulaire du financement de cet actif en remboursement intégral du prêt afférent. Intégrant la variation relative aux actions propres et aux nantisements de SICAV, le flux net de trésorerie provenant des activités de financement s'établit à (0,6) million d'euros sur l'exercice 2010 contre (0,1) million d'euros en 2009.

2.5. Structure de financement

La structure de financement du Groupe au 31 décembre 2010 et 2009 s'analyse comme suit :

Données consolidées (En milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes financières et avances conditionnées	(3 909)	(5 851)
Titres participatifs disponibles à la vente (1)	1 013	979
Autres dépôts (1)	3	21
Trésorerie et dépôts à court terme	1 213	2 085
Trésorerie nette / (endettement net) après déduction des dettes financières et avances conditionnées	(1 680)	(2 766)
Capitaux propres consolidés	18 888	18 288
Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur fonds propres	(8,9)%	(15,1)%

(1) Cf. Notes annexes 13 et 14 aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'exigibilité des dettes financières et des avances conditionnées est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	367	1 161	997	2 525
Dettes de location-financement	113	203	--	316
Avances conditionnées	116	172	--	288
Découverts bancaires	780	--	--	780
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées	1 376	1 536	997	3 909
	35%	39%	26%	100%

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	515	1 556	2 202	4 273
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	87	222	--	309
Avances conditionnées	96	192	--	288
Découverts bancaires.....	981	--	--	981
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 679	1 970	2 202	5 851
	29%	34%	37%	100%

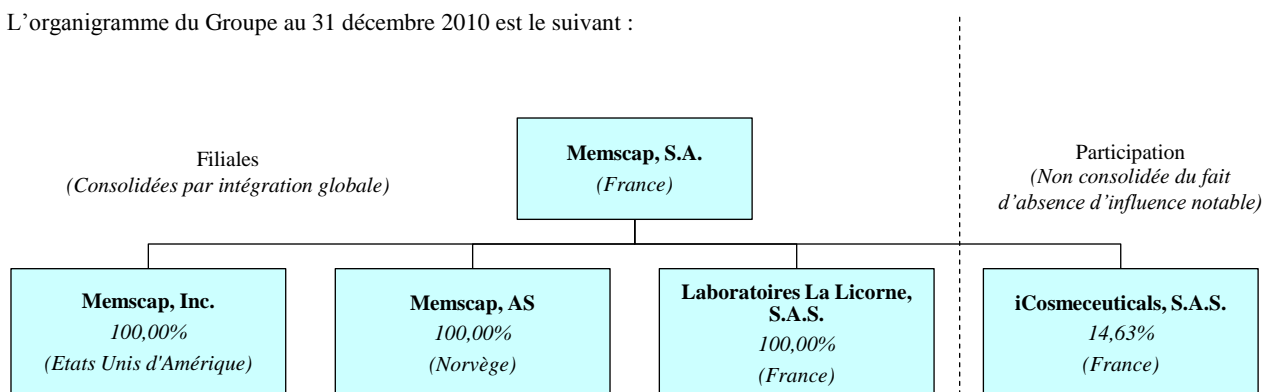
Le remboursement du prêt afférent à l'immeuble cédé de la filiale américaine sur l'exercice 2010 a pour conséquence directe la réduction de l'endettement du Groupe à hauteur de 1,2 million d'euros.

2.6. Filiales et participations

La liste des filiales et participations du Groupe est la suivante :

Nom et siège social de la filiale	Domaine d'activité	% du capital	% des droits de vote
MEMSCAP Inc. 3021 Cornwallis Road Durham, NC 27709 Etats-Unis d'Amérique	Fabrication, services de fabrication et commercialisation de produits sur mesure MEMS	100,00%	100,00%
MEMSCAP AS Langmyra 9 N - 3185 Skoppum Norvège	Fabrication et commercialisation de capteurs pour les marchés du médical, du bio-médical et de l'aéronautique	100,00%	100,00%
LABORATOIRES LA LICORNE S.A.S. Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de produits, spécialités ou procédés technologiques pharmaceutiques à visées dermatologiques et cosmétiques.	100,00%	100,00%
ICOSMECEUTICALS S.A.S. Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Recherche, développement, fabrication et commercialisation de solutions, produits et services relatifs aux applications médicales grand public notamment dans les domaines de la cosmétique et de la dermatologie.	14,63%	14,63%

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :



La Société dispose de 3 filiales opérationnelles :

- MEMSCAP Inc. filiale nord-américaine – Activité Produits sur mesure.
- MEMSCAP AS, filiale norvégienne – Activité Produits standards.
- Laboratoires La Licorne S.A.S. filiale française – Produits dermatologiques et cosmétiques dédiés au soin de la peau.

L'ensemble des filiales est détenu à 100%, directement ou indirectement, par MEMSCAP, S.A. MEMSCAP S.A. assure les fonctions de services centraux et de R&D pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Concernant les filiales opérationnelles de MEMSCAP :

- MEMSCAP Inc., basée aux Etats-Unis, assure l'activité Produits sur mesure de MEMSCAP. Ses opérations sont basées en Caroline du Nord et intègrent une usine de production de silicium (355 m², classe 10), en format de production de tranches silicium de 6 pouces. Cette usine est en location. Les équipements industriels de production sont la propriété de MEMSCAP Inc.
- MEMSCAP AS, basée en Norvège, assure quant à elle l'activité Produits standards du Groupe. Disposant d'une usine d'assemblage et de mise en boîtier (250 m², classe 10 000), elle s'adresse aux marchés du médical et de l'avionique. Les équipements de production utilisés par MEMSCAP AS sont la propriété de cette filiale. Elle loue le site sur lequel elle opère.
- Les Laboratoire La Licorne S.A.S., basés en France et acquis en novembre 2007, sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S, précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités à la société iCosmeceuticals, S.A.S. en date du 26 mai 2010. En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,63% au 31 décembre 2010. Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle concernant notamment les prestations de siège ainsi que la gestion des flux de trésorerie et de la propriété intellectuelle (Cf. section Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés du présent Rapport annuel).

Conformément à l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport. Il est renvoyé au chapitre 3.1 du présent Rapport annuel concernant une présentation des éléments financiers significatifs afférents aux principales filiales du Groupe.

2.7. Faits exceptionnels et litiges

Hormis les éléments détaillés en section 1 du présent rapport annuel, aucun fait exceptionnel ou litige significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

2.8. Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice n'est à mentionner.

2.9. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La progression marquée de l'ensemble des activités, accompagnée d'un renforcement de la productivité des opérations industrielles, ont permis une amélioration significative des résultats du Groupe sur l'exercice 2010. Compte tenu notamment du maintien de la demande sur le secteur des communications optiques et de la stabilité du marché aéronautique, cette tendance devrait être amenée à se poursuivre sur l'exercice 2011.

2.10. Impact environnemental des activités de la Société

MEMSCAP dispose de deux sites de production localisés aux Etats-Unis et en Norvège ainsi que d'un siège social basé en France. Le siège social français n'est soumis à aucune déclaration, ni autorisation auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Après évaluation, il apparaît que ce site n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique.

L'unité de production basée en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), louée à la société RTI, héberge des salles blanches de classe 10 d'une surface de 355 m². Ce site est qualifié ISO et réalise les opérations de production en format de tranches 6 pouces depuis fin 2004. Les dispositifs de sécurité associés à cette usine sont gérés par RTI, sous contrôle du gouvernement américain. Cette unité respecte les normes de sécurité spécifiques liées aux quelques produits dangereux utilisés en production. Aucun déchet n'est rejeté directement dans l'environnement. L'usine norvégienne est quant à elle certifiée BVQI et ISO, et respecte l'ensemble des normes de sécurité locales, ainsi que celles spécifiquement associées aux règles strictes de l'industrie aéronautique et médicale.

Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

3. Résultats de la Société et de ses filiales - Comptes sociaux

3.1. Eléments financiers de la Société et de ses filiales

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour l'exercice 2010 :

Contribution à l'ensemble consolidé	France Memscap S.A. (Société mère)	Norvège Memscap AS	Etats-Unis Memscap Inc.	France Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Total ensemble consolidé
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Ventes de biens et services	239	7 531	5 259	13	13 042
Résultat opérationnel	(1 487)	586	996	(64)	31
Résultat financier	125	(70)	(70)	--	(15)
Impôt	--	--	--	--	--
Résultat net des activités poursuivies.....	(1 362)	516	926	(64)	16
Résultat net des activités abandonnées (*).....					(404)
Résultat net de l'ensemble consolidé					(388)

(*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S. pour la période du 1^{er} janvier au 26 mai 2010, date de cession du pôle.

Les tableaux suivants font apparaître les éléments sociaux de compte de résultat (selon les normes comptables locales en vigueur) pour chacune des entités opérationnelles consolidées du Groupe pour l'exercice 2010, et notamment le résultat d'exploitation et le résultat net de chacune d'entre elles :

Entités françaises

Comptes sociaux	France Memscap S.A. (Euros)	France Lab. La Licorne S.A.S. (Euros)
<i>(En milliers)</i>		
Chiffre d'affaires net	281	25
Autres produits exploitation	1 012	14
Charges d'exploitation	(2 475)	(28)
Résultat d'exploitation	(1 182)	11
Résultat financier.....	8 716	(1)
Résultat exceptionnel	(6 854)	23
Impôt sur les sociétés	56	--
Résultat net.....	736	33

Entités étrangères

Comptes sociaux	Norvège Memscap AS (NOK)	Etats-Unis Memscap Inc. (US\$)
<i>(En milliers)</i>		
Chiffre d'affaires net	59 142	7 116
Autres produits exploitation	--	--
Charges d'exploitation	(56 906)	(6 083)
Résultat d'exploitation	2 236	1 033
Résultat financier.....	(437)	(65)
Résultat exceptionnel	--	(219)
Impôt sur les sociétés	--	(272)
Résultat net.....	1 799	477

3.2. Proposition d'affectation du résultat de la société MEMSCAP S.A.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net de 736 201,84 euros, comme suit :

- 36 810,09 euros affectés au compte « Réserve légale » pour porter celui-ci de 65 000,19 euros à 101 810,28 euros.
- 699 391,75 euros affectés au compte « Report à nouveau » pour porter ce dernier de 0,00 euro à 699 391,75 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes au cours des prochaines années.

3.3. Dépenses fiscalement non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

3.4. Prises de participations

Nous vous indiquons que la Société a acquis une participation de 15,85% dans la société iCosmeceuticals, S.A.S. pour un montant de 1 600 943 euros en rémunération de la cession de ses titres détenus au sein de la société IntuiSkin, S.A.S. en date du 26 mai 2010. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit à 14,63% suite à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals en date du 21 décembre 2010.

3.5. Prises de contrôle

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

3.6. Cession de participations

Nous vous indiquons que la Société a cédé l'intégralité de sa participation détenue au sein de la société IntuiSkin, S.A.S. en date du 26 mai 2010 (Cf. Section 1 du présent rapport).

3.7. Sociétés contrôlées

La Société contrôle actuellement les sociétés suivantes, chacune à hauteur de 100% :

Entité	Date de création	Pays
Memscap Inc.	Février 1999	USA
Memscap AS	Janvier 2002	Norvège
Laboratoire La Licorne S.A.S.	Novembre 2007	France

En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin en date du 26 mai 2010, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,63% au 31 décembre 2010. Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceutical qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la société MEMSCAP S.A.

3.8. Décomposition du solde de la dette de la société MEMSCAP, S.A. à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

Conformément à la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous le solde des dettes fournisseurs échu et non échu à la clôture des deux derniers exercices, en décomposant ces soldes par dates d'échéance.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Catégories fournisseurs		
Solde non échu (date facture < 60 jours)	149	119
Solde non échu (date facture > 60 jours) (1).....	19	30
Total non échu	168	149
Echu depuis moins de 30 jours	1	--
Echu depuis 30 à 90 jours	--	--
Echu depuis plus de 90 jours	--	--
Total échu	--	--
Total poste fournisseurs	169	149

(1) Factures fournisseurs relatives à des litiges ou des retenues de garantie.

4. Activité en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2010, la Société a maintenu son effort en matière de recherche et développement. Les frais de recherche et développement consolidés du Groupe, hors activités cédées, se composent de 2,1 millions d'euros (16% du chiffre d'affaires consolidé) contre 2,4 millions d'euros (26% du chiffre d'affaires consolidé) au titre de l'exercice 2009. Cet effort a notamment porté sur les domaines du biomédical ainsi que sur l'évolution du portefeuille de produits aéronautiques. Au 31 décembre 2010, le Groupe MEMSCAP dispose d'un portefeuille de plus de 100 brevets.

Selon la norme IAS 38, les dépenses de développement doivent être immobilisées et faire l'objet d'un amortissement lorsqu'elles répondent à certains critères spécifiés par la norme. Sur l'exercice 2010, les frais de développement immobilisés s'élèvent à 378 000 euros (2009 : 340 000 euros). Au 31 décembre 2010, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 1 098 000 euros (2009 : 984 000 euros).

5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions de taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société à ces risques.

5.1. Risques de marché

Concurrence

MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être considérées concurrentes à l'une des activités de MEMSCAP. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est de même pas disponible (Source : Société).

MEMSCAP estime que les principaux facteurs de compétitivité sur ses marchés sont : la performance, la fonctionnalité, le prix, la facilité d'utilisation, la personnalisation, la consommation d'énergie, la fiabilité, le caractère modulaire et extensible des solutions, la solidité et le rendement.

Les concurrents actuels ou futurs peuvent développer des solutions basées sur la technologie des MEMS capables d'offrir des performances ou tout autre avantage supérieur aux solutions que MEMSCAP propose. Cependant, la position de MEMSCAP comme acteur incontournable sur le marché des MEMS, ses solutions, ses brevets et ses moyens lui réservent une position forte en termes de compétitivité.

Dépendance à l'égard du développement et de la croissance du marché aéronautique et militaire, médical, biomédical et cosmétique, grand public et communications

A ce jour, les principaux clients de MEMSCAP dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans le secteur médical, biomédical, aéronautique, militaire, communications, cosmétique et grand public. MEMSCAP ne peut garantir le taux de croissance de ces marchés.

Toutefois, cette dépendance est limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de MEMSCAP au spectre des applications MEMS et de la flexibilité de son offre en produits standards et sur mesure.

5.2. Risques liés à l'activité de MEMSCAP

Cycle de vente des activités produits standards concernant les secteurs de l'aéronautique et du médical

Dans le secteur aéronautique, le temps écoulé entre le premier contact avec un client potentiel et la réception d'une demande de prototypes pour une qualification est généralement de l'ordre de deux mois. La durée de qualification (design-in) est en général de douze mois supplémentaires. S'ajoute un délai final qui peut aller jusqu'à plus d'un an, dans l'attente d'un lancement d'un programme aéronautique que le client a gagné (nouvel avion, programme de remplacement). Ce n'est qu'au démarrage de ce programme que la production pour ce constructeur démarre.

De longs cycles de vente sont aussi à prévoir dans le domaine du médical où les phases de qualification sont particulièrement longues.

La plupart des étapes qui jalonnent le cycle de vente des produits intégrant la technologie développée par MEMSCAP échappent à son contrôle et sont difficiles à prévoir. Par conséquent, il est difficile de prévoir les résultats trimestriels de la Société, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes des résultats d'un trimestre à l'autre, indépendantes des tendances à long terme de l'activité de MEMSCAP, mais susceptibles d'avoir une incidence négative sur le cours de son titre. Toutefois, ce risque devrait se réduire peu à peu du fait de la maturité des relations avec les clients principaux avec qui la production est déjà en cours. Par ailleurs, les prévisions annuelles sont données et ajustées trimestriellement dans des cadres.

Cycle de développement des produits sur mesure

Le développement d'un nouveau produit sur mesure peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification démarre. Cette dernière phase est connue sous le terme de pré-production. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit passe en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs.

Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des produits sur mesure sont financés par les clients avec les marges appliquées par la division Produits sur mesure. Par ailleurs, le nombre de produits sur mesure développés par la Société est relativement élevé, ce qui rend les risques de décalage associés faibles.

Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans certains secteurs

La dépendance que MEMSCAP pourrait avoir de par le nombre limité de clients dans certains secteurs, s'établit comme suit :

<i>(en % du chiffre d'affaires annuel consolidé)</i>	2010	2009	2008
Premier client	14%	8%	8%
5 premiers clients	48%	31%	30%
10 premiers clients	62%	44%	45%

Sur le secteur où opère MEMSCAP, les clients passent souvent des commandes de manière irrégulière et sans récurrence. Ce schéma de commande peut entraîner des variations trimestrielles importantes du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation. En outre, toute baisse d'activité de ses clients actuels ou la perte de l'un d'entre eux, se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de MEMSCAP. Le délai de règlement moyen accordé aux clients est de l'ordre de 30 à 90 jours.

Chiffre d'affaires provenant en grande partie de l'étranger

Le chiffre d'affaires réalisé par MEMSCAP hors de France constituait 96% du chiffre d'affaires consolidé au titre de 2008, 90% en 2009 et 97% en 2010.

MEMSCAP prévoit que le chiffre d'affaires réalisé à l'international continuera de représenter une part significative de son chiffre d'affaires total. Pour cette raison, elle se trouve exposée à des risques tels (i) les variations des taux de change, (ii) les difficultés et les délais accrus de collecte des informations comptables, (iii) l'existence de barrières douanières et commerciales, et (iv) les réglementations locales et leur modification.

MEMSCAP ne peut garantir que ces risques n'affecteront pas son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et donc, son cours de bourse.

Par ailleurs, les variations de la parité dollar américain/euro et de la parité couronne norvégienne/euro sont susceptibles d'affecter la situation financière de MEMSCAP, bien qu'une partie significative du chiffre d'affaires réalisée en dollar soit contrebalancée par des dépenses et des coûts opérationnels eux-mêmes engagés en dollar.

Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de fournisseurs pour certains matériaux

A l'instar de ses partenaires, MEMSCAP s'approvisionne actuellement en matériaux utilisés dans la fabrication de ses produits standards et sur mesure, et prévoit de continuer à s'approvisionner, auprès d'un nombre limité de fournisseurs. MEMSCAP effectue habituellement ces achats par voie de bons de commande et ne bénéficie pas de garantie de livraison avec la plupart de ses fournisseurs. Les délais de livraison des matériaux sont très variables et dépendent de nombreux facteurs, dont le fournisseur, l'importance de la commande, les termes du contrat et la demande actuelle sur le marché pour de tels matériaux. Toute interruption ou retard de livraison de ces matériaux, et l'impossibilité de les obtenir auprès d'autres sources d'approvisionnement à des prix acceptables et dans des délais raisonnables, empêcheraient MEMSCAP de livrer ses clients dans les délais. Cette situation pourrait amener ses clients à annuler leurs commandes et à se fournir auprès de ses concurrents.

A ce jour, MEMSCAP n'a jamais été confrontée à de telles situations et s'attache en même temps à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement. Toutefois, afin d'optimiser ses coûts d'achats, MEMSCAP a fait le choix de s'approvisionner auprès d'un nombre restreint de fournisseurs. Une dizaine de fournisseurs sont classés sensibles pour l'activité du Groupe, ces derniers étant principalement localisés aux Etats-Unis et en Europe. Les critères de sélection sont la qualité des produits, le respect des délais d'approvisionnement ainsi que les conditions tarifaires proposées. Le délai moyen de règlement est compris entre 30 et 60 jours. De même, face à cette exposition, une politique de gestion de stocks de sécurité permettant d'assurer les volumes d'activité prévisionnels a été mise en œuvre.

5.3. Risques industriels et liés à l'environnement

La politique de prévention des risques industriels et liés à l'environnement ainsi que les modes d'évaluation de ces derniers sont présentés au chapitre 2.10 du présent Rapport annuel.

Exploitation de produits dangereux

Du fait de la nature de son activité, MEMSCAP est amenée à stocker des produits dangereux sur ses sites de production. Afin de minimiser le risque environnemental, MEMSCAP a veillé à ce que ses sites opèrent dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de ses sites.

Sinistres pouvant affecter les locaux de MEMSCAP et les installations de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement

Les locaux de MEMSCAP et de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de MEMSCAP ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates.

5.4. Risques juridiques

Importance de la propriété intellectuelle et des droits propriétaires

Au 31 décembre 2010, MEMSCAP est propriétaire de plus de 100 brevets et dépôts de brevets. La Société entend maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets car elle considère la protection de ses inventions, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle comme l'un des outils essentiels de sa réussite. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur dans ce domaine pour protéger ses droits propriétaires. Sa capacité à lutter contre la concurrence dépendra de son aptitude à protéger et faire respecter ses droits propriétaires, et tout échec en la matière pour quelque raison que ce soit pourrait affecter son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. MEMSCAP ne peut garantir que toute demande future de brevets aboutira ou ne sera contestée avec succès par des tiers, ni que les brevets qu'elle détiendra protégeront efficacement sa technologie ou sa propriété intellectuelle, ni que les brevets de tiers n'affecteront sa capacité à exercer son activité. Elle ne peut, par ailleurs, pas garantir que des tiers ne développeront pas de leur côté une technologie ou une conception similaires ou concurrentes autour de brevets qu'elle déposerait.

MEMSCAP est propriétaire de plusieurs marques déposées ou non en France et aux Etats-Unis. MEMSCAP opère également dans des juridictions autres que la France et les Etats-Unis et elle ne peut garantir que ses marques n'y seront pas contestées (Prétentions de tiers relativement à ses marques ou actions engagées par des tiers utilisant déjà les mêmes marques ou des marques similaires).

MEMSCAP s'appuie sur des secrets commerciaux pour protéger sa technologie propriétaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient développer de leur côté ou acquérir par tout moyen des technologies identiques ou obtenir les technologies déposées par MEMSCAP. En outre, la Société ne peut garantir que des tiers n'obtiendront pas des droits sur les secrets commerciaux qu'elle n'aurait pas déposés.

MEMSCAP met également en place des clauses de confidentialité et de droit d'auteur dans ses contrats commerciaux et ses contrats de travail afin respectivement de limiter l'accès aux informations confidentielles et d'obtenir la propriété de toute technologie développée par un salarié ou un consultant. MEMSCAP ne peut garantir que les mesures prises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront appropriées et interviendront à temps, ni qu'elle sera capable d'identifier toute utilisation interdite contraire à ses droits.

MEMSCAP pourrait être confrontée à l'avenir à des litiges portant sur ses droits de propriété intellectuelle. Dans la plupart de ses accords de licence, MEMSCAP a prévu de verser des indemnités à ses clients dans l'éventualité d'une contrefaçon portant sur la propriété intellectuelle licenciée ou utilisée dans ses produits vendus.

MEMSCAP peut à l'avenir conclure des accords de licence croisés avec des tiers. Dans le cadre de tels accords, la Société devra s'attacher à préserver ses propres droits de propriété intellectuelle. Bien que ces accords de licence croisés soient courants dans le secteur des MEMS, et ne donnent pas lieu généralement à des transferts de savoir-faire ou de droits déposés, les licenciés peuvent, seuls ou en association avec d'autres, développer des produits et des conceptions concurrents.

D'autre part, il se peut que MEMSCAP soit obligée d'obtenir la licence de technologie d'une société tierce. Elle ne peut assurer que cette licence sera disponible à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'obtenir des licences de société tierce nécessaires au développement de nouveaux produits et/ou au perfectionnement de produits existants pourrait l'obliger à rechercher une technologie de substitution d'une qualité ou d'une performance inférieures, ou à un coût plus élevé, ce qui affecterait son activité et ses résultats.

Risques de litiges, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle susceptibles de détourner l'attention des dirigeants et d'empêcher MEMSCAP de vendre ou d'utiliser la technologie en cause.

Il est possible qu'à l'avenir MEMSCAP soit impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre habituel de son activité et pouvant en particulier concerner des litiges portant sur des droits en propriété intellectuelle tant en demande qu'en défense. Les poursuites pourraient, si elles aboutissaient, la contraindre à verser des dommages et intérêts importants et invalider ses droits déposés.

Par ailleurs, la Société possédant ou étant locataire d'usines, elle pourrait être appelée à titre principal ou subsidiaire dans des litiges portant sur ces usines, leur occupation, ainsi que les dommages en provenant ou y afférant.

5.5. Risques liés aux collaborateurs du Groupe

Dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés et difficulté à recruter du personnel qualifié

Comme MEMSCAP dépend de quelques personnes clés pour mener à bien son activité au sein d'un marché en rapide évolution, la perte de leurs services et l'impossibilité de recruter du personnel qualifié supplémentaire dans un bref délai pourrait affecter son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent de ses cadres dirigeants. Ses directeurs et salariés pourraient partir à tout moment après un préavis contractuel de 3 mois en France et en Norvège et de 2 à 4 semaines aux Etats-Unis. La concurrence pour ce personnel qualifié est intense et le nombre de personnes ayant une expérience de la technologie des MEMS est limité. Le départ d'un de ses directeurs ou salariés clé pourrait retarder le développement et la fabrication de ses produits ce qui affecterait sa capacité à entretenir ses relations clientèle et nuirait à son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Sa capacité à attirer et à garder du personnel hautement qualifié sera un des éléments clé de sa réussite. MEMSCAP peut échouer à attirer, former ou retenir du personnel qualifié pour satisfaire ses besoins présents et futurs, ce qui pourrait affecter son activité quotidienne, le développement et la réalisation de ses stratégies à long terme, et pourrait nuire à son activité. Toutefois, il est à noter que MEMSCAP n'a pas perdu, contre son gré, un seul de ses cadres dirigeants pouvant affecter sa performance pendant les cinq dernières années.

Difficulté éventuelle à gérer un rythme de forte variation

Créée en novembre 1997, MEMSCAP a connu depuis une forte croissance de son activité et de ses effectifs passant de 35 salariés à fin 1999 à 256 au 31 décembre 2002 pour revenir à moins de 200 personnes fin 2003 et à 90 personnes fin 2010.

Sa capacité à gérer efficacement un tel rythme nécessite de veiller à l'adéquation de sa structure opérationnelle et financière, à l'augmentation, la formation et la gestion de ses effectifs.

L'organisation structurelle et opérationnelle de la Société permet toutefois de gérer ces flux. Par ailleurs, la Société n'anticipe pas une variation importante de sa masse salariale et vise à accroître sa productivité par personne.

5.6. Risques financiers et autres risques

Capacité à gérer la croissance externe

Les acquisitions ont constitué une part importante de la stratégie de MEMSCAP au cours des dernières années. Dans l'éventualité d'une acquisition future, MEMSCAP pourrait pour ce faire émettre des actions qui dilueraient les actionnaires existants ou contracter des dettes.

Ces acquisitions comportent également de nombreux risques, en particulier (i) des difficultés d'intégration de l'activité, de la technologie et des produits acquis, (ii) un détournement de l'attention des dirigeants en charge de l'acquisition de leurs activités traditionnelles, (iii) des effets défavorables sur les relations commerciales existantes avec les fournisseurs et les clients, et (iv) des risques liés à l'entrée sur un marché dont MEMSCAP n'a peu ou pas d'expérience. Toutefois, à ce jour, MEMSCAP a déjà réalisé six opérations de croissance externe (Capto, Cronos, GalayOr, Opsitech, Optogone et Laboratoires La Licorne) qui n'ont généré aucun des effets négatifs potentiels précités.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- Un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- Un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques. Le Groupe n'a eu recours à aucun instrument dérivé de taux d'intérêt sur les exercices 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, l'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant dû au 31 décembre 2010 s'établit respectivement à 1 418 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et à 63 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant dû relatif à ces financements s'élève à 316 000 euros au 31 décembre 2010 pour un taux de rémunération moyen annuel de 8,67%.
- Le découvert bancaire court terme de la filiale norvégienne est rémunéré sur la base du taux variable Eurokrone index court terme + 185 points de base.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (Impact sur les emprunts à taux variable).

	<i>Augmentation en points de base</i>	<i>(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)</i>	<i>(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)</i>	<i>Ratio de sensibilité (1) / (2)</i>
2010.....	+ 100	3	(43)	(0,06)
2009.....	+ 100	7	(104)	(0,07)

De ce fait, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le contrôle de ce risque est réalisé par le directeur financier du Groupe sous la supervision de la direction générale dans le cadre d'états de reporting sur la trésorerie, d'autorisations d'opérer en fonction des types de placements et de limites définies. La Société privilégie les placements liquides en euro au risque limité et ne traite qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, la valorisation des éléments bilanciels du Groupe est sensible aux variations de change relatives au dollar américain ainsi qu'à la couronne norvégienne. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2010, environ 75% des ventes du Groupe, hors activités abandonnées, sont libellées en dollar américain (2009 : 61%) et 24% en euro (2009 : 37%), 47% du total des charges opérationnelles nettes du Groupe (hors activités abandonnées mais intégrant les autres produits) étant engagées en couronne norvégienne (2009 : 30%), 38% en dollar américain (2009 : 36%) et 12% en euro (2009 : 27%).

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>		<i>31 décembre 2009</i>	
	<i>Dollar américain</i>	<i>Couronne norvégienne</i>	<i>Dollar américain</i>	<i>Couronne norvégienne</i>
Actifs (Client et autres débiteurs).....	1 935	128	1 387	251
Passifs (Fournisseurs et autres créditeurs).....	(853)	(1 113)	(734)	(668)
Position nette avant gestion.....	1 082	(985)	653	(417)
Instruments dérivés.....	--	44	--	2
Position nette après gestion.....	1 082	(941)	653	(415)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise.....	(11)	9	(7)	4

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Dans le cours normal de ses activités, la politique du Groupe est de couvrir tous les risques de change opérationnels sur ses transactions en devises étrangères par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement significatif de type commercial et/ou financier ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, des swaps et des options de change ayant une maturité initiale inférieure à un an. Cette politique est d'application dans toutes les filiales du Groupe auxquelles il appartient d'en assurer le suivi.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2010 des contrats de vente à terme de devises afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain. Le montant nominal total des contrats de vente à terme de devises en 2010 s'établit à 3 300 000 dollars américains (2009 : 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 33 000 euros (2009 : 209 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période.

Le montant net consolidé des gains de change, hors activités abandonnées, s'établit à 8 000 euros pour l'exercice 2010 contre une perte de 9 000 euros en 2009.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change financier en imposant que les emprunts et placements des entreprises contrôlées soient libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires, à savoir dans la monnaie fonctionnelle. Le risque de change est suivi par la direction financière du Groupe qui établit un reporting trimestriel des pertes ou gains de change consolidés et en informe la direction de la Société

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités commerciales.

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2010, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients, s'établit à 26 000 euros (2009 : 73 000 euros). Le Groupe estime que le risque lié aux créances en retard de paiement et non dépréciées est non significatif.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 1 013 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 979 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

Enfin, la Société détient 3 044 actions propres au 31 décembre 2010 pour un montant de 12 000 euros dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2010, l'impact de l'exposition au risque sur actions et titres de placement s'établit comme suit :

<i>(en milliers)</i>	<i>Portefeuille Actions tierces (Titres obligataires)</i>	<i>Portefeuille Actions propres</i>
Position à l'actif	1 013	12
Hors bilan.....	--	--
Position nette globale	1 013	12
Impact d'une baisse de 10% des titres.....	(10)	(1)

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 2,2 millions d'euros (2009 : 3,1 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,2 million d'euros (2009 : 0,1 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs financiers (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et des actifs financiers courants et non-courants (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2010 et 2009.

<i>31 décembre 2010</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières	(1 376)	(1 536)	(997)
Actifs financiers	1 280	1 016	1 712
Position nette avant gestion	(96)	(520)	715
Hors bilan	(898)	(1 791)	--
Position nette après gestion	(994)	(2 311)	715

<i>31 décembre 2009</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières	(1 679)	(1 970)	(2 202)
Actifs financiers	2 087	1 000	--
Position nette avant gestion	408	(970)	(2 202)
Hors bilan	(832)	(2 299)	--
Position nette après gestion	(424)	(3 269)	(2 202)

Au 31 décembre 2010, les dettes et emprunts financiers du Groupe ne sont pas soumis au respect de covenants financiers spécifiques et ne présentent aucune condition d'exigibilité anticipée autre que celles afférentes aux dispositions habituelles relatives aux contrats de location-financement et d'emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2010, le montant des actifs courants du Groupe s'élève à 8,8 millions d'euros couvrant très largement le montant de 4,2 millions d'euros des passifs courants. La trésorerie disponible du Groupe après déduction du découvert bancaire s'établit à 1,4 millions d'euros à cette même date. L'échéancier des engagements et obligations contractuelles du Groupe est présenté note 28.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Comme cela est précisé ci-dessous, la croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires pour faire face à ses besoins de financement. Le Groupe considère toutefois qu'il n'est pas soumis à un risque de liquidité significatif au 31 décembre 2010 et qu'il dispose d'une capacité d'accès au crédit conforme à ses objectifs actuels de développement.

Besoins de financements complémentaires

La croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires. MEMSCAP pourrait être dans l'impossibilité de lever des capitaux à des conditions acceptables. En outre, en émettant des titres nouveaux, les actionnaires existants seraient dilués et les nouveaux titres pourraient bénéficier de droits qui leur seraient supérieurs. L'impossibilité de lever des fonds à des conditions acceptables se traduirait par l'incapacité de profiter d'opportunités futures, ou de répondre à des exigences imprévues, voire affecter la continuité de l'exploitation.

Risque de dilution potentielle

Au cours des derniers exercices, MEMSCAP a réalisé des opérations de croissance externe qui ont été partiellement ou totalement rémunérées en titres, générant ainsi une dilution pour les actionnaires existants. Même si aucune acquisition n'est à l'ordre du jour, MEMSCAP ne peut exclure ne pas procéder dans un avenir plus ou moins proche à de nouvelles opérations de ce type qui pourraient générer une dilution supplémentaire pour les actionnaires.

En outre, MEMSCAP a émis divers titres donnant accès au capital dont un état exhaustif est présenté note 21.2 de l'annexe aux états financiers consolidés. La dilution potentielle maximum existant au 31 décembre 2010 s'établit à 6,88%.

Historique de pertes sur les 3 derniers exercices

Sur les 3 derniers exercices, le groupe MEMSCAP a dégagé des pertes consolidées. Malgré les efforts de la Société entrepris pour un retour à la rentabilité, MEMSCAP ne peut affirmer qu'elle ne sera plus confrontée à une nouvelle situation déficitaire dans un avenir plus ou moins proche.

Absence de dividendes

MEMSCAP se positionne en tant que valeur de croissance. Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices et la Société n'entend pas procéder à une telle distribution dans un proche avenir.

Risques liés à la cotation

MEMSCAP est cotée depuis le 1er mars 2001 sur le Nouveau Marché d'Euronext et actuellement sur l'Eurolist du NYSE Euronext (Compartiment C). Les marchés financiers ont connu une volatilité importante sans rapport avec les performances des sociétés. Ces fluctuations du marché peuvent entraîner la chute du cours des actions de MEMSCAP indépendamment de sa performance.

Au-delà de ces aléas de marché, le cours de bourse de l'action MEMSCAP est susceptible de varier sensiblement en raison d'un certain nombre de facteurs, dont certains échappent à son contrôle, en particulier (i) les variations trimestrielles et semestrielles de ses chiffres d'affaires et de ses résultats d'exploitation, (ii) la révision des évaluations financières des analystes boursiers, (iii) la révision des évaluations financières des autres fabricants de solutions basées sur la technologie des MEMS ou des sociétés de technologie en général, (iv) les communiqués relatifs au lancement de nouveaux produits, aux innovations techniques importantes, aux contrats, aux acquisitions ou partenariats stratégiques de MEMSCAP ou de ses concurrents, (v) les rumeurs de marché, (vi) la perte d'un client important, (vii) le recrutement ou le départ d'un employé clé, (viii) les modifications des perspectives économiques générales, (ix) tout écart du chiffre d'affaires ou des pertes de MEMSCAP par rapport aux prévisions des analystes financiers et (x) la cession importante d'actions MEMSCAP.

Le titre MEMSCAP a fait preuve au cours de l'exercice 2010 d'une liquidité importante. Le volume total des titres échangés en 2010 atteint 3,3 millions d'actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne sur l'exercice de 12 887 (Source Euronext).

La Société ne peut néanmoins garantir qu'à l'avenir le marché de son titre bénéficiera d'une liquidité suffisante, ceci pouvant rendre difficile la cession d'actions et affecter le cours de bourse.

5.7. Assurances et couvertures des risques

La Société fait appel à différentes compagnies d'assurances de premier rang pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de son exploitation ou du fait de ses produits dans le monde et les risques liés à l'environnement.

La politique du Groupe est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilités, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

Responsabilité civile : L'assurance "Responsabilité Civile" a pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Un contrat responsabilité civile couvre MEMSCAP S.A. et ses filiales (MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS et Laboratoires La Licorne, S.A.S.) compte tenu des particularités de chaque site de production ainsi que des risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les dommages causés lors de l'exploitation sont garantis jusqu'à 9 millions d'euros (plafonnés à 0,7 million d'euros pour la faute inexcusable), 1,5 millions d'euros pour la pollution soudaine et accidentelle, 3 millions d'euros pour les dommages consécutifs, 1,5 millions d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs et 0,2 million d'euros pour les dommages aux biens confiés. Les dommages causés après la livraison sont garantis jusqu'à 2,5 millions d'euros dont 0,8 million d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation : Les sites dans lesquels le Groupe exerce ses activités sont répartis dans plusieurs pays. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Les biens du Groupe sont couverts par des polices d'assurance adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des assureurs conseils et de leurs experts afin d'ajuster les montants de garantie et les franchises aux diverses activités du Groupe.

Pour les entités françaises du Groupe, les dommages directs sont garantis à hauteur de 4,3 millions d'euros pour les sites immobiliers, les matériels et équipements ainsi que pour les marchandises. Les responsabilités de ces entités en tant que locataires ainsi que le recours des voisins et des tiers sont garanties à hauteur de 2,0 millions d'euros. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Pour MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS, les dommages directs sont respectivement garantis à hauteur de 13,7 millions de dollars américains et 76,1 millions de couronnes norvégiennes pour les sites industriels. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,0 millions de dollars américains pour le site américain et 58,0 millions de couronnes norvégiennes pour le site norvégien.

Responsabilité civile des mandataires : Un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux de MEMSCAP, S.A. et de ses filiales couvre ce risque à hauteur de 5 millions d'euros par exercice.

Hommes clés : Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent des membres de son comité de direction et en particulier de son président (Jean Michel Karam). C'est pourquoi la Société a souscrit une couverture d'assurance vie concernant ce dernier adossé à un contrat de prêt immobilier. Au 31 décembre 2010, la garantie s'établit au capital restant du de cet emprunt soit 248 000 euros.

Transports des personnes : MEMSCAP a souscrit une police afin de couvrir ses salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les frais médicaux sont couverts à hauteur de 1 million d'euros et un capital décès / invalidité est prévu à hauteur de 0,2 million d'euros par salarié.

A la connaissance de la Société, il n'y a aucun risque significatif non assuré, ni aucun risque assuré en interne.

6. Impact social des activités de la Société

L'effectif de la Société est réparti comme suit : la France est principalement composée d'ingénieurs et d'administratifs, les Etats-Unis et la Norvège regroupent des ingénieurs, des commerciaux, des administratifs ainsi qu'un nombre significatif d'opérateurs de production.

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	2010	2009 (1)	2009 (2)
Production	50	55	64
Recherche et développement	19	23	30
Services commerciaux et marketing	5	5	11
Direction générale et personnel administratif	9	14	14
Effectif total équivalent temps plein	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

L'effectif moyen du Groupe se décompose comme suit par pays :

	2010	2009 (1)	2009 (2)
France	8	11	33
Etats-Unis	28	31	31
Norvège	47	55	55
Effectif total équivalent temps plein	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

Les frais de personnel du Groupe comptabilisés en charge au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	2010	2009 (1)	2009 (2)
Charges de personnel y compris charges sociales	6 022	6 235	7 349
Retraites	352	281	281
Charges liées au paiement en actions	158	229	229
Total des frais de personnel	6 532	6 745	7 859

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

La Société entend continuer à fidéliser ses salariés par l'attribution de stock-options, ou tout autre mécanisme autorisé par la loi et l'Autorité de marchés financier, en faisant utilisation des délégations consenties par votre assemblée générale du 20 juin 2011.

7. Informations concernant les mandataires sociaux

7.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

<i>Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)</i>		
	Exercice 2010	Exercice 2009
Dirigeant		
Fonction		
Jean Michel Karam		
Président Directeur général		
Eléments de rémunérations et avantages de toute nature		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	207 185	250 005
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	23 974	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
Total	231 159	250 005

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Dirigeant	Fonction	Exercice 2010		Exercice 2009	
		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Michel Karam	Président Directeur général				
Eléments de rémunérations					
Rémunération fixe		207 185	207 185	250 005	250 005
Rémunération variable		--	--	--	--
Jetons de présence		--	--	--	--
Avantages en nature		--	--	--	--
Total		207 185	207 185	250 005	250 005

Informations complémentaires relatives à chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2010 (en euros)

Dirigeant	Fonction	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Jean Michel Karam	Président Directeur général	Non	Non	Oui (1)	Non

Date de début de mandat : 4 juin 1998

Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015

- (1) En application des recommandations AFEP / MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Jean Michel Karam en date du 31 décembre 2008. A compter du 1^{er} janvier 2009, Monsieur Jean Michel Karam bénéficie au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP d'une indemnité de départ égale à un an et demi de rémunération annuelle fixe. Cette rémunération sera versée en cas de départ contraint du Président et lié à un changement de contrôle ou de stratégie du Groupe ainsi que si le Président remplit les conditions de performance suivantes : Absence de poursuites personnelles contre le Président par un tribunal ou l'Autorité des marchés financiers relatives à ses fonctions de dirigeant du Groupe MEMSCAP, pertes nettes du Groupe sur l'année en cours au moment du départ ne devant pas être supérieures à 50% des pertes nettes sur la même période l'année précédente et absence de procédure de liquidation ou de mise en redressement judiciaire en cours.

Le tableau suivant présente les éléments de rémunérations et les avantages de toute nature dus aux mandataires sociaux non dirigeants par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)

	Exercice 2010	Exercice 2009
Bernard Courtois		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
Joël Alanis		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
Christopher Pelly		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	1 600	1 400
Vera Strübi		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	--	732
Total	1 600	2 132

- (1) Les montants versés à Madame Vera Strübi ainsi qu'à Monsieur Christopher Pelly correspondent aux remboursements de frais de déplacement.

Il est de plus rappelé les éléments suivants :

- Aucune somme n'a été provisionnée ou réglée par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.
- Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été accordée à ces personnes à l'exception de l'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Jean Michel Karam au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP et détaillée dans le présent chapitre.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.
- Il est de même renvoyé à la note 29 de l'annexe des comptes consolidés de la Société pour une information complémentaire sur les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de MEMSCAP.

7.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2010 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux mandataires sociaux non dirigeants sont les suivantes :

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</i>	<i>Nom des mandataires sociaux concernés</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Jean Michel Karam (Président Directeur général)	25 000	2,09 €	24 février 2018	18
Options levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 par chaque mandataire social		Néant			

En vertu de l'article L.225-185 du Code de commerce, nous vous informons que la quantité des actions issues de levées d'options au titre du plan n°18 que le Président Directeur général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions s'élève à 3%.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2010 par les dirigeants mandataires sociaux ainsi que par les mandataires sociaux non dirigeants.

L'historique des attributions d'options de souscription d'actions attribuées au bénéfice des administrateurs et non annulées au 31 décembre 2010 est le suivant :

- Au bénéfice de Monsieur Jean Michel Karam

	Plan 14	Plan 17	Plan 18
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	25 000	25 000
Nombre total d'actions correspondant	46 250	25 000	25 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(2)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	21 juin 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	12,00 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2010	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2010	--	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2010 sur des options précédemment consenties et non exercées	46 250	25 000	25 000

(1) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

7.3. Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune action de performance. Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.

7.4. Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

Il n'existe aucun régime complémentaire de retraite concernant les mandataires sociaux en sus des régimes complémentaires obligatoires.

7.5. Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP SA et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

7.6. Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille

Il n'existe à ce jour, aucun actif de la Société, détenu directement ou indirectement par le dirigeant ou un membre de sa famille. De même, aucun bail immobilier n'est conclu avec une société contrôlée par le dirigeant ou sa famille.

7.7. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

La Société n'a accordé ou constitué en faveur des membres de ses organes d'administration et de direction aucun prêt ou garantie.

7.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe aucun montant provisionné ou constaté au 31 décembre 2010 dans le cadre du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au bénéfice aux mandataires sociaux.

7.9. Modifications intervenues au sein des organes sociaux et situation des mandats d'administrateur

L'assemblée générale du 10 mai 2010 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Karam. Conformément aux statuts de la Société, Monsieur Jean Michel Karam a été nommé pour une durée de six années, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7.10. Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La composition du conseil d'administration en date du 31 décembre 2010 est la suivante :

Nom	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe
Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale						
Jean Michel Karam	41 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'assemblée générale du 10 mai 2010)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015	- Président de Memscap Inc., de Memscap AS et de Laboratoires La Licorne S.A.S.	- Président d'iCosmeceuticals S.A.S., d'IntuiSkin S.A.S. et d'Ioma Esthetics Insitute S.A.S.
Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale						
Joël Alanis	51 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et d'EMIX S.A. - Membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et d'ITRIS Square Automation. - Président de Zenith Wafers Systems S.A.S.
Bernard Courtois	63 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L.
Christopher Pelly	55 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de Wazzamba Services SA et de Wazzamba Ltd.
Vera Strübi	67 ans	Administrateur indépendant	21 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012	Néant	- Administrateur de Victorinox Swiss Army Fragrances.

A ce jour, Monsieur Jean Michel Karam est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la direction générale. Le conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Il n'y a pas de censeur au sein du conseil d'administration.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action MEMSCAP.

7.11. Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'élaboration du plan stratégique, de la définition des budgets, des restructurations imposées par les évolutions du marché et des opportunités de croissance externe et des opérations de haut de bilan. En 2010, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Le taux de présence effective a été de 82%. Le taux de présence et de représentation a été de 82%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- la cession du pôle IntuiSkin,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Comité stratégique

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2010, ces sujets et notamment la cession du pôle IntuiSkin ayant été directement suivis par le conseil d'administration.

Comité des rémunérations

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010 afin d'aborder la rémunération des membres de la direction du Groupe et des mandataires sociaux. Il est par ailleurs rappelé que la Société applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées de même que les recommandations Middledent relatives à la rémunération des dirigeants à l'exception des conditions d'exercice et d'attribution définitive de stock options pour lesquelles la mise en œuvre de conditions de performance est recommandée. Les conditions d'exercice et d'attribution définitive des stock-options au sein du Groupe Memscap n'intègrent pas de conditions de performance postérieures à la date d'attribution initiale et cela pour l'ensemble des bénéficiaires qu'ils soient dirigeants, mandataires sociaux ou autres salariés. Compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stock-options pour les dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Par ailleurs, il est rappelé que l'attribution initiale des stock-options est quant à elle directement soumise à des conditions réalisées de performance individuelle et relative à la Société (à l'exception des nouveaux entrants au sein de la Société) et vient donc en rémunération de services et de conditions de performance préalables et avérés.

Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société se conforme à la loi et aux règlements en vigueur relatifs au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de la place en la matière.

Charte d'éthique et de bonne conduite

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Le conseil d'administration du 15 octobre 2001 a adopté la charte dont le texte est reproduit ci-dessous :

"Après avoir rappelé que les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou aux comités spécialisés que celui-ci décidera de créer, est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

Après avoir rappelé que les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé sont tenues à un certain nombre d'obligations à l'égard du public au titre de l'information financière permanente, périodique et liée aux opérations financières, que si chacun des administrateurs doit assumer sa responsabilité personnelle au regard de telles obligations, le bon fonctionnement des organismes sociaux conduit à ce que seul le Président du conseil d'administration ou les personnes désignées par lui doivent s'exprimer au nom de la société pour satisfaire aux obligations susvisées.

Après avoir rappelé les principales obligations posées aux administrateurs et dirigeants des sociétés dont les titres sont admis aux cotations sur un marché réglementé et en particulier :

- Les articles L.225-109 et L.247-4 du Code de commerce sur la mise obligatoire sous la forme nominative des actions de la société détenues par les administrateurs ;
- L'article L.465-1 alinéas 1 et 2 du Code monétaire et financier sur le délit d'initié et le fait que les dirigeants visés à l'article L.225-109 du Code de commerce soient des initiés dits « primaires » qui sont susceptibles de disposer d'informations privilégiées sur les perspectives ou la situation de MEMSCAP et ne peuvent donc en conséquence d'une part réaliser ou permettre sciemment de réaliser, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, une opération (achat ou vente de titres) avant que le public ait connaissance de ces informations, d'autre part communiquer à un tiers une information privilégiée en dehors du cadre normal de sa profession ou de ses fonctions ;
- Le règlement de la COB n° 90-08 relatif à l'utilisation d'information privilégiée ;
- L'article L.465-1 alinéa 3 du Code monétaire et financier qui sanctionne le fait de diffuser dans le public des informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation d'un émetteur ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier admis sur un marché réglementé, de nature à agir sur le cours ;
- Le règlement n° 98-07 relatif à l'information du public ;
- L'article L.465-2 du Code monétaire et financier qui incrimine le fait d'exercer ou de tenter d'exercer une manœuvre ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier de marché d'un instrument financier en induisant autrui en erreur.

Le conseil d'administration s'engage et chacun des administrateurs à titre individuel s'engage à agir en toute hypothèse dans le respect de ces règles permettant l'intégrité du marché des titres MEMSCAP.

En outre, les administrateurs s'engagent à agir avec loyauté et diligence dans leurs fonctions en faisant prévaloir dans tous les cas l'intérêt social et l'intérêt commun des actionnaires.

En particulier chacun des administrateurs s'engage à révéler l'existence éventuelle de conflit d'intérêt avec la société et s'engage à s'abstenir de voter ou même de participer à la prise de décision du conseil d'administration au cas où un tel conflit surviendrait.

Chacun des administrateurs s'engage enfin à exercer sa mission avec diligence en exerçant notamment son devoir de surveillance et d'information en privilégiant la défense de l'intérêt social de MEMSCAP."

Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Evaluation organisée de la performance du conseil d'administration

Il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs (i.e. la fréquence des réunions, le taux de présence, etc.) et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

7.12. Proposition de fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice 2010. Après étude de l'avis du comité des rémunérations de la Société, nous vous proposons d'attribuer, lors de l'assemblée générale du 20 juin 2011, des jetons de présence aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2011. Le montant annuel global de ces jetons de présence pour tous les administrateurs ne pourra excéder 100 000 euros.

7.13. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice écoulé, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier est le suivant :

Déclarant		Christopher Pelly			
Qualité.....		Administrateur			
Emetteur.....		MEMSCAP, S.A.			
Description des titres.....		Actions ordinaires - FR0010298620			
Nature de l'opération.....		Achat d'actions			
Lieu de l'opération.....		Euronext Paris			
Nombre de titres concernés par l'opération....	15 848	3 147	6 446	1 059	
Date de l'opération.....	29/07/2010	30/07/2010	02/08/2010	03/08/2010	
Prix unitaire.....	2,69330 €	2,66570 €	2,73724 €	2,75000 €	
Montant total de l'opération.....	42 683,42 €	8 388,96 €	17 644,25 €	2 912,25 €	

8. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :	Commissaires aux comptes suppléants :
<p>Monsieur Jean-Marie Bourgeois 1, rue Alfred de Musset 38100 Grenoble</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p> <p>Ernst & Young Audit Représenté par Monsieur Lionel Denjean Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 novembre 2000. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>	<p>Christian Muraz 3, chemin du vieux chêne 38240 Meylan</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p>Auditex Représenté par Monsieur Pascal Séligan Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 La Défense Cedex</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>

Suite à la fin de mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Philippe Machon, l'assemblée générale du 10 mai 2010 a approuvé la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois (1, rue Alfred de Musset, 38100 Grenoble), pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé lors de l'assemblée du 20 juin 2011 de reconduire en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christian Muraz (3, chemin du vieux chêne, 38240 Meylan), pour la durée résiduelle du mandat de commissaire au compte titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois.

9. Capital social

9.1. Répartition du capital social

A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2010 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de votes	%
Jean Michel Karam	307 359	6,52%	592 718	11,67%
Bernard Courtois	48 351	1,03%	96 702	1,90%
Autres administrateurs	29 259	0,62%	31 518	0,62%
Sous-total Administrateurs	384 969	8,17%	720 938	14,20%
Autres actionnaires au nominatif	61 664	1,31%	92 048	1,81%
Public au porteur	4 264 293	90,46%	4 264 293	83,99%
Contrat de liquidité	3 044	0,06%	--	--
Total	4 713 970	100,00%	5 077 279	100,00%

9.2. Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de nos statuts et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus (i) du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales ; (ii) de 3% du capital ou des droits de vote ou une fraction égale à un multiple de 3% du capital ou des droits de vote et ce, jusqu'à 33% du capital social ou des droits de vote inclus.

- Jean Michel Karam possède plus de 5% du capital social et plus de 10% des droits de vote.

Les actionnaires énumérés ci-dessus bénéficient d'un droit de vote double.

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société MEMSCAP (Publication AMF – 208C1387).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote (Publication AMF – 208C1963).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

La société anonyme Seventure Partners, agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 et le 17 septembre 2009, respectivement les seuils de 5% des droits de vote et 5% du capital de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte dudit fonds, 232 091 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,51% des droits de vote (Publication AMF – 209C1201).

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a fait depuis l'exercice 2005 de déclaration mentionnant qu'il détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

9.3. Participation des salariés au capital

En application de l'article L.225-23 du Code de commerce, la Société doit être invitée à faire participer à votre conseil d'administration un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires lorsque ces derniers détiennent au moins 3% du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés (1) au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2010.

A cette date, les salariés ne détenaient aucune action de la Société. Nous vous rappelons que les actions qui doivent être prises en compte pour le recensement des actionnaires salariés sont les actions des salariés qui sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, à savoir :

- les actions figurant dans des plans d'épargne d'entreprise ou des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire,
- les actions figurant dans des fonds commun de placement d'entreprise,
- les actions détenues directement par les salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant la période d'incessibilité.

¹ Sont concernés ici les salariés de la Société et le personnel des sociétés dont 10% au moins du capital social est détenu par la Société.

9.4. Modifications intervenues dans le capital social

Capital social

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

Nature et caractéristiques principales des titres de la Société

Les actions de la Société sont des actions ordinaires de même catégorie et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Nouveau Marché le 1^{er} mars 2001. Ces actions sont actuellement admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext, compartiment C. Le code ISIN des actions MEMSCAP est FR0010298620 avec un code mnémorique MEMS. Compte tenu des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans, le nombre total de droits de vote réel, déduction faite des actions auto-détenues, attachés au capital est de 5 077 279 au 31 décembre 2010.

Evolution du nombre d'actions

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

<i>Actions ordinaires émises et entièrement libérées</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission (consolidées)</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	4 714	9 428	26 108
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission	--	--	(8 999)
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.....	--	--	(4 408)
Au 31 décembre 2010.....	4 714	9 428	12 701

Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

9.5. Actions propres

Nombre d'actions détenues en propre

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties par votre assemblée générale du 10 mai 2010, elle dispose d'un contrat de liquidité géré par CM CIC-Securities.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a réalisé sur ses propres titres les opérations suivantes dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la société CM-CIC Securities.

<i>Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (*)</i>	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 décembre 2010	0,06%
Nombre d'actions achetées	346 120
Nombre d'actions vendues	350 267
Nombre d'actions annulées	--
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010	3 044
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2010	12 443 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2010	12 480 €

(*) *Quote-part MEMSCAP : 100%*

Le coût d'acquisition des actions propres détenues à la clôture de l'exercice 2010 a été déduit des capitaux propres consolidés pour un montant de 99 000 euros en conformité avec les normes IFRS (2009 : 114 000). Au 31 décembre 2010, le montant de la dépréciation cumulée relative aux actions propres détenues s'établit à 86 000 euros (2009 : 98 000 euros). Cette dépréciation est comptabilisée en diminution des capitaux propres consolidés.

Autorisations données par l'assemblée générale

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation précédemment donnée à votre conseil et d'approuver à l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2011, l'autorisation à donner en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions.

Cette délégation permettra à votre conseil de procéder à l'achat, la cession et le transfert par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la Société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

(i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la Société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la Société une obligation de délivrance d'actions de la Société ;

(ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;

(iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;

(iv) de réduire le capital de la Société en application de la dix-septième résolution sous réserve de son adoption par l'assemblée générale du 20 juin 2011.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du 20 juin 2011. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 10 mai 2010.

Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de filiales

Aucune filiale ne détient d'actions de la Société.

9.6. Souscription, achat ou prise en gage par la Société de ses propres actions dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Néant.

9.7. Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Détails des plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants présentent pour chaque plan d'options de souscription d'achat d'actions : la date de l'assemblée générale qui a autorisé le plan, la date du conseil d'administration qui a arrêté les modalités du plan, le nombre d'actions nouvelles qui peuvent être souscrites avec le nombre d'options de souscription attribuées par le plan, le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites par les mandataires sociaux et par les dix premiers attributaires salariés de chaque plan, le point de départ d'exercice des options, la date d'expiration, le prix de souscription, le nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions annulées jusqu'au 31 décembre 2010 et le nombre total d'actions restantes au 31 décembre 2010.

	<i>Plan 5</i>	<i>Plan 6</i>	<i>Plan 10</i>	<i>Plan 11</i>
Date d'assemblée	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	14 juin 2002	14 fév. 2003	17 mai 2004	24 janv. 2005
Nombre total d'options attribuées	226 500	780 100	613 000	568 500
Nombre total d'actions correspondant	5 662	19 502	15 325	14 212
- Dont mandataires sociaux	--	--	2 500	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	4 025	15 125	7 125	14 175
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	14 juin 2010	14 fév. 2011	17 mai 2012	24 janv. 2013
Prix de souscription par action	49,20 €	18,00 €	11,20 €	12,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	3 544	475	3 001
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	5 662	15 285	10 367	4 699
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	673	4 483	6 512

- (1) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Ces options pouvaient être exercées à hauteur de 25% maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution. Ces options ont expirées en date du 14 juin 2010.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25% maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (3) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
 - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.

	<i>Plan 12</i>	<i>Plan 13</i>	<i>Plan 14</i>	<i>Plan 15</i>
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	21 avril 2005	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005
Nombre total d'options attribuées	23 500	1 318 500	1 850 000	320 000
Nombre total d'actions correspondant	587	32 962	46 250	8 000
- Dont mandataires sociaux	--	25 000	46 250	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	587	7 962	46 250	8 000
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	21 avril 2013	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013
Prix de souscriptions par action	10,00 €	10,40 €	12,00 €	13,20 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	188	32 162	--	125
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	399	800	46 250	7 875

(5) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

(6) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année à la date d'anniversaire de leur attribution.

(7) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(8) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	<i>Plan 16</i>	<i>Plan 17</i>	<i>Plan 18</i>
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	20 fév. 2006	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	3 659 200	116 625	185 000
Nombre total d'actions correspondant	91 480	116 625	185 000
- Dont mandataires sociaux	--	53 500	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875	71 875	120 000
Date de départ d'exercice des options	(9)	(9)	(9)
Date d'expiration des options	20 fév. 2014	21 juin. 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	14,40 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	1 250	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	42 476	58 250	10 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	47 754	58 375	175 000

(9) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

Synthèse des options de souscription d'actions

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	188 470	244 690
Attribuées.....	185 000	--
Exercées.....	--	--
Annulées.....	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture.....	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 6,88% du capital au 31 décembre 2010 (2009 : 3,84%).

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscription d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>2010</i>		<i>2009</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>
En circulation au 1 ^{er} janvier.....	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Attribuées sur l'exercice.....	185 000	2,09 €	--	--
Exercées sur l'exercice.....	--	--	--	--
Déchues sur l'exercice.....	(23 799)	9,53 €	(54 970)	16,21 €
Expirées sur l'exercice.....	(1 550)	49,20 €	(1 250)	49,20 €
En circulation au 31 décembre.....	348 121	8,78 €	188 470	15,78 €
Exerçables au 31 décembre.....	158 536	15,11 €	143 779	14,95 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2010 est de 5,25 années (2009 : 4,30 années).

10. Informations boursières

Evolution du cours de l'action

(Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010)

La Société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C) et précédemment sur le Nouveau Marché et ce depuis le 1^{er} mars 2001. Les actions de la Société sont cotées sous les codes suivants :

- Code ISIN FR0010298620.
- Code mnémonique MEMS.

Mois	Cours cotés (en euros)				Volume transactions mensuel (en milliers)	Capitalisation (en millions d'euros)
	Ouverture	+ haut	+ bas	Clôture		
2010						
Décembre	3,18	4,20	2,91	4,10	212	19,3
Novembre	4,34	4,39	3,11	3,18	173	15,0
Octobre	3,61	4,71	3,60	4,36	247	20,6
Septembre	2,83	4,04	2,80	3,65	446	17,2
Août	2,62	2,85	2,60	2,85	221	13,4
Juillet	2,29	2,75	2,15	2,70	215	12,7
Juin	2,09	2,44	1,95	2,29	141	10,8
Mai	2,70	2,70	1,92	2,12	316	10,0
Avril	2,30	2,90	2,30	2,66	419	12,5
Mars	2,03	2,30	1,92	2,30	424	10,8
Février	2,18	2,23	1,90	2,02	255	9,5
Janvier	2,24	2,43	2,15	2,22	256	10,5
2009						
Décembre	2,20	2,30	1,95	2,18	463	10,3
Novembre	2,40	2,45	2,11	2,24	311	10,6
Octobre	2,76	2,94	2,20	2,42	438	11,4
Septembre	2,85	3,09	2,53	2,77	577	13,1
Août	2,01	3,14	1,93	2,81	628	13,2
Juillet	2,14	2,24	1,90	2,05	142	9,7
Juin	2,20	2,48	2,05	2,14	305	10,1
Mai	2,03	2,29	1,92	2,19	313	10,3
Avril	1,83	2,35	1,43	1,98	598	9,3
Mars	1,17	1,99	1,00	1,64	482	7,7
Février	1,60	1,69	1,00	1,17	621	5,5
Janvier	2,13	2,35	1,52	1,62	275	7,6
2008						
Décembre	2,05	2,17	1,85	2,03	175	9,6
Novembre	2,55	2,87	2,01	2,13	220	10,0
Octobre	4,00	4,07	2,11	2,54	433	12,0
Septembre	5,70	5,75	3,56	4,00	471	18,8
Août	5,63	6,11	5,07	5,68	228	26,8
Juillet	6,49	6,75	5,31	5,67	297	26,7
Juin	7,50	7,79	6,23	6,49	262	30,6
Mai	8,50	8,56	7,00	7,48	392	35,2
Avril	7,99	10,10	7,80	8,50	175	40,0
Mars	9,97	9,97	7,32	8,00	406	37,7
Février	10,64	10,64	8,80	10,00	167	47,1
Janvier	15,48	15,48	8,30	10,16	404	47,9

Sources Euronext / Société

L'action a clôturé à 4,10 euros le 31 décembre 2010 contre 2,18 euros le 31 décembre 2009. La capitalisation boursière est donc passée de 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice 2010, le cours de clôture journalier de l'action a été pour le plus haut 4,71 euros, pour le plus bas 1,90 euros et en moyenne 2,82 euros. Le volume total des titres échangés en 2010 atteignait 3 324 763 actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne annuelle de 12 887.

Calendrier de communication financière de la société

Pour l'exercice 2011 en cours, le calendrier prévisionnel de communication financière de la Société est le suivant :

- Publication des résultats annuels 2010 : 24 mars 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 1^{er} trimestre 2011 : 29 avril 2011
- Assemblée générale des actionnaires : 20 juin 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 2^{ème} trimestre 2011 : 26 juillet 2011
- Publication des résultats semestriels au 30 juin 2011 : 31 août 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 3^{ème} trimestre 2011 : 27 octobre 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 4^{ème} trimestre 2011 : 27 janvier 2012
- Publication des résultats annuels 2011 : Mars 2012

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il existe des accords commerciaux conclus par la Société qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société, et qui ne peuvent être divulgués car une telle divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

11. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP S.A. et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

12. Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce concernant les opérations de souscription et d'achat d'actions.

13. Rapport spécial du conseil d'administration sur la réalisation des opérations de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations de rachat d'actions réalisées en vertu de l'autorisation donnée par votre assemblée générale annuelle du 10 mai 2010.

14. Rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L.225-129-5 du Code de commerce

Néant.

15. Modification des statuts

Néant.

16. Autorisations financières au conseil d'administration

Tableau récapitulatif des autorisations en cours de validité

Assemblée générale du 10 mai 2010

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions. (Durée de 18 mois à compter du 10 mai 2010)	10 mai 2010 6° résolution	Achat, cession et transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.	Oui - Dans le cadre d'un contrat de liquidité avec le CM CIC Securities.

Assemblée générale du 30 juin 2009

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 10° résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 11° résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non
Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 12° résolution	Fixation du prix d'émission des actions conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce et ce, dans la limite du 10 % du capital social par an. Prix d'émission ne pouvant être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30 %.	Non

Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L.233-32 du Code de commerce. (Autorisation valable jusqu'au 10 mai 2010)	30 juin 2009 13° résolution	Cf. Résolutions 11° à 12°.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 14° résolution	Nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pouvant être supérieur à 10 % du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.	Oui - Dans le cadre d'un plan d'options approuvé par le conseil d'administration du 24 février 2010.
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 15° résolution	Nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas excéder 5 % du capital social.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-138-1 du Code de commerce.	30 juin 2009 16° résolution	Résolution rejetée par l'assemblée générale du 30 juin 2009	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions. (Durée de 24 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 17° résolution	Réduction autorisée dans la limite de 10% du capital social.	Non

Renouvellement et délégation des autorisations financières

Nous vous proposons de renouveler les délégations suivantes accordées au conseil d'administration. Ces délégations sont en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée.

Assemblée générale mixte du 20 juin 2011

Sixième résolution (*Autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions*) -- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront

en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée ;

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action de 2 euros de nominal ;

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce, (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société ;
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 10 mai 2010.

Dixième résolution (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

1°) délègue au conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce sa compétence à l'effet de procéder sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des actions répondant aux conditions fixées dans la treizième résolution ;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente délégation, en laissant au conseil la faculté, s'il le juge opportun, de conférer aux actionnaires, en cas d'offre au public et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables pendant un délai qu'il déterminera et dont la durée ne saurait être inférieure à celle prévue par la loi et de définir les caractéristiques de ce droit de priorité et notamment de décider de limiter le nombre de titres auxquels il donnera droit pour

chaque ordre de souscription émis. A ce titre, et en application de l'article R. 225-131 du Code de commerce, la durée minimale du délai de priorité sera de trois jours de bourse ;

4°) fixe comme suit le montant maximal des actions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétences :

(a) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

(b) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant ;

(c) en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en application d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier sont limitées conformément au 3° de l'article L.225-136 du Code de commerce.

5°) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse de chacun des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

6°) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale, en application des dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce, (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, si elle est différente ;

7°) décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (75%) de l'émission initialement décidée ;

8°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour :

(a) déterminer les conditions de la ou des émission(s) ;

(b) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

(c) déterminer les dates les prix, les montants et modalités d'émission, ainsi que la nature, la forme et la caractéristique des titres à créer ;

(d) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis et le cas échéant les conditions de leur rachat ou échange ;

(e) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions, et/ou valeurs mobilières, et /ou aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;

(f) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

(g) décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;

(h) plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des actions apportées dans le cadre d'une offre publique d'échange :

(i) arrêter la liste des titres apportés à l'échange ;

(ii) fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;

(iii) déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat où d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;

(iv) effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

(i) suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution ou de souscription d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;

(j) procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;

(k) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, notamment en application des articles L.228-99 et suivants du Code de commerce ;

(l) procéder, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la société détiendrait directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec l'accord de la société, de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet, seraient émises en représentation d'une quotité du capital social de la société ;

(m) procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

(n) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la société, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président directeur général dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; le conseil d'administration pourra également modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

(o) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts et à toutes formalités nécessaires ;

(p) d'une manière générale, modifier les statuts et passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

9°) décide que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sur les titres de la société ou d'une autre société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange dans les conditions et selon les modalités prévues par l'article L.225-148 du Code de commerce ;

10°) décide que la présente délégation, pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société, ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

11°) prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'article L.225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution ;

12°) prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital social de la société dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 juin 2009 ;

13°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 et de l'article R.225-118 du Code de commerce.

Onzième résolution (*Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

1°) délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international :

(a) par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances ;

(b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible, et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) fixe comme suit le montant de la présente délégation de compétences :

(a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1 a) ci-dessus :

(i) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

(ii) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant,

(b) en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres, le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourrait en résulter, ne pourra pas dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus ;

4°) en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétences, dans le cadre des émissions visées au 1 (a) ci-dessus :

(a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

(b) confère au conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

(c) décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

(i) limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;

(ii) répartir librement tout ou partie des titres émis, non souscrits ;

(iii) offrir au public, sur le marché, tout ou partie des titres émis non souscrits.

d) décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;

e) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, la renonciation expresse à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières donnant accès au capital émises donneront droit ;

5°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s), dans les conditions suivantes :

(a) Pour toute émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital visée au 1 (a) ci-dessus :

(i) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

(ii) déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;

(iii) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;

(iv) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et/ou des titres porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;

(v) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

(vi) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

(vii) à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

(b) Pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres visée au 1(b) ci-dessus :

(i) fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;

(ii) fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;

(iii) arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;

(iv) décider, le cas échéant, et par dérogation aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

(v) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émission(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

6°) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société ou à l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres.

7°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 et de l'article R.225-118 du Code de commerce.

Douzième résolution (Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce) -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration pour, conformément à l'article L.225-136 1° du Code de commerce, sur ses seules délibérations, et ce, dans la limite du 10% du capital social par an, fixer le prix d'émission des actions qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%.

L'assemblée générale prend acte que dans ce cas, le conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ces émissions suivant les modalités qu'il arrêtera.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet l'autorisation de même nature consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

Treizième résolution (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L.233-32 du Code de commerce) -- L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.233-32 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide que les délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale réunie ce jour, sont maintenues en cas d'offre publique d'achat ou d'échange pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal des activités de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique concernée.

Quatorzième résolution (Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce) -- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1°) donne compétence au conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce, pour consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la société ;

2°) décide que les bénéficiaires de ces options seront les salariés, ou certains d'entre eux, et les mandataires sociaux tels que définis par la loi, tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;

3°) décide que les options attribuées seront soumises aux termes et conditions stipulés dans le plan d'option dont le règlement sera fixé par le conseil d'administration ;

4°) rappelle qu'il ne pourra être consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux possédant individuellement plus de 10% du capital social ;

5°) décide que le nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pourra être supérieur à 10% du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur ;

6°) décide que l'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée et que les options pourront être exercées pendant une période ne dépassant pas 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties ;

7°) rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur ;

8°) rappelle au conseil d'administration qu'en application des dispositions de l'article L.225-117 du Code de commerce, aucune action ne pourra être consentie (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant ou suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;

9°) décide que le prix d'exercice des options de souscription d'actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et sera au moins égal, pour les actions nouvelles, à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de consentir les options, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

10°) décide que le prix de souscription des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L.225-177 alinéa 4 du Code de commerce et aux articles R.225-137 et suivants du Code de commerce. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;

11°) décide que le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra être inférieur à 80% du prix moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce et, de tout autre programme de rachat d'actions qui existerait ou viendrait à exister ;

12°) donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation au président directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour déterminer toutes les modalités des options, notamment :

- (i) fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter les clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ;
- (ii) arrêter des catégories et la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus, ainsi que les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront ;
- (iii) adapter les conditions applicables à des bénéficiaires soumis à des régimes juridiques ou fiscaux étrangers afin de les rendre conformes aux dispositions des régimes concernés et d'assurer le meilleur traitement possible pour le bénéficiaire ;
- (iv) fixer l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées ;
- (v) décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les différentes hypothèses prévues aux articles R.225-137 et R225-142 du Code de commerce ;
- (vi) suspendre temporairement et pour un délai maximum de 3 mois l'exercice des options en cas d'opérations financières.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

Quinzième résolution (*Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce*) -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- donne compétence au conseil d'administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ;

- décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 5 % du capital social ;

- rappelle :

(a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et

(b) que le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

- prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation du capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée ;

- décide que la présente délégation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois, à compter de ce jour ;

- rappelle que le conseil d'administration ne peut attribuer d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital de la société ;

- rappelle au conseil d'administration que conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées : dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ; dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ; confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président directeur général, dans les conditions prévues par la loi, pour :

-- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et modalités et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

-- mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société ;

-- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier les statuts.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

Seizième résolution (*Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-138-1 du Code de commerce*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants et suivants du Code du travail et conformément aux dispositions des articles L.225-138-1 et L.225-129-6 du Code de commerce :

(i) donne compétence au conseil d'administration, pour augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social de la société, à concurrence d'un montant nominal de 200 000 euros, par émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) adhérent à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société, des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) ;

(ii) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée, la durée de la délégation ;

(iii) décide de supprimer en faveur des adhérents au plan d'épargne définis au paragraphe précédent le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital émis en application de la présente résolution ;

(iv) décide, en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, de fixer la décote sur le prix à 20% (ou 30% pour les cas prévus par la loi) par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur Eurolist d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ;

(v) autorise toutefois expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables aux bénéficiaires ;

(vi) donne au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour :

- (a) mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;
- (b) fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, notamment lorsque les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix de cession étant fixé d'après les cours de bourse, le prix de souscription ne pouvant être inférieur au cours de bourse après déduction d'une décote telle que précisée au (v) de la présente résolution ;
- (c) fixer le montant proposé à la souscription et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et les délais de libération des titres ;
- (d) demander leur admission à la cotation en bourse sur Eurolist d'Euronext Paris ;
- (e) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- (f) décider que les émissions pourront être réalisées directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs ;
- (g) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, apporter les modifications nécessaires aux statuts et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun ;
- (h) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- (i) effectuer toutes les déclarations auprès de tous organismes, modifier les statuts de la Société, et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
- (j) d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Dix-septième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions) --

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L.225-209 précité, et ce, dans la limite de 10% du capital, et en conformité avec toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure de même nature, dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 juin 2009.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital et à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Nous vous invitons maintenant à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote à l'exception de la 16^{ième} résolution et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Le conseil d'administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

<i>(En milliers d'euros hors section 3)</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	9 428	9 428	9 428	9 422	9 108
Nombre des actions ordinaires existantes	4 713 970	4 713 970	4 713 970	4 711 148	4 554 236
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	281	384	874	1 995	2 316
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(8 131)	(6 683)	(4 260)	(4 494)	(23 990)
Impôts sur les bénéfices	(56)	(87)	(136)	(57)	(65)
Participation des salariés au titre de l'exercice	--	--	--	--	--
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	736	(7 499)	(21 943)	(1 300)	(5 647)
Résultat distribué	--	--	--	--	--
3. Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1,71)	(1,40)	(0,87)	(0,94)	(5,25)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,16	(1,59)	(4,65)	(0,28)	(1,24)
Dividende distribué à chaque action	--	--	--	--	--
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	11	13	13	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	574	802	868	972	1 035
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	236	330	365	408	464

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
1. Filiales détenues à plus de 50%										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$11 770 478	100,00%	9 €	--	9 €	12 899 932 €	--	5 248 018 €	359 533 €
Memscap AS (Norvège)	Kr 18 412 762	Kr 10 601 227	100,00%	13 306 911 €	2 257 374 €	11 049 537 €	825 779 €	--	7 388 782 €	224 692 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	47 446 €	100,00%	3 613 197 €	--	3 613 197 €	89 567 €	--	24 960 €	32 830 €
2. Participations										
iCosmeceuticals SAS (France)	317 930 €	5 317 569 €	14,63%	1 600 943 €	--	1 600 943 €	--	--	25 413 €	12 201 €
3. Total										
				18 521 060 €	2 257 374 €	16 263 686 €	13 815 278 €			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 9 599 091 €

Aucun dividende n'a été encaissé par la Société au cours de l'exercice.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010



Etats financiers consolidés

31 décembre 2010

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Bilan consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.....	2
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.....	3
Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.....	4
Tableau des variations des capitaux propres consolidé	5
Tableau des flux de trésorerie consolidé	6
Notes annexes aux états financiers consolidés	7

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
		<i>€000</i>	<i>€000</i>
Actifs			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	10	4 067	5 654
Immobilisations incorporelles	11	9 306	9 821
Actifs financiers disponibles à la vente	13	2 725	979
Autres actifs financiers non-courants	14	3	21
Actifs d'impôt différé	8	1 170	1 100
		17 271	17 575
Actifs courants			
Stocks	15	3 723	4 642
Clients et autres débiteurs	16	3 514	2 717
Créances d'impôts courants	17	56	136
Paievements d'avance	--	222	389
Autres actifs financiers courants	18	67	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 213	2 085
		8 795	9 971
Total actifs		26 066	27 546
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital émis	20.1	9 428	9 428
Primes d'émission	20.1	12 701	26 108
Actions propres	20.2	(99)	(114)
Réserves consolidées	20.3	(2 085)	(15 250)
Ecart de conversion	20.3	(1 057)	(1 884)
		18 888	18 288
Passifs non-courants			
Emprunts portant intérêt	22	2 361	3 980
Autres passifs financiers non-courants	26	172	192
Passifs liés aux avantages au personnel	23	462	270
		2 995	4 442
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	25	2 757	3 094
Emprunts portant intérêt	22	1 260	1 583
Autres passifs financiers courants	26	116	96
Provisions	24	50	43
		4 183	4 816
Total passifs		7 178	9 258
Total des capitaux propres et passifs		26 066	27 546

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	Notes	2010	2009
		€000	€000
Activités poursuivies			
Ventes de biens et services		13 042	9 255
Produits des activités ordinaires		13 042	9 255
Coût des ventes		(7 888)	(6 527)
Marge brute.....		5 154	2 728
Autres produits.....	7.1	288	360
Frais de recherche et développement	7.7	(2 130)	(2 418)
Frais commerciaux.....		(761)	(686)
Charges administratives		(2 520)	(3 086)
Autres charges	7.2	--	(474)
Résultat opérationnel.....		31	(3 576)
Charges financières.....	7.3	(215)	(249)
Produits financiers	7.4	200	190
Résultat avant impôt.....		16	(3 635)
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat	8	--	--
Résultat net des activités ordinaires poursuivies.....		16	(3 635)
Activités abandonnées			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession.....	5	(404)	(1 470)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(388)	(5 105)
Résultats par action :			
- de base pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	9	€ (0,08)	€ (1,08)
- dilué pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	9	€ (0,08)	€ (1,08)
Résultats par action au titre des activités poursuivies :			
- de base pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	9	€ 0,00	€ (0,77)
- dilué pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	9	€ 0,00	€ (0,77)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	<i>2010</i>	<i>2009</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé	(388)	(5 105)
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(12)	--
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	827	1 346
Impôts sur les autres éléments du résultat global	--	--
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt.....	815	1 346
Résultat global consolidé	427	(3 759)

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

<i>(En milliers d'euros, sauf données par action)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital émis €000</i>	<i>Primes d'émission €000</i>	<i>Actions propres €000</i>	<i>Réserves consolidées €000</i>	<i>Ecarts de conversion €000</i>	<i>Total capitaux propres €000</i>
Solde au 1^{er} janvier 2009	4 713 970	9 428	35 123	(135)	(19 389)	(3 230)	21 797
Ecarts de conversion.....	--	--	--	--	--	1 346	1 346
Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres	--	--	--	--	--	1 346	1 346
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	--	--	--	--	(5 105)	--	(5 105)
Résultat global	--	--	--	--	(5 105)	1 346	(3 759)
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission.....	--	--	(9 015)	--	9 015	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 20.2).....	--	--	--	21	--	--	21
Paiements en actions (Note 21.3).....	--	--	--	--	229	--	229
Solde au 31 décembre 2009	4 713 970	9 428	26 108	(114)	(15 250)	(1 884)	18 288
Solde au 1^{er} janvier 2010	4 713 970	9 428	26 108	(114)	(15 250)	(1 884)	18 288
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente....	--	--	--	--	(12)	--	(12)
Ecarts de conversion.....	--	--	--	--	--	827	827
Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres	--	--	--	--	(12)	827	815
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	--	--	--	--	(388)	--	(388)
Résultat global	--	--	--	--	(400)	827	427
Activités abandonnées.....	--	--	(4 408)	--	4 408	--	--
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission.....	--	--	(8 999)	--	8 999	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 20.2).....	--	--	--	15	--	--	15
Paiements en actions (Note 21.3).....	--	--	--	--	158	--	158
Solde au 31 décembre 2010	4 713 970	9 428	12 701	(99)	(2 085)	(1 057)	18 888

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<u>€000</u>	<u>€000</u>
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles :		
Résultat net des activités ordinaires poursuivies	16	(3 635)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(404)	(1 470)
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	<u>(388)</u>	<u>(5 105)</u>
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions (Note 27.1)	1 283	1 541
Annulation des plus et moins values de cession d'actifs.....	(13)	(13)
Autres éléments non monétaires (Note 27.3).....	102	132
Créances clients.....	(1 027)	1 853
Stocks	465	(935)
Autres débiteurs.....	59	787
Dettes fournisseurs	372	(405)
Autres créditeurs.....	(154)	(126)
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles.....	<u>699</u>	<u>(2 271)</u>
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités d'investissement :		
Encaissement résultant de la cession d'immobilisations	11	13
Acquisition d'immobilisations	(534)	(866)
Revente / (achat) d'actifs financiers	(45)	(179)
Cession de filiales (Note 5.4).....	(138)	--
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par des activités d'investissement	<u>(706)</u>	<u>(1 032)</u>
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement :		
Financement par emprunts et assimilés	--	429
Remboursement d'emprunts et assimilés	(470)	(463)
Remboursement de dettes sur contrats de location-financement	(112)	(85)
Revente / (achat) d'actions propres	15	21
Variation de trésorerie soumise à restriction (Note 18)	(23)	--
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement	<u>(590)</u>	<u>(98)</u>
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(74)	(124)
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>(671)</u>	<u>(3 525)</u>
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<u>1 104</u>	<u>4 629</u>
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Note 27.4)	<u>433</u>	<u>1 104</u>

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 *Caractéristiques de l'activité*

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- **Les produits sur mesure**, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- **Les produits standards**, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- **Le pôle dermocosmétique**, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals. Ce pôle est issu des opérations de cession de l'activité IntuiSkin (Note 1.2) en date du 26 mai 2010. Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une participation de 14,6% dans la société iCosmeceuticals et d'un contrat de licence exclusive avec cette société sur les actifs des Laboratoires La Licorne, filiale de Memscap, S.A. Conformément à ces opérations de cession, le pôle IntuiSkin, secteur d'activité au 31 décembre 2009 dédié aux systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés, a fait l'objet d'un classement en activité abandonnée sur l'exercice 2010 (Notes 4 et 6).

Au 31 décembre 2010, la Société et ses filiales comptent 90 employés, dont 7 sont localisés en France, 55 en Norvège et 28 aux États-Unis.

En date du 24 mars 2011, le conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés de Memscap au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et en a autorisé la publication.

1.2 *Evénements majeurs de l'exercice 2010*

Cession des sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Dans le cadre de sa politique visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative, le Groupe a procédé sur l'exercice 2010 à la cession de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6%, valorisée à 1,7 millions d'euros, consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals. Les modalités de cette opération ainsi que les éléments financiers relatifs aux activités cédées sont présentés en notes 4 et 5.

Centralisation des opérations américaines sur un site de production et de tests unique

Suite aux conclusions de la renégociation du bail relatif à son site de production de Caroline du Nord, le Groupe a bénéficié sur le premier semestre 2010, d'une extension significative des surfaces de salles blanches et de laboratoires en location. Cette extension a permis au Groupe de regrouper l'ensemble de ses opérations de production et de tests ainsi que les services commerciaux et généraux afférents au sein d'un seul site de production faisant l'objet d'un contrat de location. En 2008, la filiale américaine avait acquis un immeuble destiné à l'aménagement potentiel de salles blanches dans l'hypothèse d'une non-reconduction du bail ou de l'absence d'extension des surfaces de salle blanche et de laboratoire louées. Ce risque étant désormais caduc, le Groupe a procédé à la cession de cet immeuble

en date du 12 août 2010. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors de cette opération de cession, notamment dû au fait que la majorité des investissements des périodes précédentes s'est centrée sur les salles blanches actuellement en location. Les modalités afférentes à cette cession sont présentées en note 10.

2. METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1 Principes de préparation des états financiers

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Memscap arrêtés au 31 décembre 2010 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), adopté par l'Union européenne et rendu obligatoire à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2010

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2010 :

- IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009).

D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1er janvier 2010.

- Améliorations annuelles des normes IFRS (Mai 2008) - amendement d'IFRS 5 relatif au reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » de tous les actifs et passifs d'une filiale destinée à être cédée même si le groupe conserve un intérêt résiduel. Cet amendement est applicable en même temps qu'IAS 27R et IFRS 3R ;
- Amendement IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « Eléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRIC 17 - Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients (applicable aux transactions postérieures au 1er juillet 2009) ;
- Amendement IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010. L'amélioration portant sur la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter les actifs sectoriels a été adoptée par anticipation lors de l'exercice 2009.

A l'exception des normes IFRS 3R et IAS 27R, d'application prospective, ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. S'agissant de l'adoption des normes IFRS 3R et IAS 27R, les règles et méthodes comptables applicables au traitement des regroupements d'entreprises et de l'intégration des filiales et des transactions portant sur les filiales ont été mises à jour.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- IFRIC 19 - Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010) ;
- Amendement IAS 32 - Classification des droits de souscription émis (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010) ;
- Amendement IFRIC 14 - Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011) ;
- IAS 24 révisée - Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2011 (à l'exception de l'amendement IAS 12 et d'IFRS 9). Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- IFRS 9 - Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- Amendement IAS 12 - Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012) ;
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir (applicable à compter du 1er juillet 2011) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables au Groupe à compter du 1er janvier 2011.

Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Memscap S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2010. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction du Groupe considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2011 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2010 soit 2,2 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 1,2 millions d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un montant de 1,0 million d'euros.

2.2 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote (y compris les droits de vote potentiels) de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2010 sont au nombre de 4 et sont les suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2010</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S, précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités au 26 mai 2010 (Notes 4 et 5).

2.3 Résumé des jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à la dépréciation des goodwill.

Le Groupe vérifie ainsi la valeur recouvrable des goodwill au moins une fois par an, à chaque date d'arrêté, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. La valeur recouvrable est en général estimée sur la base de la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans les notes 2.4.6 et 12.

Les autres estimations importantes effectuées par le Groupe sont relatives aux options de souscription d'actions (Note 21.1), aux dépréciations des actifs courants (Notes 15 et 16) et aux provisions (Note 24).

2.4 Résumé des méthodes comptables significatives

2.4.1 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. L'ensemble des postes du bilan exprimés en devises est converti en euro aux taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en écarts de conversion en capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique, sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

2.4.2 Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

2.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Le cas échéant, il est tenu compte d'une valeur résiduelle.

Bâtiments usines.....	20 ans
Bâtiments bureaux.....	20 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage	4 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues conformément aux principes décrits à la note 2.4.8.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture. Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

2.4.4 Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un (ou de plusieurs) actif(s) spécifique(s), et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.4.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

2.4.6 Goodwill et regroupement d'entreprises

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1er janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill

complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 ont été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat contre réserves avant le 1er janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelque soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition. Au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne ; et,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé sur le premier ou le deuxième niveau d'information sectorielle du Groupe, déterminé conformément à IAS 14 Information sectorielle.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée (Note 2.4.8).

2.4.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés à chaque clôture. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée d'amortissement ou le mode selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation à chaque clôture soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation

incorporelle appartient. Ces immobilisations ne sont pas amorties. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée à chaque clôture afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, de indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation résultant de dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture tant que l'actif n'est pas encore mis en service ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice une indication que l'actif a perdu de la valeur.

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 1 à 3 ans
Brevets et marques	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 20 ans
Frais de développement.....	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 5 ans

Les brevets et marques font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée moyenne de protection. Les frais de développement capitalisés, principalement composés de coûts de conception de puces et de capteurs, de frais de développement de prototypes et de frais d'homologation, sont amortis à partir de la phase de production et pendant la durée de commercialisation prévue.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

2.4.8 Dépréciation d'actifs

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Le groupe Memscap a défini les UGT comme étant les activités "Produits standards / Avionique et médical", "Produits sur mesure / Recherche et développement corporate" et "Pôle dermocosmétique". Les goodwill sont testés à ces mêmes niveaux.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- Des changements importants intervenus dans l'environnement économique ou technologique sur lequel la Société opère ou auquel l'UGT est dévolue ;
- La baisse des volumes d'activité et des performances inférieures aux prévisions ;
- L'arrivée de produits concurrents et le dépôt de brevets afférents.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque UGT. Si la valeur comptable des actifs d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie futurs (qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans) actualisés en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt (comme requis par IAS 36 « Dépréciations d'actifs »).

La valeur terminale est obtenue en actualisation à l'infini le flux de trésorerie normatif attendu. Les frais de siège sont affectés au prorata des chiffres d'affaires de chaque UGT.

Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont enregistrées d'abord sur le goodwill et ensuite sur les actifs non courants et sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié, en résultat opérationnel.

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit cependant pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.9 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non courants à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur ces actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite soit directement, soit via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise est comptabilisée au compte de résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier.

Les actifs financiers courants comprennent principalement les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Ces créances sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

2.4.10 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : Coût d'achat selon la méthode du premier entré - premier sorti ;
- Produits finis et produit-en-cours : Coûts des matières et de la main d'œuvre directe et quote-part des frais généraux de production fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.4.11 Actifs non-courants destinés à être cédés et passifs afférents

Sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non-courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non-courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à la date de décision de cession.

2.4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- Placement à court terme ;
- Placement très liquide ;
- Placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- Risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les dépôts à court terme nets des concours bancaires courants.

2.4.13 Capitaux propres

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les propres instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Memscap), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « Intérêts ne donnant pas le contrôle »). En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Memscap. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts minoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

2.4.14 Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes. De plus amples détails sont fournis en note 21.3. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, les conditions de performances autres que les conditions liées au prix des actions de Memscap S.A. (« les conditions du marché »), ne sont pas prises en compte.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (la date d'acquisition des droits). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe à cette date du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Si une rémunération en instruments de capitaux propres est annulée, elle est traitée comme si elle avait été acquise à la date d'annulation. Toute charge relative à la transaction qui n'a pas été comptabilisée jusqu'alors est enregistrée immédiatement. Cependant, si un nouvel accord remplace l'accord annulé et qu'il est désigné comme tel à la date où il est attribué, les deux sont traités comme si le premier avait été modifié, comme décrit dans le précédent paragraphe.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (Note 9).

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

2.4.15 *Passifs financiers*

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.4.16 *Juste valeur des instruments financiers*

Les évaluations à la juste valeur doivent être détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

2.4.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

2.4.18 Avantages au personnel

En Norvège, les engagements de retraite sont assimilés à un régime à prestations définies. Ce régime nécessite que les contributions du Groupe soient versées à un fond administré spécifique. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est de même déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation aux titres des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Le montant comptabilisé au passif au titre de ce régime est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé et de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre l'obligation du Groupe. Si ce montant est négatif, l'actif est évalué en retenant le plus faible montant déterminé supra, le coût des services passés non encore comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé. Le montant comptabilisé au passif au titre de régime à prestations définies est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé.

Conformément aux dispositions de la loi française, Memscap et ses filiales françaises cotisent à des régimes de retraite au bénéfice du personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Il s'agit d'un régime à prestations définies dont l'obligation n'est couverte par aucun contrat d'assurances. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées selon les modalités décrites pour le régime applicable à l'entité norvégienne.

Aux États Unis, Memscap Inc. a adopté en novembre 2000, un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

2.4.19 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits ordinaires de la Société sont principalement constitués des ventes de produits, des ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement, y compris les contrats conclus avec les agences publiques, sont reconnus selon la méthode de l'avancement.

2.4.20 *Marge brute*

La marge brute est calculée par différence entre d'une part les produits des activités ordinaires et d'autre part le coût complet de production lié aux ventes de la période. Il s'agit du coût complet de production de l'usine aux États-Unis d'Amérique pour la fabrication des puces ainsi que de celle de Norvège pour l'assemblage des capteurs.

2.4.21 *Résultat opérationnel*

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts d'arrêt d'activités autres que celles destinées à être vendues.

Frais de recherche et développement

Certains coûts de développement de nouveaux produits encourus après la faisabilité technologique sont capitalisés lorsqu'ils remplissent les critères présentés à la note 2.4.7. Tous les autres coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement ». Le crédit d'impôt recherche vient minorer la charge comptabilisée sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

Coûts de production et coûts de commercialisation

Les coûts de production sont présentés dans la marge brute sur la ligne « Coût des ventes », les coûts de commercialisation étant quant à eux présentés sur la ligne « Frais commerciaux ».

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Il s'agit notamment des coûts de restructuration, de dépréciation d'actifs, de pertes sur créances clients, de pertes sur stock ou de résultats de cession d'immobilisations spécifiques.

2.4.22 *Impôts*

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs nets ne sont pas comptabilisés lorsque leur recouvrabilité n'est pas jugée probable.

2.4.23 *Résultats par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

2.4.24 *Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*

Le Groupe peut être conduit à utiliser des instruments financiers dérivés tels que les contrats de change à terme et (ou) des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement en résultat. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par références aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- Soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- Soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'instrument couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat, comme par exemple lorsqu'un produit financier couvert ou une charge financière couverte est comptabilisé(e) ou lorsqu'une vente prévue a lieu. Quand l'élément couvert est le coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont exclus des capitaux propres et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif non financier. Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucune opération de regroupement d'entreprises n'est intervenue au cours des exercices 2010 et 2009.

4. RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE

En date du 26 mai 2010, le Groupe a procédé à la cession effective de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (Notes 1.2 et 5). S'agissant d'un ensemble distinct et significatif, et conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat de ces sociétés afférent aux exercices 2010 et 2009 a été reclassé en résultat net des activités cédées ou en cours de cession. Les impacts de ces reclassements sur le résultat de l'exercice 2009 sont détaillés ci-après :

	<i>2009</i> <i>(Publié)</i>	<i>IFRS 5</i>	<i>2009</i> <i>(Retraité)</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Activités poursuivies			
Ventes de biens et services	10 295	(1 040)	9 255
Produits des activités ordinaires	10 295	(1 040)	9 255
Coût des ventes	(6 949)	422	(6 527)
Marge brute	3 346	(618)	2 728
Autres produits	360	--	360
Frais de recherche et développement.....	(3 483)	1 065	(2 418)
Frais commerciaux	(1 597)	911	(686)
Charges administratives	(3 141)	55	(3 086)
Autres charges	(474)	--	(474)
Résultat opérationnel.....	(4 989)	1 413	(3 576)
Charges financières	(307)	58	(249)
Produits financiers.....	191	(1)	190
Résultat avant impôt.....	(5 105)	1 470	(3 635)
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat.....	--	--	--
Résultat net des activités ordinaires poursuivies	(5 105)	1 470	(3 635)
Activités abandonnées			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	--	(1 470)	(1 470)
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(5 105)	--	(5 105)
Résultats par action :			
- de base pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	€ (1,08)		€ (1,08)
- dilué pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	€ (1,08)		€ (1,08)
Résultats par action au titre des activités poursuivies :			
- de base pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	€ (1,08)		€ (0,77)
- dilué pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	€ (1,08)		€ (0,77)

5. ACTIVITES ABANDONNEES

5.1 Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute

Le 16 avril 2010, le conseil d'administration de Memscap a approuvé, sous condition suspensive de l'assemblée générale des actionnaires du Groupe, la cession de sa filiale IntuiSkin et de la sous-filiale Ioma Esthetics Institute à la société iCosmeceuticals. Cette cession ainsi que les modalités afférentes ont été approuvées par les actionnaires de Memscap réunis en assemblée générale ordinaire le 18 mai 2010. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6%, valorisée à 1,7 millions d'euros, consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals (Note 13).

Dans le cadre de cette opération, le Groupe a conclu par ailleurs un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par Memscap, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement au Groupe d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique du Groupe visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards, et ce avec des coûts de siège réduits. De plus, la participation de 14,6% dans iCosmeceuticals ainsi que l'accord de licence et l'option d'achat sur les actifs des Laboratoires La Licorne, permettent au Groupe d'être à même de bénéficier du développement potentiel des activités d'IntuiSkin qui se trouve, via cette cession, dotée des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires.

5.2 Valeur comptable de l'actif net cédé

Le Groupe a procédé à la cession de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute le 26 mai 2010, date à laquelle le contrôle de ces activités a été transféré à l'acquéreur, la société iCosmeceuticals. Le tableau suivant présente le détail de l'actif net cédé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
<i>Actifs courants</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	118	--
Paiements d'avance.....	39	--
Créances d'impôts courants.....	50	--
Clients et autres débiteurs.....	212	--
Stocks.....	707	--
<i>Actifs non-courants</i>		
Immobilisations corporelles.....	311	--
Immobilisations incorporelles.....	860	--
Autres actifs financiers non-courants.....	18	--
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et autres crédateurs.....	479	--
Emprunts portant intérêt.....	58	--
Provisions.....	30	--
<i>Passifs non-courants</i>		
Emprunts portant intérêt.....	168	--
Passifs liés aux avantages au personnel.....	1	--
Actif net cédé.....	1 579	--

5.3 Contrepartie reçue en rémunération de l'actif net cédé

L'opération de cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute a été réalisée par échange d'actions. En rémunération de l'apport de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, le Groupe a reçu une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1 601 000 euros en date du 26 mai 2010.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Valorisation des titres iCosmeceuticals reçus en rémunération de l'apport.....	1 601	--
Actif net cédé	(1 579)	--
Coûts liés à l'opération de cession	(20)	--
Gain net de cession	2	--

5.4 Flux de trésorerie relatifs à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie (1).....	--	--
Moins : Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	(118)	--
Moins : Coûts liés à l'opération de cession	(20)	--
Sortie nette de trésorerie et équivalent de trésorerie liée à la cession	(138)	--

(1) La cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute étant réalisée par échange de titres (Note 5.3), le Groupe n'a pas perçu de contrepartie en trésorerie et équivalents de trésorerie suite à cette opération.

5.5 Analyse du résultat et des flux de trésorerie des activités abandonnées pour la période

Le résultat combiné des activités abandonnées (soit le résultat des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute pour la période du 1er janvier au 26 mai 2010) inclus dans le compte de résultat sont présentés ci-après. Le résultat et les flux de trésorerie des activités abandonnées de la période précédente ont été retraités afin de tenir compte des activités classées comme abandonnées dans la période considérée (Note 4).

	<i>2010 (5 mois)*</i>	<i>2009 (12 mois)**</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Résultat des activités abandonnées pour la période		
Ventes de biens et services	596	1 040
Produits des activités ordinaires	596	1 040
Coût des ventes	(269)	(422)
Marge brute	327	618
Frais de recherche et développement.....	(344)	(1 065)
Frais commerciaux	(333)	(911)
Charges administratives	(38)	(55)
Résultat opérationnel.....	(388)	(1 413)
Charges financières	(19)	(58)
Produits financiers.....	1	1
Résultat avant impôt.....	(406)	(1 470)
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat	--	--
Résultat des activités abandonnées après impôts.....	(406)	(1 470)
Profit / (perte) résultant de la cession d'activités diminué(e) des coûts de la vente....	2	--
Résultat des activités abandonnées après impôts.....	(404)	(1 470)

* Activité du 1^{er} janvier au 26 mai 2010.

** Activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

	2010 (5 mois)*	2009 (12 mois)**
	€000	€000
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées		
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles.....	(260)	(775)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement.....	(74)	(375)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement.....	(43)	170
Flux de trésorerie nets.....	<u>(377)</u>	<u>(980)</u>

* Activité du 1^{er} janvier au 26 mai 2010.

** Activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

6. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par la direction opérationnelle du Groupe pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance. Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe. Suite à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute le 26 mai 2010 (Note 5.1), le pôle IntuiSkin a été classé en activité abandonnée et un nouveau secteur, le pôle dermocosmétique, a été défini. Les secteurs opérationnels du Groupe sont désormais les suivants :

Activités poursuivies

- **Les produits sur mesure**, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- **Les produits standards / capteurs**, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- **Le pôle dermocosmétique**, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals. Ce pôle a été défini en date du 26 mai 2010 suite à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute et intègre principalement les actifs de la société Laboratoires La Licorne précédemment inclus dans le pôle IntuiSkin, secteur reclassé sur l'exercice 2010 en activité abandonnée. L'activité de ce nouveau pôle, débutée fin mai 2010, est non significative sur l'exercice 2009. De ce fait, il n'a été procédé à aucun retraitement de l'information comparative au titre du résultat sectoriel 2009. Concernant la ventilation des actifs et passifs sectoriels, les éléments bilanciaux afférents au pôle dermocosmétique, et principalement le goodwill relatif à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, ont fait l'objet d'un reclassement du pôle IntuiSkin au pôle dermocosmétique pour l'exercice 2009.

Activités abandonnées

- **Le pôle IntuiSkin**, dont l'activité est dédiée aux systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés. Conformément à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute, le pôle IntuiSkin a fait l'objet d'un classement en activité abandonnée sur l'exercice 2010.

Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels. Le management contrôle les résultats des secteurs d'activité de manière distincte, aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources de chacun des secteurs et d'évaluation de ses performances. La performance sectorielle est évaluée sur la base d'un résultat opérationnel, dont la détermination diffère, à certains égards, du résultat opérationnel dans les états financiers consolidés, comme détaillé ci-après. La politique financière du Groupe (incluant l'incidence des charges et produits financiers) et la fiscalité sur le résultat, sont gérées au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs opérationnels. Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

6.1 Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires ainsi que les résultats pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, tous les actifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés d'un montant de 1 213 000 euros (2009 : 2 085 000 euros) et des titres obligataires disponibles à la vente d'un montant de 1 013 000 euros (2009 : 979 000 euros) correspondant à des placements de trésorerie à plus d'un an. Le Groupe gère

sa trésorerie de manière centralisée (Cash pooling) qui n'est de ce fait pas affectée aux différents secteurs. Au 31 décembre 2010, l'ensemble des passifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception des découverts bancaires correspondant à la trésorerie passive du Groupe soit un montant de 780 000 euros (2009 : 981 000 euros de découverts bancaires). Comme évoqué précédemment concernant le traitement des actifs sectoriels, ces éléments de trésorerie ne sont pas affectés aux différents secteurs.

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2010

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>Pôle dermo- cosmétique (1)</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	<u>€000</u>	<u>€000</u>	<u>€000</u>	<u>€000</u>	<u>€000</u>
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	5 498	7 531	13	--	13 042
Ventes inter-secteurs	81	--	--	(81)	--
Produits des activités ordinaires	<u>5 579</u>	<u>7 531</u>	<u>13</u>	<u>(81)</u>	<u>13 042</u>
Résultats sectoriels	<u>710</u>	<u>586</u>	<u>(64)</u>	<u>--</u>	<u>1 232</u>
Charges non affectées					(1 201)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers					<u>31</u>
Charges financières nettes					(15)
Résultat avant impôt					<u>16</u>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat					--
Résultat net de l'exercice					<u>16</u>
Actifs et passifs					
Goodwill	--	4 672	3 419	--	8 091
Autres actifs incorporels et immobilisations ...	2 197	2 984	104	--	5 285
Actifs financiers disponibles à la vente	--	--	1 712	--	1 712
Autres actifs sectoriels	2 392	6 309	51	--	8 752
Actifs non affectés					<u>2 226</u>
Total actifs					<u>26 066</u>
Passifs sectoriels	3 341	3 011	46	--	6 398
Passifs non affectés					<u>780</u>
Total passifs					<u>7 178</u>
Autres informations sectorielles					
Investissements :					
Immobilisations corporelles	7	176	--	--	183
Immobilisations incorporelles	--	378	--	--	378
Amortissements / Dépréciations :					
Immobilisations corporelles	363	395	--	--	758
Immobilisations incorporelles	17	190	62	--	269
Pertes de valeur	--	--	--	--	--

(1) Début d'activité le 26 mai 2010.

Les activités abandonnées sont présentées séparément au compte de résultat sur une ligne distincte « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». L'analyse du compte de résultat des activités abandonnées est détaillé note 5.5.

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2009

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>Pôle dermo- cosmétique (1)</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	3 748	5 507	--	--	9 255
Ventes inter-secteurs	61	--	--	(61)	--
Produits des activités ordinaires	<u>3 809</u>	<u>5 507</u>	--	<u>(61)</u>	<u>9 255</u>
Résultats sectoriels	<u>(1 733)</u>	<u>(250)</u>	--	--	<u>(1 983)</u>
Charges non affectées					(1 593)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers					<u>(3 576)</u>
Charges financières nettes					(59)
Résultat avant impôt					<u>(3 635)</u>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat					--
Résultat net de l'exercice					<u>(3 635)</u>
Actifs et passifs					
Goodwill	--	4 391	3 419	--	7 810
Autres actifs incorporels et immobilisations ...	3 190	2 261	160	--	5 611
Autres actifs sectoriels	1 990	6 139	--	--	8 129
Actifs non affectés					3 064
Actifs relatifs aux activités cédées (2)					<u>2 932</u>
Total actifs					<u>27 546</u>
Passifs sectoriels	4 372	2 420	--	--	6 792
Passifs non affectés					981
Passifs relatifs aux activités cédées (2)					<u>1 485</u>
Total passifs					<u>9 258</u>
Autres informations sectorielles					
Investissements :					
Immobilisations corporelles	57	166	--	--	223
Immobilisations incorporelles	23	340	--	--	363
Investissements - activités cédées (3)	--	--	--	--	375
Amortissements / Dépréciations :					
Immobilisations corporelles	382	399	--	--	781
Immobilisations incorporelles	12	339	--	--	351
Pertes de valeur	--	--	--	--	--
Amort. / Dépréciations - activités cédées (3) ...	--	--	--	--	494

(1) Ce pôle a été défini en date du 26 mai 2010 suite à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute et intègre principalement les actifs de la société Laboratoires La Licorne précédemment inclus dans le pôle IntuiSkin, secteur reclassé sur l'exercice 2010 en activité abandonnée. L'activité de ce nouveau pôle, débutée fin mai 2010, est non significative sur l'exercice 2009. De ce fait, il n'a été procédé à aucun retraitement de l'information comparative au titre du résultat sectoriel 2009. Concernant la ventilation des actifs et passifs sectoriels, les éléments bilanciels afférents au pôle dermocosmétique, et principalement le goodwill relatif à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, ont fait l'objet d'un reclassement du pôle IntuiSkin au pôle dermocosmétique pour l'exercice 2009.

- (2) Afin de permettre la réconciliation avec les totaux bilanciaux au 31 décembre 2009, les actifs et passifs relatifs à l'activité IntuiSkin (hors actifs et passifs reclassés au sein du secteur Pôle dermocosmétique), sont présentés sur les lignes Actifs / Passifs relatifs aux activités cédées au titre de l'information sectorielle 2009.
- (3) Afin de permettre la réconciliation avec l'information sectorielle publiée au 31 décembre 2009, les investissements et les amortissements / dépréciations relatifs à l'activité IntuiSkin, sont présentés sur les lignes afférentes aux activités cédées.

Les activités abandonnées sont présentées séparément au compte de résultat sur une ligne distincte « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». L'analyse du compte de résultat des activités abandonnées est détaillé note 5.5.

6.2 Secteurs géographiques

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les produits des activités ordinaires relatifs aux activités poursuivies pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009.

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2010

	<u>Europe</u>	<u>Etats-Unis</u>	<u>Asie</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	3 672	5 724	3 522	124	13 042
Produits sectoriels	3 672	5 724	3 522	124	13 042
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Actifs sectoriels affectés.....	22 596	3 470	--	--	26 066
Actifs non affectés.....					--
Total actifs					<u>26 066</u>
Investissements					
Investissements corporels.....	181	2	--	--	183
Investissements incorporels.....	378	--	--	--	378

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2009

	<u>Europe</u>	<u>Etats-Unis</u>	<u>Asie</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	3 863	3 658	1 615	119	9 255
Produits sectoriels	3 863	3 658	1 615	119	9 255
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Actifs sectoriels affectés.....	20 890	3 724	--	--	24 614
Actifs non affectés.....					--
Actifs relatifs aux activités cédées (1).....					2 932
Total actifs					<u>27 546</u>
Investissements					
Investissements corporels.....	171	52	--	--	223
Investissements incorporels.....	340	23	--	--	363
Investissements relatifs aux activités cédées (1).					375

- (1) Afin de permettre la réconciliation avec les totaux bilanciaux au 31 décembre 2009, les actifs relatifs à l'activité IntuiSkin (hors actifs reclassés au sein du secteur Pôle dermocosmétique), sont présentés sur la ligne Actifs relatifs aux activités cédées au titre de l'information sectorielle 2009.

6.3 Principaux clients

Les principaux clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires total du Groupe sur l'exercice 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

(% des ventes totales sur l'exercice)	Produits sur mesure		Produits standards	
	2010	2009 (1)	2010	2009 (1)
1 ^{er} client.....	--	--	13,9%	--
2 ^{ème} client.....	12,0%	--	--	--
3 ^{ème} client.....	11,9%	--	--	--
Total.....	23,9%	--	13,9%	--

(1) Sur l'exercice 2009, aucun client ne représente plus de 10% des ventes totales du Groupe.

7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges détaillées ci-après sont afférents aux activités poursuivies pour les exercices 2010 et 2009. Les activités abandonnées sont présentées séparément au compte de résultat sur une ligne distincte « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». L'analyse du compte de résultat des activités abandonnées est détaillé note 5.5.

7.1 Autres produits

Les autres produits sont composés de subventions d'exploitation afférentes à des opérations de recherche et développement accordées dans le cadre de programmes étatiques.

7.2 Autres charges

Aucune autre charge opérationnelle n'a été comptabilisée sur l'exercice 2010. Les autres charges constatées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Pertes sur créance et stock relatives à la liquidation d'un client significatif.....	--	474
Autres charges.....	--	474

7.3 Charges financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emprunts et découverts bancaires.....	188	197
Charges financières dues au titre des contrats de location-financement.....	27	43
Perte de change.....	--	9
Charges financières.....	215	249

7.4 Produits financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits d'intérêts bancaires.....	192	190
Gain de change.....	8	--
Produits financiers.....	200	190

7.5 Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements, hors activités abandonnées, au titre des exercices 2010 et 2009 se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Coût des ventes.....	464	529
Frais de recherche et développement.....	389	423
Frais commerciaux.....	66	73
Charges administratives.....	108	107
Total dotations aux amortissements.....	1 027	1 132

7.6 Frais de personnel

Les frais de personnel, charges sociales comprises et hors activités abandonnées, comptabilisés en charge au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Charges de personnel y compris charges sociales.....	6 022	6 235
Retraites.....	352	281
Charges liées au paiement en actions.....	158	229
Total des frais de personnel.....	6 532	6 745

L'effectif moyen du Groupe, hors activités abandonnées, en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Production.....	50	55
Recherche et développement.....	19	23
Services commerciaux et marketing.....	5	5
Direction générale et personnel administratif.....	9	14
Effectif total équivalent temps plein.....	83	97

7.7 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement, hors activités abandonnées, se composent de 2 130 000 euros (2009 : 2 418 000 euros) de charges directement comptabilisées en compte de résultat et de 378 000 euros (2009 : 340 000 euros) de frais développement capitalisés. Au 31 décembre 2010, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 1 098 000 euros (2009 : 984 000 euros).

8. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le résultat comptable avant impôt multiplié par le taux d'impôt applicable en France soit 33,33% (2009 : 33,33%) pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Résultat avant impôt.....	(388)	(5 105)
Produit / (charge) au taux d'impôt en vigueur en France.....	129	1 701
Incidence des pertes reportables.....	(129)	(1 701)
Produit d'impôt.....	--	--

La situation fiscale latente au 31 décembre 2010 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de :

- 117,0 millions d'euros en France reportables indéfiniment.
- 15,9 millions d'euros pour la filiale américaine expirant entre 2018 et 2029.
- 4,7 millions d'euros pour la filiale norvégienne expirant entre 2012 et 2019.

Au 31 décembre 2010, la Société ne comptabilise en actifs d'impôt différé que les pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs relatives à sa filiale norvégienne soit 1 170 000 euros (2009 : 1 100 000 euros). En raison de son historique de perte, la Société estime que la recouvrabilité des actifs d'impôt différé générés par les pertes reportables sur les autres entités du Groupe n'est pas jugée probable. Aucun produit d'impôt n'a été constaté sur l'exercice 2010, le Groupe ne comptabilisant en impôts différés actifs que les déficits d'impôts pouvant être imputés dans un avenir proche.

9. RESULTATS PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère pour les activités ordinaires poursuivies.....	16	(3 635)
Perte attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère pour les activités abandonnées.....	(404)	(1 470)
Résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(388)	(5 105)
	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
<i>(en milliers)</i>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action.....	4 708	4 714
Effet de la dilution :		
Options de souscription d'actions (Plan n°18).....	86	--
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action	4 794	4 714

En 2010, du fait du cours moyen de l'action qui s'élève à 2,82 euros, les instruments non-dilutifs correspondent à l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, à l'exception du plan n°18 du 24 février 2010. Ces plans sont décrits en note 21.1. Il n'y a pas eu d'autre opération significative affectant le nombre d'actions ordinaires ou potentielles entre la date de clôture et la date d'achèvement des présents états financiers.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Terrains.....	30	846
Constructions.....	1 414	1 768
Agencements et installations.....	160	346
Equipements industriels (1).....	9 086	9 662
Véhicules.....	--	22
Mobilier et autres équipements de bureau	275	319
Equipements informatiques.....	299	324
Immobilisations corporelles (2).....	11 264	13 287
Amortissements cumulés.....	(6 346)	(5 972)
Provisions pour dépréciation d'actifs (3).....	(851)	(1 661)
Valeur nette des immobilisations corporelles	4 067	5 654

(1) dont immobilisations financées par contrats de location-financement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Equipements industriels.....	1 374	1 214
Immobilisations corporelles.....	1 374	1 214
Amortissements cumulés.....	(884)	(717)
Provisions pour dépréciation.....	--	--
Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail.....	490	497

(2) La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	13 287	15 889
Acquisitions.....	238	479
Cessions.....	(1 966)	(3 527)
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin.....	(939)	--
Ecarts de conversion.....	644	446
Solde à la clôture.....	11 264	13 287

Les principales acquisitions de l'exercice comprennent du matériel industriel afférent à la filiale norvégienne du Groupe (164 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2010, hors variation de périmètre, sont principalement composées d'équipements et d'agencements intégralement amortis ou dépréciés ainsi que de la cession d'un immeuble, propriété de la filiale américaine du Groupe (Note 1.2). La cession de cet immeuble, réalisée en date du 12 août 2010, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Valeur nette comptable des actifs afférents à l'immeuble cédé.....	1 117	--
Prix de cession.....	1 401	--
Moins : Coûts liés à l'opération de cession.....	(86)	--
Moins : Frais de remboursement anticipé d'emprunt afférent à l'immeuble cédé.....	(196)	--
Juste valeur diminuée des coûts de cession.....	1 119	--
Plus-value de cession.....	2	--

Le montant net de frais de la cession de l'immeuble a été directement affecté au remboursement intégral du prêt afférent au financement de cet actif, soit un montant de 1 180 000 euros.

Les actifs acquis par contrats de location-financement sont donnés en nantissement des dettes afférentes à ces contrats. Les constructions et terrains, d'une valeur nette comptable de 1 172 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 2 390 000 euros), servent de droit réel de premier rang en couverture d'emprunts bancaires du Groupe (Note 22.1).

La charge d'amortissement au compte de résultat, intégrant les activités abandonnées, s'élève à 804 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 997 000 euros).

(3) La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	1 661	4 428
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur l'exercice.....	(136)	(130)
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs.....	(674)	(2 637)
Nouvelles dépréciations d'actifs.....	--	--
Solde à la clôture.....	851	1 661

Cette provision pour dépréciation d'actifs est afférente à un ensemble d'équipements et outillages industriels relatif à l'activité Produits sur mesure du Groupe. Les reprises de provision comptabilisées en 2010 et 2009 sont notamment consécutives à la cession ou à la mise au rebut sur ces exercices d'une partie de ces équipements non-utilisés.

La valeur nette comptable de ces équipements s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Valeur brute des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation ..	3 328	3 598
Amortissements / Dépréciations	(2 168)	(2 798)
Valeur nette des équipements faisant l'objet d'une prov. pour dépréciation.....	1 160	800

11. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Goodwill	8 559	9 441
Logiciels (1).....	405	496
Marques et brevets	2 247	4 594
Frais de développement immobilisés	1 567	1 358
Autres immobilisations incorporelles	--	104
Immobilisations incorporelles (2)	12 778	15 993
Amortissements cumulés	(2 608)	(3 920)
Provisions pour dépréciation d'actifs (3)	(864)	(2 252)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	9 306	9 821

(1) dont immobilisations financées par contrats de location-financement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Logiciels	92	86
Immobilisations incorporelles.....	92	86
Amortissements cumulés	(30)	(20)
Valeur nette des immobilisations incorporelles financées par crédit-bail	62	66

(2) La variation des actifs incorporels s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	15 993	15 075
Acquisitions.....	392	483
Cessions	(156)	(367)
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin.....	(3 824)	--
Ecarts de conversion.....	373	802
Solde à la clôture	12 778	15 993

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Marques et brevets</i>	<i>Frais de développement</i>	<i>Autres actifs incorporels</i>	<i>Total</i>
Coût :						
Au 1 ^{er} janvier 2009	8 788	465	4 589	1 233	--	15 075
Acquisitions	--	39	--	--	104	143
Développements générés en interne	--	--	--	340	--	340
Cessions	--	(13)	--	(354)	--	(367)
Ecarts de conversion.....	653	5	5	139	--	802
Au 31 décembre 2009.....	9 441	496	4 594	1 358	104	15 993
Coût :						
Au 1 ^{er} janvier 2010	9 441	496	4 594	1 358	104	15 993
Acquisitions	--	14	--	--	--	14
Développements générés en interne	--	--	--	378	--	378
Cessions	--	--	--	(156)	--	(156)
Variation de périmètre (*)	(1 163)	(130)	(2 345)	(82)	(104)	(3 824)
Ecarts de conversion.....	281	25	(2)	69	--	373
Au 31 décembre 2010.....	8 559	405	2 247	1 567	--	12 778

(*) Cession Pôle IntuiSkin

Les principales acquisitions de l'exercice 2010 concernent les frais de recherche et développement capitalisés afférents à l'activité Produits standards / Capteurs pour un montant de 378 000 euros (2009 : 340 000 euros) conformément à la norme IAS 38. Les cessions de l'exercice, hors variation de périmètre, sont quant elles principalement composées de la mises au rebut de développements antérieurs intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de location-financement sont donnés en nantissement des dettes afférentes à ces contrats.

La charge d'amortissement au compte de résultat, intégrant les activités abandonnées, s'élève à 382 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 629 000 euros).

(3) Compte tenu d'un environnement économique dégradé, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2009 des dépréciations d'actifs selon la norme IAS 36 d'un montant de 2 252 000 euros. Le montant de ces dépréciations s'établit à 864 000 euros au 31 décembre 2010. La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	2 252	2 563
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur l'exercice	(225)	(216)
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin.....	(1 163)	--
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs	--	(95)
Nouvelles dépréciations d'actifs	--	--
Solde à la clôture	864	2 252

Les dépréciations d'actifs incorporels, selon la norme IAS 36, comptabilisées au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Pertes de valeur sur goodwill.....	--	(1 022)
Dépréciations de marques et brevets.....	(396)	(612)
Dépréciations de logiciels.....	--	(9)
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur Produit sur mesure.....	(396)	(1 643)
<i>Secteur Pôle dermocosmétique (1)</i>		
Pertes de valeur sur goodwill.....	(468)	--
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur Pôle dermocosmétique	(468)	--
<i>Secteur IntuiSkin (1)</i>		
Pertes de valeur sur goodwill.....	--	(609)
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur IntuiSkin.....	--	(609)
Total dépréciations d'actifs incorporels.....	(864)	(2 252)

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, la provision pour dépréciation de 468 000 euros afférente au goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, a été réallouée sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels après dépréciations et amortissements s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Goodwill	--	--
Marques et brevets	--	--
Logiciels	--	10
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations	--	10
<i>Secteur Pôle dermocosmétique (1)</i>		
Goodwill	3 419	--
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations	3 419	--
<i>Secteur IntuiSkin (1)</i>		
Goodwill	--	3 419
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations	--	3 419

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, le goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, d'une valeur nette comptable de 3 419 000 euros, a été réalloué sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

12. TEST DE PERTE DE VALEUR

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué de la façon suivante à trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et,
- Unité génératrice de trésorerie Pôle dermocosmétique, nouvelle UGT créée suite à l'opération de cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (Notes 5 et 6).

L'unité génératrice de trésorerie IntuiSkin, suivie au 31 décembre 2009, a fait l'objet d'une cession sur le premier semestre 2010.

Suite à l'examen annuel de la valeur recouvrable des actifs au 31 décembre 2010, estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous, aucune perte de valeur complémentaire par rapport à l'exercice précédent n'a été comptabilisée. Les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs sur l'exercice 2010 viennent quant à elles compenser les moins-values afférentes à la mise au rebut ou à la cession d'éléments d'actifs antérieurement dépréciés et tiennent compte de la révision des valeurs nettes comptables des actifs suite à l'amortissement comptabilisé.

Au 31 décembre 2010 et 2009, les dépréciations d'actifs comptabilisées au bilan du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>		
UGT - Produits sur mesure / R&D corporate.....	1 247	3 304		
UGT – Pôle dermocosmétique (1)	468	--		
UGT – IntuiSkin (1).....	--	609		
Total dépréciations d'actifs.....	1 715	3 913		
<i>31 décembre 2010</i>	<i>Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)</i>			
<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Pôle</i>		
	<i>/ R&D corporate</i>	<i>dermocosmétique</i>		
<i>Actifs</i>				
Goodwill (1)	--	468	468	11
Actifs incorporels.....	396	--	396	11
Immobilisations corporelles.....	851	--	851	10
Dépréciations d'actifs	1 247	468	1 715	
Valeur des actifs testés avant				
dépréciations (2)	5 836	4 042	9 878	

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)		Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D corporate	IntuiSkin (1)		
<i>Actifs</i>				
Goodwill (1)	1 022	609	1 631	11
Actifs incorporels.....	621	--	621	11
Immobilisations corporelles.....	1 661	--	1 661	10
Dépréciations d'actifs	3 304	609	3 913	
Valeur des actifs testés avant dépréciations (2)	7 282	6 677	13 959	

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, la provision pour dépréciation de 468 000 euros afférente au goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, a été réallouée sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

(2) Incluant les besoins en fonds de roulement.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical dont la valeur comptable des actifs testés s'établit à 13 965 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 11 341 000 euros).

Les variations des provisions pour dépréciations d'actifs au 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Goodwill	Actifs incorporels	Immobilisations corporelles	Total Dépréciations
Au 1 ^{er} janvier 2009	1 631	932	4 428	6 991
<i>Reprises de provisions consécutives aux :</i>				
Autres cessions / Mises au rebut.....	--	(95)	(2 638)	(2 733)
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur la période.....	--	(216)	(129)	(345)
Au 31 décembre 2009.....	1 631	621	1 661	3 913
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 631	621	1 661	3 913
<i>Reprises de provisions consécutives aux :</i>				
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma				
Esthetics Institute.....	(1 163)	--	--	(1 163)
Autres cessions / Mises au rebut.....	--	--	(674)	(674)
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur la période.....	--	(225)	(136)	(361)
Au 31 décembre 2010.....	468	396	851	1 715

Les valeurs nettes comptables du goodwill, après dépréciations, allouées à chaque unité génératrice de trésorerie s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Produits standards Avionique / Médical		Pôle dermo- cosmétique (1)		IntuiSkin (1)		Total	
	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009
	Valeur comptable du goodwill.....	4 672	4 391	3 419	--	--	3 419	8 091

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, le goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, d'une valeur nette comptable de 3 419 000 euros, a été réalloué sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

La variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 31 décembre 2010, soit une augmentation de cette valeur de 281 000 euros, correspond à l'impact de l'évolution du cours de la couronne norvégienne lors de la conversion en euro de ce goodwill.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

<i>Taux d'actualisation (1)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
UGT Produits standards / Avionique et médical.....	12,2%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate.....	12,2%	13,0%
UGT Pôle dermocosmétique.....	13,2%	--
UGT IntuiSkin.....	--	15,5%

(1) *Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt (comme requis par IAS 36 « Dépréciations d'actifs »).*

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT Pôle dermocosmétique étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

Les progressions marquées sur l'exercice 2010 des chiffres d'affaires et des résultats des UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate ainsi qu'une visibilité accrue sur le plan d'affaires à 5 ans de ces UGT ont pour conséquence directe la révision à la baisse du taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation. De même, l'UGT Pôle dermocosmétique bénéficie sur l'exercice 2010 des levées de fonds réalisées par la société iCosmeceuticals permettant le financement du développement de l'activité cosmétique pour laquelle le Groupe est titulaire de versements de redevances et d'une option de cession relative aux actifs des Laboratoires La Licorne (Note 5.1). A ce titre, le taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation au 31 décembre 2010 est en repli par rapport à celui précédemment utilisé dans le cadre de l'UGT IntuiSkin au 31 décembre 2009.

Pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, les hypothèses clés sur l'évolution des activités sont les suivantes :

Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2009 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clés relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 13% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 12% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,35 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,18 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,07 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate.

La sensibilité des valeurs recouvrables des UGT aux changements d'hypothèses clés s'analyse comme suit :

- Pour l'UGT Produits standards :
 - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 13% à 5% conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 2,4 millions d'euros.
 - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 0,6 million d'euros.

- Pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate :
 - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 12% à 5% conduirait à une dépréciation complémentaire des immobilisations corporelles de 1,0 million d'euros.
 - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une augmentation de 0,1 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.

Au 31 décembre 2010, la part en pourcentage de valeur terminale dans la valorisation des UGT s'établit à 45% pour les UGT Produits standards (2009 : 47%) et à 33% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2009 : 50%).

Concernant l'UGT Pôle dermocosmétique, le test de dépréciation a été fondé sur le plan d'affaires de l'activité des sociétés Laboratoires La Licorne / iCosmeceuticals, activité en phase de lancement. Compte tenu des investissements significatifs engagés par la société iCosmeceuticals dans les domaines commerciaux, marketing et de développement produits, le niveau de redevance moyen sur les 4 prochaines années est attendu à 0,2 million d'euros. Le plan d'affaires intègre en 2015 la finalisation d'accords commerciaux et de distribution avec des partenaires industriels permettant une extension internationale marquée des activités d'iCosmeceuticals. A ce titre le niveau des redevances sur la période de 2015 à 2017, est amené à connaître un taux de progression moyen de 1,27. A l'issue de cette période, l'hypothèse de la cession des actifs des Laboratoires La Licorne pour un montant de 3,5 millions d'euros, conformément aux conditions de la promesse de vente entre les Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals (Note 5.1), a été retenue. Sur la base de ces hypothèses et d'un taux d'actualisation de 13,2% incluant une prime de risque spécifique liée au risque de prévision, la valeur recouvrable des actifs est proche de leur valeur comptable.

- La majoration du taux d'actualisation de 2% conduirait à une dépréciation du goodwill d'environ 0,2 million d'euros.
- L'application d'une décote de 20% sur les revenus prévisionnels de l'activité conduirait à une dépréciation de goodwill de l'ordre de 0,6 million d'euros.

13. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Participation iCosmeceuticals	1 712	--
Titres obligataires	1 013	979
Actifs financiers disponibles à la vente.....	2 725	979

Le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs financiers disponible à la vente est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	979	722
Acquisitions	2 228	389
Cessions	(604)	(210)
Gains / (pertes) en résultat	22	78
Gains / (pertes) latents en capitaux propres	100	--
Solde à la clôture	2 725	979

En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, le Groupe a reçu une participation de 15,8% au capital de la société iCosmeceuticals, cette participation étant valorisée à 1 601 000 euros en date du 26 mai 2010 (Note 5.3). Consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals en date du 21 décembre 2010, cette participation s'établit à 14,6%, valorisée à 1 712 000 euros au 31 décembre 2010. Cette valorisation a été déterminée sur les bases de la dernière opération d'augmentation de capital de la société iCosmeceuticals en date du 21 décembre 2010 en tenant compte d'une décote relative à la liquidité de cette participation ainsi qu'aux risques spécifiques associés à cette société dont les activités demeurent en phase de développement. Au 31 décembre 2010, le Groupe n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals dont la participation est ainsi classée en actifs financiers disponibles à la vente.

Les autres actifs financiers disponibles à la vente comprennent des titres obligataires d'une valeur de 1 013 000 euros (2009 : 979 000 euros) correspondant à des placements de trésorerie. La juste valeur de ces titres obligataires est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », le tableau ci-dessous présente, pour les actifs financiers disponibles à la vente qui sont pour le Groupe ses titres de participation dans des sociétés non consolidées et des titres obligataires, la répartition de leur juste valeur entre les trois niveaux de hiérarchie dans la juste valeur définis par l'amendement en référence :

- Niveau 1 : pour les actifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté ;
- Niveau 2 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur ;
- Niveau 3 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Niveau 1 - Titres obligataires.....	1 013	979
Niveau 3 - Participation iCosmeceuticals	1 712	--
Actifs financiers disponibles à la vente.....	2 725	979

14. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Les autres actifs financiers non-courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Dépôts et cautionnements	3	21
Autres actifs financiers (Valeur brute).....	3	21
Moins : Provision pour dépréciation.....	--	--
Autres actifs financiers non-courants.....	3	21

15. STOCKS

Les stocks de la Société se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Matières premières.....	1 420	1 817
Encours.....	522	608
Produits finis.....	1 839	2 271
Sous-total	3 781	4 696
Moins : Provision pour dépréciation	(58)	(54)
Valeur nette des stocks et encours.....	3 723	4 642

La dépréciation des stocks concerne essentiellement des produits finis pouvant présentant un risque d'obsolescence commerciale.

La variation des stocks s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	4 642	3 304
Mouvements de l'exercice	(465)	935
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin.....	(707)	--
Ecart de conversion.....	253	403
Solde à la clôture	3 723	4 642

16. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS

Les créances clients de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Créances clients.....	3 442	2 651
Moins : Provision pour dépréciation	(26)	(73)
Valeur nette des créances clients.....	3 416	2 578

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 90 jours.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Dépréciées individuellement</i>	<i>Dépréciées collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1 ^{er} janvier 2009	571	21	592
Dotations de l'année	51	--	51
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(565)	--	(565)
Reprises non utilisées	(17)	--	(17)
Ecart de conversion.....	8	4	12
Au 31 décembre 2009.....	48	25	73
Dotations de l'année	7	--	7
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin.....	(19)	--	(19)
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(38)	--	(38)
Reprises non utilisées	--	--	--
Ecart de conversion.....	2	1	3
Au 31 décembre 2010.....	--	26	26

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Total</i>	<i>Non échues et non dépréciées</i>	<i>< 30 jours</i>	<i>30-60 jours</i>	<i>60-90 jours</i>	<i>90-120 jours</i>	<i>> 120 jours</i>
2010.....	3 416	2 928	357	104	27	--	--
2009.....	2 578	2 244	237	32	62	2	1

Les autres débiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Créances fiscales.....	97	138
Autres créances d'exploitation.....	1	1
Total des autres débiteurs courants.....	98	139

Les créances fiscales sont principalement composées de crédit de taxe à la valeur ajoutée.

17. CREANCES D'IMPOTS COURANTS

Les créances d'impôts courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Crédits d'impôt recherche	56	136
Total des créances d'impôts courants.....	56	136

Au titre de l'exercice 2010 et 2009, les créances d'impôts sont composées de créances de crédit d'impôt recherche relatives aux entités françaises du Groupe.

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Juste valeur d'instruments financiers dérivés.....	44	2
Trésorerie soumise à restriction	23	--
Total des autres actifs financiers courants	67	2

Au 31 décembre 2010 et 2009, les autres actifs financiers courants sont composées :

- De la juste valeur de contrats de change à terme destinés à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme.
- De SICAV monétaires euro faisant l'objet d'un nantissement en garantie d'un emprunt bancaire pour un montant de 23 000 euros. Ce nantissement devient caduc en juin 2011, date de remboursement intégral de l'emprunt garanti.

19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Comptes bancaires et caisses.....	1 014	886
Dépôts à court terme	199	1 199
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 213	2 085

Les dépôts à court terme sont composés de parts de SICAV / FCP monétaires et de comptes à terme en euro dont la période de dépôt est comprise entre un jour et trois mois selon les besoins immédiats du Groupe en trésorerie. Il n'existe aucune restriction relative à la disponibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2010.

Les SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Conformément aux recommandations de l'AMF du 4 décembre 2007, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro a confirmé le caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait de lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 248 000 euros (2009 : 139 000 euros) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

20. CAPITAL EMIS ET RESERVES

20.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 714	4 714

Compte tenu des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans, le nombre total de droits de vote réel, déduction faite des actions auto-détenues, attachés au capital est de 5 077 279 au 31 décembre 2010.

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours des exercices 2010 et 2009.

<i>Actions ordinaires émises et entièrement libérées</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Au 1 ^{er} janvier 2009.....	4 714	9 428	35 123
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission.....	--	--	(9 015)
Au 31 décembre 2009.....	4 714	9 428	26 108
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	4 714	9 428	26 108
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission.....	--	--	(8 999)
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.....	--	--	(4 408)
Au 31 décembre 2010.....	4 714	9 428	12 701

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010.

20.2 Actions propres

	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i>	3	7
Valeur brute – <i>€000</i>	12	16
Plus-value (Moins-value) latente – <i>€000</i>	--	1

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations consenties par l'assemblée générale du 10 mai 2010, la Société dispose d'un contrat de liquidité géré par l'établissement financier CM-CIC Securities. Les transactions sur actions propres au titre des exercices 2010 et 2009 ont été exclusivement réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité. Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres. Les plus ou moins-values de cession de l'exercice sont de même comptabilisées en capitaux propres.

20.3 Réserves consolidées et écarts de conversion

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Écarts de conversion</i>	<i>Total</i>
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 ^{er} janvier 2009.....	(19 389)	(3 230)	(22 619)
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission.....	9 015	--	9 015
Incidence des paiements en actions (<i>Note 21.3</i>).....	229	--	229
Variation des écarts de conversion.....	--	1 346	1 346
Résultat net de la période.....	(5 105)	--	(5 105)
Au 31 décembre 2009.....	(15 250)	(1 884)	(17 134)
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	(15 250)	(1 884)	(17 134)
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission.....	8 999	--	8 999
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.....	4 408	--	4 408
Incidence des paiements en actions (<i>Note 21.3</i>).....	158	--	158
Pertes sur actifs financiers disponibles à la vente.....	(12)	--	(12)
Variation des écarts de conversion.....	--	827	827
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(388)	--	(388)
Au 31 décembre 2010.....	(2 085)	(1 057)	(3 142)

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les écarts de conversion proviennent des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne.

21. CAPITAL POTENTIEL

21.1 Options de souscription d'actions

	<i>Plan 5</i>	<i>Plan 6</i>	<i>Plan 10</i>	<i>Plan 11</i>
Date d'assemblée	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	14 juin 2002	14 fév. 2003	17 mai 2004	24 janv. 2005
Nombre total d'options attribuées	226 500	780 100	613 000	568 500
Nombre total d'actions correspondant	5 662	19 502	15 325	14 212
- Dont mandataires sociaux	--	--	2 500	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	4 025	15 125	7 125	14 175
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	14 juin 2010	14 fév. 2011	17 mai 2012	24 janv. 2013
Prix de souscription par action	49,20 €	18,00 €	11,20 €	12,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	3 544	475	3 001
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	5 662	15 285	10 367	4 699
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	673	4 483	6 512

(1) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Ces options pouvaient être exercées à hauteur de 25% maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution. Ces options ont expirées en date du 14 juin 2010.

(2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à

hauteur de 25% maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12^{ème} par trimestre.

(3) Sur les 613 000 options :

- a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
- b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.

(4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.

	<i>Plan 12</i>	<i>Plan 13</i>	<i>Plan 14</i>	<i>Plan 15</i>
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	21 avril 2005	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005
Nombre total d'options attribuées	23 500	1 318 500	1 850 000	320 000
Nombre total d'actions correspondant	587	32 962	46 250	8 000
- Dont mandataires sociaux	--	25 000	46 250	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	587	7 962	46 250	8 000
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	21 avril 2013	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013
Prix de souscriptions par action	10,00 €	10,40 €	12,00 €	13,20 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	188	32 162	--	125
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	399	800	46 250	7 875

(5) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

(6) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année à la date d'anniversaire de leur attribution.

(7) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(8) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	<i>Plan 16</i>	<i>Plan 17</i>	<i>Plan 18</i>
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	20 fév. 2006	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	3 659 200	116 625	185 000
Nombre total d'actions correspondant	91 480	116 625	185 000
- Dont mandataires sociaux	--	53 500	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875	71 875	120 000
Date de départ d'exercice des options	(9)	(9)	(9)
Date d'expiration des options	20 fév. 2014	21 juin. 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	14,40 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	1 250	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	42 476	58 250	10 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	47 754	58 375	175 000

(9) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

21.2 Synthèse des options de souscription d'actions

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	188 470	244 690
Attribuées	185 000	--
Exercées.....	--	--
Annulées.....	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 6,88% du capital au 31 décembre 2010 (2009 : 3,84%).

21.3 Plans d'attribution d'actions aux salariés et administrateurs du Groupe

La juste valeur des options d'actions attribuées aux salariés et administrateurs du Groupe est estimée à la date d'attribution selon le modèle Black & Scholes.

La durée de vie attendue des options est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement révélatrice du rythme futur d'exercice. La volatilité attendue est fondée sur l'hypothèse que la volatilité historique donne une indication des tendances futures, ce qui peut ne pas se révéler en réalité.

La charge au titre des services reçus relative aux transactions dont le paiement est réglé par remise d'instruments de capitaux propres est de 158 000 euros pour l'exercice 2010 (229 000 euros pour l'exercice 2009). Les principales hypothèses retenues afférentes à la détermination de la juste valeur des options dont la période concernant les conditions de services n'était pas terminée au 1er janvier 2010, sont les suivantes :

	<i>Plan 16</i>	<i>Plan 17</i>	<i>Plan 18</i>
Volatilité attendue	30%	30%	55%
Taux sans risque	3,49%	4,68%	3,41%
Taux de dividendes attendus	0,0%	0,0%	0,0%

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscription d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>2010</i>		<i>2009</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>
En circulation au 1 ^{er} janvier	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Attribuées sur l'exercice	185 000	2,09 €	--	--
Exercées sur l'exercice	--	--	--	--
Déchues sur l'exercice.....	(23 799)	9,53 €	(54 970)	16,21 €
Expirées sur l'exercice.....	(1 550)	49,20 €	(1 250)	49,20 €
En circulation au 31 décembre.....	348 121	8,78 €	188 470	15,78 €
Exercables au 31 décembre.....	158 536	15,11 €	143 779	14,95 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2010 est de 5,25 années (2009 : 4,30 années).

22. EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

22.1 Détail des emprunts et prêts portant intérêt

	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Maturité	31 déc. 2010 €000	31 déc. 2009 €000
Courant					
Dettes liées à des contrats de location-financement.....	Taux variables : 8,67% (taux moyen)	NOK	12/2011	113	87
Découvert bancaire - NOK (6).....	Taux var. : Eurokrone index CT + 185 pts *	NOK	Sur demande	593	416
Découvert bancaire - US\$ (6).....	Taux fixe : 4,50%	US\$	09/2011	187	565
Emprunts bancaires (200 000 €) (1).....	Taux fixe : 3,90%	Euro	--	--	27
Emprunt bancaire (22 000 €) (1).....	Taux fixe : 5,06%	Euro	--	--	5
Emprunts bancaires (250 000 €) (1).....	Taux fixe : 4,75%	Euro	--	--	47
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2).....	Taux fixe : 7,38%	US\$	--	--	28
Emprunts bancaires (200 000 €) (3).....	Taux fixe : 5,85%	Euro	06/2011	23	43
Emprunts bancaires (627 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	12/2011	36	34
Emprunts bancaires (636 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	12/2011	35	34
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (5).....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	12/2011	210	210
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6).....	Taux var. : Libor 1 mois + 300 pts *	US\$	08/2011	63	87
				<u>1 260</u>	<u>1 583</u>
Non-courant					
Dettes liées à des contrats de location-financement.....	Taux variables : 8,67% (taux moyen)	NOK	2012-2015	203	222
Emprunts bancaires (200 000 €) (3).....	Taux fixe : 5,85%	Euro	--	--	23
Emprunt bancaire (22 000 €) (1).....	Taux fixe : 5,06%	Euro	--	--	11
Emprunts bancaires (250 000 €) (1).....	Taux fixe : 4,75%	Euro	--	--	181
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2).....	Taux fixe : 7,38%	US\$	--	--	1 046
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6).....	Taux var. : Libor 1 mois + 300 pts *	US\$	--	--	58
Emprunts bancaires (627 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	2021-2022	465	501
Emprunts bancaires (636 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	2022	485	520
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (5).....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	2018	1 208	1 418
				<u>2 361</u>	<u>3 980</u>

* Pts : Points de base

- (1) Ces emprunts, portés par les sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute, ont été sortis du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession du pôle IntuiSkin en date du 26 mai 2010.
- (2) Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé suite à la cession de l'immeuble afférent à ce financement (Note 10).
- (3) Le montant résiduel de cet emprunt est garanti par nantissement de SICAV consécutivement à la cession de la société IntuiSkin en date du 26 mai 2010. Cet emprunt était précédemment garanti par nantissement d'actions de la société IntuiSkin.

- (4) Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés à hauteur du capital restant dû.
 (5) Cet emprunt est garanti par nantissement de brevets à hauteur du capital restant dû.
 (6) Cet emprunt et ces découverts bancaires sont notamment garantis par nantissement de créances clients.

La documentation des contrats de location-financement et d'emprunts bancaires contient des dispositions habituelles à ce type de contrat concernant l'exigibilité anticipée. Ces contrats ne contiennent pas de clauses imposant le respect continu de ratios financiers. Les nouveaux emprunts souscrits sur l'exercice 2010 concernent l'acquisition d'équipements industriels financée par contrats de location-financement pour montant total de 98 000 euros.

22.2 Echéanciers de remboursement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010			Total	31 déc. 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans		
Emprunts bancaires	367	1 161	997	2 525	4 273
Dettes de location-financement	113	203	--	316	309
Découverts bancaires	780	--	--	780	981
Emprunts portant intérêt	1 260	1 364	997	3 621	5 563

23. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Le Groupe dispose de deux régimes de retraites à prestations définies. Le premier régime concerne l'ensemble des entités françaises et correspond au versement aux salariés des indemnités légales de départ à la retraite. Ce régime ne fait pas l'objet de contributions versées à un fonds administré. Le second régime couvre les engagements du Groupe relatifs aux pensions versées à l'ensemble des salariés de la filiale norvégienne. Ce régime fait l'objet de contributions versées à un fonds spécifique administré. Les actifs de ce régime correspondent à un contrat multi-supports dont la gestion est assurée par la compagnie d'assurance en charge du plan. L'allocation d'actifs de ce régime est présentée dans le tableau suivant :

(% de la juste valeur des actifs du régime)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actions	15,1	13,5
Obligations	15,4	23,3
SIVAV / FCP monétaires	17,4	8,5
Titres obligataires détenus jusqu'à échéance	33,7	35,7
Biens immobiliers	16,8	16,6
Autres	1,6	2,4
Total	100,0	100,0

Les tableaux suivants résument les différentes composantes de la charge nette comptabilisée au compte de résultat ainsi que le niveau de financement et les montants enregistrés au bilan pour les deux régimes :

Composantes de la charge nette comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	--	(1)	(312)	(271)	(312)	(272)
Effet de l'actualisation	--	--	(87)	(62)	(87)	(62)
Rendement attendu des actifs du régime	--	--	59	67	59	67
Gains / (pertes) actuariels nets comptabilisés sur l'exercice	2	1	(14)	(15)	(12)	(14)
Charge nette comptabilisée	2	--	(354)	(281)	(352)	(281)

Il n'existe pas de coût de services passés non comptabilisé. La cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute sur l'exercice 2010 n'engendre pas d'impact significatif sur la comptabilisation du régime de retraite relatif aux entités françaises du Groupe.

Actif / (Passif) du régime enregistré au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	France		Norvège		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Valeur actualisée de l'obligation	(1)	(3)	(2 864)	(2 000)	(2 865)	(2 003)
Juste valeur des actifs du régime	--	--	1 505	1 303	1 505	1 303
	(1)	(3)	(1 359)	(697)	(1 360)	(700)
Pertes / (gains) actuariels non comptabilisés	--	--	898	430	898	430
Actif / (passif) enregistré au bilan.....	(1)	(3)	(461)	(267)	(462)	(270)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Norvège	Total
Obligation au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier 2009.....	(3)	(1 539)	(1 542)
Coût des services rendus sur l'exercice	(1)	(300)	(301)
Effet de l'actualisation.....	--	(62)	(62)
Prestations servies.....	--	18	18
Gains / (pertes) nets actuariels	1	80	81
Différence de change	--	(197)	(197)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2009.....	(3)	(2 000)	(2 003)
Coût des services rendus sur l'exercice	--	(312)	(312)
Effet de l'actualisation.....	--	(87)	(87)
Prestations servies.....	--	20	20
Gains / (pertes) nets actuariels	2	(338)	(336)
Différence de change	--	(147)	(147)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2010.....	(1)	(2 864)	(2 865)

Les variations de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Norvège	Total
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier 2009.....	--	945	945
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	66	66
Cotisations de l'employeur	--	196	196
Prestations servies.....	--	(18)	(18)
Gains / (pertes) nets actuariels	--	(64)	(64)
Différence de change	--	178	178
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2009....	--	1 303	1 303
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	59	59
Cotisations de l'employeur	--	158	158
Prestations servies.....	--	(20)	(20)
Gains / (pertes) nets actuariels	--	(82)	(82)
Différence de change	--	87	87
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2010....	--	1 505	1 505

La valeur actualisée de l'obligation aux titres des retraites ainsi que la juste valeur des actifs de régime, présentées dans le tableau ci-dessous s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France		Norvège		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Valeur actualisée de l'obligation	(1)	(3)	(2 864)	(2 000)	(2 865)	(2 003)
Juste valeur des actifs du régime	--	--	1 505	1 303	1 505	1 303
(Déficit) / Excédent	(1)	(3)	(1 359)	(697)	(1 360)	(700)
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience.....	2	1	(338)	80	(336)	81
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience.....	--	--	(82)	(64)	(82)	(64)

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations au titre des régimes de retraites au 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

	France		Norvège	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	3,32%	3,60%	3,60%	4,40%
Taux de rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	5,00%	5,60%
Augmentations futures des salaires	3,00%	3,00%	4,00%	4,25%
Augmentations futures des retraites	--	--	2,00%	1,30%

Les hypothèses de rendement à long terme attendu sur les actifs et les taux d'actualisation retenus pour l'estimation des obligations du Groupe ont été définies à partir des recommandations d'experts indépendants. Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs du régime afférent à l'entité norvégienne du Groupe sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme et de la composition des actifs du régime. Si le taux de rendement attendu avait été réduit de 1% en 2010, l'impact sur l'évaluation de la juste valeur des actifs relatifs au régime norvégien du Groupe aurait été une diminution de cette valeur d'environ 0,4 million d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations d'état à long terme en France et en Norvège. Ils ont été arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence. Le Groupe s'est assuré de la pertinence de ces indices. Si le taux d'actualisation avaient été réduit de 1% au 31 décembre 2010, l'impact sur l'évaluation de l'obligation relative au régime norvégien du Groupe aurait été une augmentation de cette obligation d'environ 0,7 million d'euros.

24. PROVISIONS

Les provisions de la Société se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Effet de périmètre	31 déc. 2010
			Utilisation	Sans objet			
Non-courant							
Engagement retraite (Note 23).....	270	172	--	--	22	(2)	462
Sous-total	270	172	--	--	22	(2)	462
Courant							
Autres provisions pour risques et charges.....	43	50	(13)	--	--	(30)	50
Sous-total	43	50	(13)	--	--	(30)	50
Total des provisions.....	313	222	(13)	--	22	(32)	512

(en milliers d'euros)	31 déc. 2008	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Effet de périmètre	31 déc. 2009
			Utilisation	Sans objet			
Non-courant							
Engagement retraite (Note 23).....	236	--	(6)	--	40	--	270
Sous-total	236	--	(6)	--	40	--	270
Courant							
Autres provisions pour risques et charges.....	46	--	(3)	--	--	--	43
Sous-total	46	--	(3)	--	--	--	43
Total des provisions.....	282	--	(9)	--	40	--	313

La variation de périmètre sur l'exercice 2010 est consécutive à la cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. Au 31 décembre 2010, les provisions pour risques et charges, d'un montant de 50 000 euros (2009 : 43 000 euros), sont relatives à un risque de litige commercial.

25. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS

Les dettes fournisseurs ainsi que les autres créiteurs courants de la Société se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Fournisseurs.....	1 731	1 604
Dettes fiscales et sociales.....	735	997
Avances sur commandes en cours.....	216	379
Autres dettes.....	75	114
Total des fournisseurs et autres créiteurs courants.....	2 757	3 094

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 60 jours.

26. AUTRES PASSIFS NON-COURANTS ET COURANTS

Les autres passifs courants et non-courants sont composés d'avances conditionnées accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés.

27. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

27.1 Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Amortissements des immobilisations corporelles.....	804	997
Amortissements des immobilisations incorporelles.....	382	629
Autres provisions.....	97	(85)
Total des amortissements et provisions.....	1 283	1 541

27.2 Annulation des plus ou moins values de cession d'actifs

Les plus ou moins-values de cession sur les exercices 2010 et 2009 sont principalement composées de gains ou pertes sur cession d'équipements industriels.

27.3 Autres éléments non monétaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Crédits d'impôt recherche.....	(56)	(97)
Paievements en actions.....	158	229
Total des autres éléments non monétaires.....	102	132

27.4 Décomposition de la trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Trésorerie active.....	1 213	2 085
Trésorerie passive.....	(780)	(981)
Total trésorerie nette.....	433	1 104

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

28.1 Engagements et obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Cautions de contre-garantie sur marchés.....	--	--
Créances cédées non-échues (bordereaux Dailly).....	--	--
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	3 305	5 254
Autres engagements donnés.....	--	--
Total	3 305	5 254

Les nantissements et hypothèques sont relatifs aux emprunts bancaires du Groupe, hors engagements de location-financement. Ces nantissements et hypothèques portent sur des ensembles immobiliers, des SICAV monétaires ainsi que sur des créances clients (Note 22.1).

Les obligations contractuelles à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010				31 déc. 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Obligations contractuelles figurant au bilan					
Dettes à long terme	367	1 161	997	2 525	4 273
Obligations en matière de location- financement	113	203	--	316	309
Avances conditionnées	116	172	--	288	288
Sous-total	596	1 536	997	3 129	4 870
Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan					
Contrats de location simple	898	1 791	--	2 689	3 131
Obligations d'achat irrévocables	--	--	--	--	--
Autres obligations à long terme	--	--	--	--	--
Sous-total	898	1 791	--	2 689	3 131
Total	1 494	3 327	997	5 818	8 001

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2010.

28.2 Litiges

Dans le cadre de son activité ordinaire, la Société peut se trouver face à diverses procédures et réclamations. Au 31 décembre 2010, Memscap et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges commerciaux ou relatifs à des droits de propriété intellectuelle. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

29. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- La société mère ;
- Les filiales ;
- Les participations ;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Conformément aux accords afférents à la cession du pôle IntuiSkin en date du 26 mai 2010, le Groupe Memscap entretient des relations contractuelles avec les sociétés du Groupe iCosmeceuticals, dont Memscap, S.A. détient une participation de 14,6% (Note 5.1). Ces prestations concernent notamment la fourniture de services administratifs réciproques, la mise à disposition de locaux ainsi que le versement de redevances (Note 5.1). Compte tenu du fait que le Groupe Memscap et le Groupe iCosmeceuticals ont en commun certains administrateurs, actionnaires et dirigeants, le Groupe iCosmeceuticals a été identifié en tant que partie liée.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues entre les entités des groupes Memscap et iCosmeceuticals sur la période du 26 mai 2010 (Date de cession du pôle IntuiSkin) au 31 décembre 2010.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ventes (1)</i>	<i>Achats (1)</i>	<i>Créances 31 déc. 2010</i>	<i>Dettes 31 déc. 2010</i>
Groupe iCosmeceuticals	163	59	89	30

(1) Période du 26 mai au 31 décembre 2010.

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A., sont les suivantes :

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit un effectif moyen de 6 personnes en 2010 (2009 : 8 personnes) est détaillé comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Avantages à court terme.....	676	806
Avantages postérieurs à l'emploi	--	--
Autres avantages à long terme	--	--
Indemnités de fin de contrat de travail	--	--
Paiements en actions	85	142
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant.....	761	948

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les avantages perçus par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 4 personnes en 2010 (2009 : 4 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2010, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 2 000 euros (2009 : 2 000 euros).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Remboursement de frais de déplacement	2	2
Total des rémunérations payées aux administrateurs.....	2	2

30. INSTRUMENTS FINANCIERS

30.1 Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change. Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques sur des transactions futures ou des engagements fermes. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives. Au 31 décembre 2010 et 2009, les instruments financiers dérivés comprennent des contrats de vente à terme de devises destinés à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme. Les conditions de ces contrats ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes. Ces contrats sont conclus pour une durée inférieure à un an.

Au 31 décembre 2010, ces couvertures de flux de trésorerie portent sur un montant nominal total de 1 050 000 dollars américains (2009 : 525 000 dollars américains) et n'ont pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée à 44 000 euros (2009 : 2 000 euros) et a été comptabilisée en résultat de la période.

30.2 Juste valeur

Les tableaux ci-après détaillent la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée :

Instruments financiers au bilan (En milliers d'euros)	Catégorie IAS 39	Catégorie Juste valeur	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Niv. 2	1 213	1 213	2 085	2 085
Clients	Créances au coût amorti		3 416	3 416	2 578	2 578
Autres débiteurs.....	Créances au coût amorti		98	98	139	139
Autres actifs financiers						
Actifs financiers disponibles à la vente ...	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres	Note 13	2 725	2 725	979	979
Dépôts et cautionnements.....	Créances au coût amorti		3	3	21	21
Trésorerie soumise à restriction.....	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Niv. 2	23	23	--	--
Instruments dérivés actifs						
Instruments dérivés de change	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Niv. 2	44	44	2	2
Passifs						
Concours bancaires courants	Passifs financiers au coût amorti		780	780	981	981
Fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti		1 731	1 731	1 604	1 604
Autres créiteurs.....	Passifs financiers au coût amorti		1 026	1 026	1 490	1 490
Emprunts et prêts portant intérêts	Passifs financiers au coût amorti		2 839	2 839	4 582	4 582
Autres passifs financiers à long terme (y compris part à moins d'un an)	Passifs financiers au coût amorti		288	288	288	288

Niv. 1 : Coté sur les marchés financiers (Note 13).

Niv. 2 : Basé sur des données observables de marché (Note 13).

Niv. 3 : Basé sur des hypothèses internes (Note 13).

La valeur de marché des instruments utilisés a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles ou à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie, clients, fournisseurs et concours bancaires courants : En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable de ces éléments est une estimation de leur juste valeur.
- Autres actifs financiers : Les titres obligataires détenus par le Groupe sont cotés sur des marchés actifs et sont évalués à leur valeur de marché, les plus et moins-values latentes étant enregistrées en capitaux propres. Les titres afférents à la participation iCosmeceuticals ne sont pas cotés sur un marché actif et il n'existe pas de données de marché observables sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur. Le Groupe évalue la juste valeur de cette participation en fonction des critères financiers les plus appropriés se basant notamment sur la dernière opération d'augmentation de capital de la société iCosmeceuticals réalisée fin décembre 2010 à laquelle est appliquée une décote relative à la liquidité de cette participation ainsi qu'aux risques spécifiques associés.
- Autres passifs financiers à long terme : La juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée, en estimant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt, actualisés avec un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe à la date de clôture pour des emprunts similaires.
- Instruments dérivés : la juste valeur des instruments dérivés de change a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats.

31. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location-financement, de dettes fournisseurs et d'avances conditionnées accordées par des agences publiques. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie, des titres de participations, des placements en titres obligataires et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités. En 2010 et 2009, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement des contrats de vente à terme de dollars américains tels que présentés en note 30.1.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-après.

31.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- Un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- Un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques. Le Groupe n'a eu recours à aucun instrument dérivé de taux d'intérêt sur les exercices 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, l'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant dû au 31 décembre 2010 s'établit respectivement à 1 418 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et à 63 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant dû relatif à ces financements s'élève à 316 000 euros au 31 décembre 2010 pour un taux de rémunération moyen annuel de 8,67%.
- Le découvert bancaire court terme de la filiale norvégienne est rémunéré sur la base du taux variable Eurokrone index court terme + 185 points de base.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (Impact sur les emprunts à taux variable).

	<i>Augmentation en points de base</i>	<i>(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)</i>	<i>(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)</i>	<i>Ratio de sensibilité (1) / (2)</i>
2010	+ 100	3	(43)	(0,06)
2009	+ 100	7	(104)	(0,07)

31.2 Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 1 013 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 979 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

31.3 Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, la valorisation des éléments bilanciaux du Groupe est sensible aux variations de change relatives au dollar américain ainsi qu'à la couronne norvégienne. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2010, environ 75% des ventes du Groupe, hors activités abandonnées, sont libellées en dollar américain (2009 : 61%) et 24% en euro (2009 : 37%), 47% du total des charges opérationnelles nettes du Groupe (hors activités abandonnées mais intégrant les autres produits) étant engagées en couronne norvégienne (2009 : 30%), 38% en dollar américain (2009 : 36%) et 12% en euro (2009 : 27%).

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne
Actifs (Client et autres débiteurs)	1 935	128	1 387	251
Passifs (Fournisseurs et autres créditeurs).....	(853)	(1 113)	(734)	(668)
Position nette avant gestion.....	1 082	(985)	653	(417)
Instruments dérivés	--	44	--	2
Position nette après gestion.....	1 082	(941)	653	(415)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise.....	(11)	9	(7)	4

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Dans le cours normal de ses activités, la politique du Groupe est de couvrir tous les risques de change opérationnels sur ses transactions en devises étrangères par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement significatif de type commercial et/ou financier ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, des swaps et des options de change ayant une maturité initiale inférieure à un an. Cette politique est d'application dans toutes les filiales du Groupe auxquelles il appartient d'en assurer le suivi.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2010 des contrats de vente à terme de devises afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain. Le montant nominal total des contrats de vente à terme de devises en 2010 s'établit à 3 300 000 dollars américains (2009 : 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 33 000 euros (2009 : 209 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période.

Le montant net consolidé des gains de change, hors activités abandonnées, s'établit à 8 000 euros pour l'exercice 2010 contre une perte de 9 000 euros en 2009.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change financier en imposant que les emprunts et placements des entreprises contrôlées soient libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires, à savoir dans la monnaie fonctionnelle.

Les taux de conversion utilisés, conformément à la note 2.4.1, ont pour contre-valeur en euro :

Devises	Taux moyens Exercice 2010	Taux moyens Exercice 2009	Taux 31 décembre 2010	Taux 31 décembre 2009
Dollar US	0,75431	0,71696	0,74839	0,69416
Couronne norvégienne	0,12493	0,11458	0,12820	0,12048

31.4 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités commerciales.

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2010, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients (Note 16), s'établit à 26 000 euros (2009 : 73 000 euros). Le Groupe estime que le risque lié aux créances en retard de paiement et non dépréciées est non significatif.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

31.5 Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 2,2 millions d'euros (2009 : 3,1 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,2 million d'euros (2009 : 0,1 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs financiers (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et des actifs financiers courants et non-courants (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2010 et 2009.

<i>31 décembre 2010</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières.....	(1 376)	(1 536)	(997)
Actifs financiers.....	1 280	1 016	1 712
Position nette avant gestion.....	(96)	(520)	715
Hors bilan.....	(898)	(1 791)	--
Position nette après gestion.....	(994)	(2 311)	715
<i>31 décembre 2009</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières.....	(1 679)	(1 970)	(2 202)
Actifs financiers.....	2 087	1 000	--
Position nette avant gestion.....	408	(970)	(2 202)
Hors bilan.....	(832)	(2 299)	--
Position nette après gestion.....	(424)	(3 269)	(2 202)

Au 31 décembre 2010, les dettes et emprunts financiers du Groupe ne sont pas soumis au respect de covenants financiers spécifiques et ne présentent aucune condition d'exigibilité anticipée autre que celles afférentes aux dispositions habituelles relatives aux contrats de location-financement et d'emprunts bancaires.

31.6 Gestion des capitaux propres

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de ses capitaux propres est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capitaux propres sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 déc.</i> <i>2010</i>	<i>31 déc.</i> <i>2009</i>
Trésorerie active et placements afférents.....	2 226	3 064
Actifs financiers courants.....	67	2
Autres dépôts.....	3	21
Moins : Prêts et emprunts portant intérêts.....	(3 621)	(5 563)
Autres passifs financiers.....	(288)	(288)
Trésorerie nette.....	(1 613)	(2 764)
Capitaux propres.....	18 888	18 288
Ratio trésorerie nette (Endettement net) / capitaux propres.....	(9%)	(15%)

32. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionné.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010

JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Valeur d'utilité des actifs

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette de K€ 13.373. Les notes 2.4.8 et 12 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs, en particulier pour la détermination de la provision de K€ 1.715 relative à certains de ces actifs et résultant de l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Principe de continuité de l'exploitation

Comme indiqué dans la note 2.1 « Principes de préparation des états financiers de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Marie BOURGEOIS

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010



Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Bilan au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009	2
Compte de résultat annuel au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009	3
Notes annexes aux états financiers annuels	4

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2010

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
		€000	€000
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles.....	4.1	46	--
Immobilisations corporelles.....	4.2	1 620	1 882
Immobilisations financières.....	4.3	21 400	21 532
		23 066	23 414
Actif circulant			
Stocks et en cours.....		--	--
Avances et acomptes versés sur commandes.....		--	--
Clients et comptes rattachés.....	4.5	520	630
Autres créances.....	4.5	182	260
Valeurs mobilières de placement.....		235	931
Disponibilités.....		200	247
		1 137	2 068
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance.....	4.6	8	13
Ecart de conversion actif.....	4.14	4 433	5 370
		4 441	5 383
		28 644	30 865
Passif			
Capitaux propres			
Capital.....		9 428	9 428
Primes.....		10 699	18 198
Réserves.....		82	82
Report à nouveau.....		--	--
Résultat de l'exercice.....		736	(7 499)
	4.9	20 945	20 209
Avances conditionnées.....	4.11	288	288
Provisions pour risques et charges.....	4.12	4 484	5 385
Dettes			
Dettes financières.....	4.13	2 465	2 786
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....		135	130
Dettes d'exploitation.....	4.5	296	364
Autres dettes et comptes rattachés.....	4.5	31	1 683
		2 927	4 963
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance.....	4.6	--	18
Ecart de conversion passif.....	4.14	--	2
		--	20
		28 644	30 865

COMPTE DE RESULTAT**Exercice clos le 31 décembre 2010**

	<i>Notes</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>
		<u>€000</u>	<u>€000</u>
Chiffre d'affaires net	4.15	281	384
Autres produits d'exploitation.....	4.16	1 012	999
Charges d'exploitation		(2 475)	(3 004)
Résultat d'exploitation		(1 182)	(1 621)
Produits financiers		9 024	5 559
Charges financières.....		(308)	(11 759)
Résultat financier	4.17	8 716	(6 200)
Produits exceptionnels		3 560	2 382
Charges exceptionnelles.....		(10 414)	(2 147)
Résultat exceptionnel	4.18	(6 854)	235
Impôt sociétés	4.20	56	87
Résultat net		736	(7 499)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- **Les produits sur mesure**, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- **Les produits standards**, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- **Le pôle dermocosmétique**, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs de la Société relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma, propriété de la filiale Laboratoires La Licorne, ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals. Ce pôle est issu des opérations de cession de l'activité IntuiSkin (Note 2) en date du 26 mai 2010. Au 31 décembre 2010, la Société dispose d'une participation de 14,6% dans la société iCosmeceuticals et d'un contrat de licence exclusive avec cette société sur les actifs des Laboratoires La Licorne.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession des sociétés IntuiSkin, S.A.S. et de sa filiale Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Le 16 avril 2010, le conseil d'administration de Memscap a approuvé, sous condition suspensive de l'assemblée générale des actionnaires, la cession de la filiale IntuiSkin et de la sous-filiale Ioma Esthetics Institute à la société iCosmeceuticals. Cette cession ainsi que les modalités afférentes ont été approuvées par les actionnaires de Memscap réunis en assemblée générale ordinaire le 18 mai 2010. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6% consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals (Note 4.3).

Dans le cadre de cette opération, la Société a conclu par ailleurs un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par Memscap, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement aux Laboratoires La Licorne d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique de la Société visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards, et ce avec des coûts de siège réduits. De plus, la participation de 14,6% dans iCosmeceuticals ainsi que l'accord de licence et l'option d'achat sur les actifs des Laboratoires La Licorne, permettent à Memscap d'être à même de bénéficier du développement potentiel des activités d'IntuiSkin qui se trouve, via cette cession, dotée des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Base de préparation des comptes annuels

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la Société. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2005.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction de la Société considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2011 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2010 soit 1,4 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 0,4 million d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un montant de 1,0 million d'euros.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

3.1 *Résumé des jugements et estimations significatifs*

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. La Société vérifie la nécessité de déprécier les titres de participation et les créances rattachées au moins une fois par an, à chaque date d'arrêt, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les titres de participation et les créances rattachées sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que la Société fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

3.2 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences de logiciels ainsi que de brevets et marques qui figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées suivantes :

Licences de logiciels	1 à 3 ans
Brevets et marques	10 ans

3.3 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif.

Bâtiments usines.....	20 ans
Bâtiments bureaux.....	25 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage	4 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur

la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées essentiellement des :

- Titres des filiales et participations, comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ainsi que des créances rattachées à ces participations. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et autres titres ou créances immobilisés est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.
- Titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie présentant une échéance conseillée à plus de 3 mois. Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.
- Dépôts et cautionnements.

3.5 Dépréciation d'actifs

La Société apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de risque sur leur solvabilité.

3.7 Opérations en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la clôture, sauf lorsqu'elles sont couvertes par une opération à terme. Dans ce cas, elles sont valorisées au cours de couverture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3.8 Valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement à court terme, les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières sont constituées

principalement de SICAV / FCP de trésorerie monétaires euro et de comptes à terme en euro. Les valeurs d'acquisition des SICAV / FCP sont proches des valeurs de marché.

3.9 Actions propres

Les titres Memscap, S.A, détenus par elle-même ont pour vocation la régularisation du cours de bourse de la Société et sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour ramener si nécessaire la valeur historique en valeur de marché en fonction du cours de bourse au 31 décembre.

3.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de ventes de produits, de ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement, y compris les contrats conclus avec les agences publiques, sont reconnus selon la méthode de l'avancement.

3.11 Indemnité de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société cotise à des régimes de retraite au bénéfice de son personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La Société n'a pas d'autre engagement à ce titre.

La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Concessions, brevets et droits similaires.....	2 255	2 202
Immobilisations incorporelles.....	2 255	2 202
Amortissements cumulés	(1 813)	(1 590)
Dépréciations d'actifs	(396)	(612)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	46	--

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	2 202	2 215
Acquisitions	53	--
Cessions	--	(13)
Solde à la clôture	2 255	2 202

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 223 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 216 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique a conduit la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs relative à un ensemble de brevets et de marques acquis lors de l'opération d'apport JDSU / Cronos en octobre 2002. Cette provision pour dépréciation d'actifs a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 216 000 euros au 31 décembre 2010 compte tenu des amortissements comptabilisés sur l'exercice 2010. Au regard des conclusions afférentes à l'examen de la valeur d'utilité des actifs réalisés à la clôture de l'exercice 2010, ces brevets et marques demeurent intégralement dépréciés au 31 décembre 2010.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Terrains.....	30	30
Constructions	1 413	1 413
Equipements industriels.....	1 193	1 745
Mobilier, matériels informatiques et autres équipements de bureau	133	135
Immobilisations corporelles.....	2 769	3 323
Amortissements cumulés	(1 149)	(1 060)
Provision pour dépréciation	--	(381)
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 620	1 882

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	3 323	6 273
Acquisitions	7	5
Cessions	(561)	(2 955)
Solde à la clôture	2 769	3 323

Les acquisitions de l'exercice comprennent principalement des équipements informatiques ainsi que du matériel de recherche et développement.

Les cessions sur l'exercice 2010 sont principalement composées de mises au rebut d'équipements industriels intégralement amortis ou dépréciés.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 257 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 268 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société à comptabiliser au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs afférente aux équipements industriels. Consécutivement aux cessions et mises au rebut réalisées au cours de l'exercice 2010, cette dépréciation a été intégralement reprise au 31 décembre 2010.

La provision pour dépréciation d'actifs relatives aux équipements industriels de la Société s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	381	2 520
Dotations.....	--	--
Reprises	(381)	(2 139)
Solde à la clôture	--	381

4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Titres de participation	18 521	26 927
Créances rattachées à des participations	13 726	13 262
Autres titres	1 135	1 091
Dépôts et cautionnements	3	3
Immobilisations financières	33 385	41 283
Moins : Provision pour dépréciation	(11 985)	(19 751)
Valeur nette des immobilisations financières	21 400	21 532

La variation des immobilisations financières s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	41 283	44 979
Acquisitions de titres de participation.....	1 601	2 008
Cessions de titres de participation.....	(10 007)	--
Variation nette des créances rattachées à des participations	463	(5 883)
Variation nette des titres obligataires de placements	45	179
Solde à la clôture	33 385	41 283

Le détail des titres de participation et créances rattachées est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 déc. 2010</i>			<i>31 déc. 2009</i>
	<i>Valeur brute</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
Memscap Inc. (Etats-Unis)	--	--	--	--
Memscap AS (Norvège).....	13 307	(2 257)	11 050	10 421
IntuiSkin (France)	--	--	--	3 044
Laboratoires La Licorne (France).....	3 613	--	3 613	3 613
iCosmeceuticals (France).....	1 601	--	1 601	--
Total titres de participation.....	18 521	(2 257)	16 264	17 078
Créance Memscap Inc.....	12 900	(9 599)	3 301	2 382
Créance Memscap AS.....	826	--	826	1 090
Total créances rattachées à des participations.....	13 726	(9 599)	4 127	3 472

Dans le cadre de sa politique visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative, la Société a procédé en date du 26 mai 2010 à la cession de sa filiale IntuiSkin dont la valeur brute des titres détenus s'élevait à 10 007 000 euros pour une valeur nette

de 3 044 000 euros. Conformément à l'accord de cession, Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1 601 000 euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6% consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals.

Le contrat de cession intègre l'abandon définitif d'une créance d'un montant de 1 326 000 euros détenue par IntuiSkin sur la société Memscap.

L'incidence sur le résultat net de l'exercice 2010 de la cession de la filiale IntuiSkin est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Valorisation des titres iCosmeceuticals reçus en rémunération de l'apport.....	1 601	--
Valeur brute des titres IntuiSkin cédés.....	(10 007)	--
Reprise de provision pour dépréciation des titres IntuiSkin	6 963	--
Abandon de créance accordé par IntuiSkin au profit de Memscap.....	1 326	--
Prestation de services / Transfert de charges nets entre Memscap et le Groupe iCosmeceuticals	181	--
Coûts liés à l'opération de cession	(20)	--
Produit net relatif à l'opération de cession.....	44	--

Conformément à l'examen de la valeur recouvrable de ses actifs au 31 décembre 2010, la Société a comptabilisé une reprise de provision d'un montant de 629 000 euros concernant les titres de participation Memscap AS.

Les créances rattachées aux participations Memscap Inc. et Memscap AS, considérées comme un prolongement de l'investissement de la Société dans ses filiales, font l'objet d'un classement en créances immobilisées pour une valeur brute de 13 726 000 euros (2009 : 13 262 000 euros). La dépréciation afférente à la créance rattachée à la participation Memscap Inc. fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 9 599 000 euros (2009 : 9 790 000 euros).

Les autres titres comprennent 1 135 000 euros de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie (2009 : 1 091 000 euros). Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif. La dépréciation afférente à ces titres s'établit à 129 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 112 000 euros).

4.4 Dépréciations d'actifs

La Société a défini trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et,
- Unité génératrice de trésorerie Pôle dermocosmétique, nouvelle UGT créée suite à l'opération de cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.

L'unité génératrice de trésorerie IntuiSkin, suivie au 31 décembre 2009, a fait l'objet d'une cession sur le premier semestre 2010 (Note 2).

Suite à l'examen annuel de la valeur recouvrable des actifs au 31 décembre 2010, estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous, le montant total des dépréciations d'actifs comptabilisé au bilan de la Société s'élève à 12 252 000 euros au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

<i>31 décembre 2010 (en milliers d'euros)</i>	<i>Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)</i>			<i>Total</i>	<i>Réf. Notes annexe</i>
	<i>Produits sur mesure / R&D</i>	<i>Produits standards</i>	<i>Pôle dermo- cosmétique</i>		
<i>Actifs</i>					
Immobilisations incorporelles.....	396	--	--	396	4.1
Immobilisations corporelles.....	--	--	--	--	4.2
Immobilisations financières.....	9 599	2 257	--	11 856	4.3
Dépréciations d'actifs.....	9 995	2 257	--	12 252	

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)			Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D	Produits standards	IntuiSkin		
<i>Actifs</i>					
Immobilisations incorporelles.....	612	--	--	612	4.1
Immobilisations corporelles.....	381	--	--	381	4.2
Immobilisations financières.....	9 790	2 886	6 963	19 639	4.3
Dépréciations d'actifs.....	10 783	2 886	6 963	20 632	

Les dépréciations constatées en 2009 et 2010 sur l'ensemble des UGT sont directement liées à la dégradation de l'environnement économique se traduisant par une révision des prévisions de croissance de ces unités. Les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs sur l'exercice 2010 viennent notamment compenser les moins-values afférentes à la mise au rebut ou à la cession d'éléments d'actifs antérieurement dépréciés ainsi qu'à la cession de la participation IntuiSkin. Ces reprises de provisions tiennent compte de la révision des valeurs nettes comptables des actifs suite à l'amortissement comptabilisé.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation (1)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
UGT Produits standards / Avionique et médical.....	12,2%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate.....	12,2%	13,0%
UGT Pôle dermocosmétique.....	13,2%	--
UGT IntuiSkin.....	--	15,5%

(1) Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par la Société sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT Pôle dermocosmétique étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels la Société possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

Les progressions marquées sur l'exercice 2010 des chiffres d'affaires et des résultats des UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate ainsi qu'une visibilité accrue sur le plan d'affaires à 5 ans de ces UGT ont pour conséquence directe la révision à la baisse du taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation. De même, l'UGT Pôle dermocosmétique bénéficie sur l'exercice 2010 des levées de fonds réalisées par la société iCosmeceuticals permettant le financement du développement de l'activité cosmétique pour laquelle la filiale Laboratoire La Licorne est titulaire de versements de redevances et d'une option de cession relative aux actifs des Laboratoires La Licorne (Note 2). A ce titre, le taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation au 31 décembre 2010 est en repli par rapport à celui précédemment utilisé dans le cadre de l'UGT IntuiSkin au 31 décembre 2009.

Pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, les hypothèses clés sur l'évolution des activités sont les suivantes :

Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2009 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels la Société est présente.

Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clés relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 13% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 12% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,35 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,18 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,07 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate.

Concernant l'UGT Pôle dermocosmétique, le test de dépréciation a été fondé sur le plan d'affaires de l'activité des sociétés Laboratoires La Licorne / iCosmeceuticals, activité en phase de lancement. Compte tenu des investissements significatifs engagés par la société iCosmeceuticals dans les domaines commerciaux, marketing et de développement produits, le niveau de redevance moyen sur les 4 prochaines années est attendu à 0,2 million d'euros. Le plan d'affaires intègre en 2015 la finalisation d'accords commerciaux et de distribution avec des partenaires industriels permettant une extension internationale marquée des activités d'iCosmeceuticals. A ce titre le niveau des redevances sur la période de 2015 à 2017, est amené à connaître un taux de progression moyen de 1,27. A l'issue de cette période, l'hypothèse de la cession des actifs des Laboratoires La Licorne pour un montant de 3,5 millions d'euros, conformément aux conditions de la promesse de vente entre les Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals (Note 2), a été retenue. Sur la base de ces hypothèses et d'un taux d'actualisation de 13,2% incluant une prime de risque spécifique liée au risque de prévision, la valeur recouvrable des actifs est proche de leur valeur comptable.

4.5 Créances et dettes d'exploitation

La ventilation des créances et dettes d'exploitation par nature et par échéance est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>A plus d'1 an, 5 ans au plus</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Créances clients	520	520	--	--	630
Etat et autres collectivités	77	77	--	--	128
Groupes et associés.....	90	90	--	--	117
Débiteurs divers.....	15	15	--	--	15
Total clients et autres créances	702	702	--	--	890

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>A plus d'1 an, 5 ans au plus</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Dettes fournisseurs.....	169	169	--	--	149
Dettes sociales	94	94	--	--	159
Dettes fiscales	33	33	--	--	56
Groupes et associés.....	--	--	--	--	1 651
Débiteurs divers.....	31	31	--	--	32
Total fournisseurs et autres dettes...	327	327	--	--	2 047

4.6 Charges et produits imputables à un autre exercice

Les charges constatées d'avance s'établissent à 8 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 13 000 euros) et sont principalement inhérentes à des charges de loyers, d'honoraires et de maintenance.

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2010 (2009 : 18 000 euros).

4.7 Charges à payer et produits à recevoir

<i>Charges à payer (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Intérêts courus à payer	4	4
Dettes fournisseurs.....	71	90
Dettes fiscales et sociales.....	71	125
Autres dettes	--	--
Charges à payer	146	219

<i>Produits à recevoir (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Créances clients	410	590
Autres créances.....	18	17
Intérêts courus à recevoir	--	--
Produits à recevoir.....	428	607

4.8 *Actions propres*

Le suivi du nombre d'actions détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité est le suivant :

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>Achats</i>	<i>Ventes</i>	<i>31 décembre 2010</i>
Nombre d'actions propres	7	346	350	3

	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i>	3	7
Valeur brute – <i>€000</i>	12	16
Plus-value (Moins-value) latente – <i>€000</i>	--	1

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations consenties par l'assemblée générale du 10 mai 2010, la Société dispose d'un contrat de liquidité géré par l'établissement financier CM-CIC Securities. Les transactions sur actions propres au titre des exercices 2010 et 2009 ont été exclusivement réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité.

4.9 *Capital social et primes d'émission*

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 714	4 714

Compte tenu des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans, le nombre total de droits de vote réel, déduction faite des actions auto-détenues, attachés au capital est de 5 077 279 au 31 décembre 2010.

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours des exercices 2010 et 2009.

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission (*)</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 ^{er} janvier 2009.....	4 714	9 428	40 141
Affectation du report à nouveau déficitaire le 30 juin 2009	--	--	(21 943)
Au 31 décembre 2009	4 714	9 428	18 198
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	4 714	9 428	18 198
Affectation du report à nouveau déficitaire le 10 mai 2010	--	--	(7 499)
Au 31 décembre 2010	4 714	9 428	10 699

(*) *Primes après imputation des frais d'émission.*

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010.

4.10 Capital potentiel

4.10.1 Options de souscription d'actions

	Plan 5	Plan 6	Plan 10	Plan 11
Date d'assemblée	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	14 juin 2002	14 fév. 2003	17 mai 2004	24 janv. 2005
Nombre total d'options attribuées	226 500	780 100	613 000	568 500
Nombre total d'actions correspondant	5 662	19 502	15 325	14 212
- Dont mandataires sociaux	--	--	2 500	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	4 025	15 125	7 125	14 175
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	14 juin 2010	14 fév. 2011	17 mai 2012	24 janv. 2013
Prix de souscription par action	49,20 €	18,00 €	11,20 €	12,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	3 544	475	3 001
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	5 662	15 285	10 367	4 699
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	673	4 483	6 512

(1) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Ces options pouvaient être exercées à hauteur de 25% maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution. Ces options ont expirées en date du 14 juin 2010.

(2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25% maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12^{ème} par trimestre.

(3) Sur les 613 000 options :

- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
- Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.

(4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.

	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	21 avril 2005	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005
Nombre total d'options attribuées	23 500	1 318 500	1 850 000	320 000
Nombre total d'actions correspondant	587	32 962	46 250	8 000
- Dont mandataires sociaux	--	25 000	46 250	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	587	7 962	46 250	8 000
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	21 avril 2013	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013
Prix de souscriptions par action	10,00 €	10,40 €	12,00 €	13,20 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	188	32 162	--	125
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	399	800	46 250	7 875

(5) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

- (6) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année à la date d'anniversaire de leur attribution.
- (7) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (8) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	<i>Plan 16</i>	<i>Plan 17</i>	<i>Plan 18</i>
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	20 fév. 2006	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	3 659 200	116 625	185 000
Nombre total d'actions correspondant	91 480	116 625	185 000
- Dont mandataires sociaux	--	53 500	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875	71 875	120 000
Date de départ d'exercice des options	(9)	(9)	(9)
Date d'expiration des options	20 fév. 2014	21 juin. 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	14,40 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	1 250	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	42 476	58 250	10 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	47 754	58 375	175 000

- (9) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

4.10.2 Synthèse des options de souscription d'actions

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture	188 470	244 690
Attribuées	185 000	--
Exercées.....	--	--
Annulées.....	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 6,88% du capital au 31 décembre 2010 (2009 : 3,84%).

4.11 Avances conditionnées

Les avances conditionnées correspondent à des avances accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés. Au 31 décembre 2010, les échéances de ces avances sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>A 1 an Au plus</i>	<i>A plus d'1 an, 5 ans au plus</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Avances conditionnées	288	116	172	--	288

4.12 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)			Reprises de l'exercice		Solde 31 déc. 2010
	Solde 31 déc. 2009	Dotations de l'exercice	Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Provision pour perte de change	5 370	--	(937)	--	4 433
Provision pour litiges.....	13	50	(13)	--	50
Provision pour indemnités retraite.....	2	--	--	(1)	1
Provisions pour risques et charges.....	5 385	50	(950)	(1)	4 484

4.13 Dettes financières

La variation des dettes financières, hors intérêts courus non échus, sur l'exercice est la suivante :

(en milliers)	31 décembre 2009	Souscription	Remboursement	31 décembre 2010
Emprunts bancaires.....	2 782	--	321	2 461

Les emprunts bancaires sont contractés en euro et à taux fixes compris entre 4,40% et 5,85% à l'exception d'un emprunt souscrit au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et dont le capital restant du au 31 décembre 2010 s'établit à 1 418 000 euros. Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés, par nantissement de SICAV, ainsi que par nantissement de brevets. L'échéancier de ces emprunts s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				31 déc. 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires	304	1 160	997	2 461	2 782

4.14 Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaie étrangère

(en milliers d'euros)	Ecarts de conversion actif			Ecarts de conversion passif
	Solde 31 déc. 2010	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Solde 31 déc. 2010
Créances rattachées à des participations.....	4 427	--	4 427	--
Dettes d'exploitation	6	--	6	--
Total	4 433	--	4 433	--

4.15 Chiffre d'affaires

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société est la suivante :

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Export	10	15
France	271	369
Total	281	384

4.16 Transferts de charges

Le montant des transferts de charges sur l'exercice 2010 s'élève à 1 012 000 euros (2009 : 939 000 euros) et est essentiellement composé de frais d'exploitation refacturés aux filiales et participations de la Société.

4.17 Produits et charges financiers

<i>Produits financiers (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Intérêts et produits assimilés.....	285	342
Reprises provisions pour risques et charges financiers.....	8 732	4 116
Gain de change.....	7	1 101
Total.....	9 024	5 559

<i>Charges financières (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Intérêts et charges assimilées.....	280	4 800
Dotations provisions pour risques et charges financiers.....	17	6 953
Perte de change.....	11	6
Total.....	308	11 759

Les dotations et reprises pour risques et charges financiers correspondent principalement aux éléments suivants :

- Reprise de provision sur les titres de participation IntuiSkin : 6 963 000 (Note 4.3).
- Reprise de provision sur les titres de participation Memscap AS : 629 000 (Note 4.3).
- Reprise de provision sur les titres de participation Memscap Inc. : 191 000 (Note 4.3).
- Reprise de provision pour perte de change : 937 000 euros (Note 4.12).

4.18 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels de l'exercice 2010 sont détaillés comme suit :

<i>Produits exceptionnels (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....	9	--
Produits exceptionnels sur opérations en capital.....	2 940	25
Reprises sur provisions.....	611	2 357
Total.....	3 560	2 382

Les produits exceptionnels sur opérations en capital comprennent :

- Les titres de participation iCosmeceuticals reçus en contrepartie de la cession de la société IntuiSkin : 1 601 000 (Note 4.3).
- L'abandon de créance consentie par IntuiSkin dans le cadre de cette opération de cession : 1 326 000 (Note 4.3).

Les reprises sur provisions correspondent principalement à des reprises de provisions pour dépréciation d'actifs concernant notamment des cessions ou des mises au rebut d'équipements entièrement provisionnés pour un montant de 381 000 euros (2009 : 2 140 000 euros).

<i>Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15	7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 399	2 140
Dotations aux provisions	--	--
Total	10 414	2 147

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital intègrent principalement :

- La valeur brute des titres de participation cédés afférente à la société IntuiSkin : 10 007 000 (Note 4.3).
- la valeur comptable hors provisions des équipements industriels mis au rebut ou cédés tels que mentionnés supra.

4.19 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge sur l'exercice 2010 s'établit à 582 000 euros (2009 : 741 000 euros).

4.20 Impôts

Le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2010 est composé d'un crédit d'impôt recherche, soit 56 000 euros (2009 : 87 000 euros).

Compte tenu de son déficit fiscal, la Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt en 2010. Les déficits fiscaux de la Société s'élèvent à fin décembre 2010 à 117,0 millions d'euros. En application des dispositions de l'article 39 B du Code Général des Impôts et de la doctrine administrative (D. adm. 4 D-153 et 4 D-1541, 26 novembre 1996), les amortissements dérogatoires de l'exercice n'ont pas été comptabilisés.

4.21 Engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan se composent au 31 décembre 2010 des éléments suivants :

- Nantissement de SICAV en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû s'établit à 23 000 euros au 31 décembre 2010. Cet emprunt était précédemment garanti par le nantissement de titres de participation IntuiSkin (2009 : 66 000 euros).
- Nantissement de brevets en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû s'établit à 1 418 000 euros 31 décembre 2010 (2009 : 1 628 000 euros).
- Hypothèque sur les biens immobiliers afférents au site de Bernin (France) financés par emprunts à hauteur du capital restant dû soit 1 021 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 1 089 000 euros).
- Clauses de retour à meilleur fortune afférente à des abandons de créances d'un montant total de 7 969 000 euros consentis à la société Memscap Inc. au 31 décembre 2010 (2009 : 7 440 000 euros).
- Caution solidaire de la société Ioma Esthetics Institute, S.A.S. afférente à un emprunt au capital restant dû de 181 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 228 000 euros).

4.22 Etat des immobilisations financières, créances et dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant les entreprises liées à la clôture de l'exercice

<i>Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)</i>		
<i>Postes (Valeurs nettes)</i>	<i>Montant concernant les entreprises</i>	
	<i>liées</i>	<i>avec lesquelles la société à un lien de participation</i>
Avances et acomptes sur immobilisations.....	--	--
Participations.....	--	16 264
Créances rattachées à des participations.....	--	3 521
Prêts.....	--	--
Avances et acomptes versés sur commandes.....	--	--
Créances clients et comptes rattachés.....	--	--
Autres créances	--	90
Capital souscrit appelé non versé	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--
Autres emprunts obligataires.....	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	--	--
Emprunts et dettes financières divers	--	--
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--
Autres dettes.....	--	--
Produits de participation.....	--	--
Autres produits financiers	--	1 001
Charges financières	--	173

4.23 Effectif

L'effectif moyen en 2010 est de 8 personnes (2009 : 11).

4.24 Société consolidante

La société Memscap, S.A. est société mère du Groupe Memscap dont le périmètre de consolidation intègre les sociétés suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2010</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S, précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités en date du 26 mai 2010. En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,6% au 31 décembre 2010 (Note 4.3). Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceutical qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

Le siège social de la société Memscap, S.A. est situé Parc Activillage des Fontaines, Berrin - 38 926 Crolles Cedex.

4.25 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont :

- Les filiales ;
- Les participations ;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe Memscap, avec l'ensemble de ses filiales (Note 4.24).

Conformément aux accords afférents à la cession du pôle IntuiSkin en date du 26 mai 2010, le Groupe Memscap entretient des relations contractuelles avec les sociétés du Groupe iCosmeceuticals, dont Memscap, S.A. détient une participation de 14,6% (Note 4.3). Ces prestations concernent notamment la fourniture de services administratifs réciproques ainsi que la mise à disposition de locaux. Compte tenu du fait que la Société et le Groupe iCosmeceuticals ont en commun certains administrateurs, actionnaires et dirigeants, le Groupe iCosmeceuticals a été identifié en tant que partie liée.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues entre Memscap, S.A. et les entités du Groupe iCosmeceuticals sur la période du 26 mai 2010 (Date de cession du pôle IntuiSkin) au 31 décembre 2010.

(en milliers d'euros)	Ventes (1)	Achats (1)	Créances 31 déc. 2010	Dettes 31 déc. 2010
Groupe iCosmeceuticals	125	46	60	23

(1) Période du 26 mai au 31 décembre 2010.

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A., sont les suivantes :

Le personnel dirigeant relatif à Memscap, S.A. inclut le président ainsi que la direction générale de la Société. Le montant total des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant de Memscap, S.A. par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'élève à 387 000 euros au titre de l'exercice 2010 pour un effectif moyen de 3 personnes (2009 : 483 000 euros pour un effectif moyen de 4 personnes). Le nombre d'options de souscription d'actions attribuées au personnel dirigeant de Memscap, S.A. sur l'exercice 2010 lors du plan n°18 (Note 4.10.1) s'établit à 57 000 options. Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les avantages perçus par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 4 personnes en 2010 (2009 : 4 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2010, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 2 000 euros (2009 : 2 000 euros).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Remboursement de frais de déplacement	2	2
Total des rémunérations payées aux administrateurs	2	2

4.26 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant total des rémunérations brutes annuelles et avantages en nature versés par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce au mandataire social s'est élevé à 207 000 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 (2009 : 250 000 euros).

4.27 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 77 000 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 (2009 : 79 000 euros). Aucun honoraire ne concerne d'autres prestations que celles afférentes à la mission de commissariat aux comptes.

4.28 Filiales et participations

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
1. Filiales détenues à plus de 50%										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$11 770 478	100,00%	9 €	--	9 €	12 899 932 €	--	5 248 018 €	359 533 €
Memscap AS (Norvège)	Kr 18 412 762	Kr 10 601 227	100,00%	13 306 911 €	2 257 374 €	11 049 537 €	825 779 €	--	7 388 782 €	224 692 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	47 446 €	100,00%	3 613 197 €	--	3 613 197 €	89 567 €	--	24 960 €	32 830 €
2. Participations										
iCosmeceuticals SAS (France)	317 930 €	5 317 569 €	14,63%	1 600 943 €	--	1 600 943 €	--	--	25 513 €	12 201 €
		Total		18 521 060 €	2 257 374 €	16 263 686 €	13 815 278 €			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 9 599 091 €

Aucun dividende n'a été encaissé par la Société au cours de l'exercice.

4.29 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionné.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Valeur d'utilité des actifs

L'actif immobilisé figure au bilan pour une valeur nette de K€ 23.066. Les notes 3.5 et 4.4 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs, en particulier pour la détermination de la provision de K€ 12.252 relative à certains de ces actifs et résultant de l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Principe de continuité de l'exploitation

Comme indiqué dans la note 3 « Principes et méthodes comptables de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Marie BOURGEOIS

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Memscap

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société Memscap Inc.

Personne concernée

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration et président de Memscap Inc.

Nature et objet

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société, en date du 28 octobre 2010, a autorisé un abandon de créance à hauteur des redevances de licence d'exploitation de brevets, savoir-faire et marques, prestations d'assistance et charges d'intérêts facturées au titre de l'exercice 2010 par votre société à sa filiale Memscap Inc.

Modalités

Le montant de cet abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune s'élève à € 528.765.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin 31 décembre 2015 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

2. Avec la société Laboratoires La Licorne S.A.S.

Personne concernée

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration et président de Laboratoires La Licorne S.A.S.

Nature et objet

Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe Memscap, le conseil d'administration de votre société, en date du 21 décembre 2010, a autorisé la mise en place une convention de trésorerie entre votre société et sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S.

Modalités

Dans le cadre de cette convention, les avances de trésorerie accordées par votre société à sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S. font l'objet d'une rémunération trimestrielle au taux EURIBOR 3 mois majoré de 0,5 %. Cette convention est effective dès le 1er janvier 2010.

Le montant des intérêts financiers facturés par votre société à sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à € 1.258.

Le montant brut de l'avance accordée par votre société à sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S. au 31 décembre 2010 s'élève à € 89.567.

3. Avec la société iCosmeceuticals, S.A.S.

Personne concernée

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration et président d'iCosmeceuticals.

a) Nature et objet

Afin d'assurer le financement de son développement, la société iCosmeceuticals a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant global de € 1.499.886 en date du 21 décembre 2010. Dans le cadre de cette opération, les actionnaires d'iCosmeceuticals ont souhaité réaménager certaines dispositions du pacte d'actionnaires.

Modalités

A cette fin, un nouveau pacte (annulant et remplaçant celui signé le 26 mai 2010) a été conclu concomitamment à l'opération d'augmentation de capital et autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 21 décembre 2010. Les principaux changements, décidés à cette occasion, de ce pacte par rapport au dispositif existant concernent la conversion de l'ensemble des actions d'iCosmeceuticals en actions ordinaires.

b) Nature et objet

La société iCosmeceuticals a souhaité transférer à sa filiale IntuiSkin S.A.S., pour des raisons de gestion administrative, le contrat de prestations de services réciproques conclu avec votre société en date du 26 mai 2010.

Modalités

Le conseil d'administration de votre société a autorisé, en date du 21 décembre 2010, le transfert de ce contrat dont les clauses initiales demeurent inchangées à l'exception de l'entité cocontractante.

Conformément aux modalités de ce contrat de services, les facturations réciproques au titre de l'exercice 2010 sont les suivantes :

	Prestations H.T. facturées par votre société	Prestations H.T. facturées à votre société
iCosmeceuticals, S.A.S.	€ 41.382	€ 25.513
IntuiSkin S.A.S.	€ 47.905	€ 19.105
Total des prestations H.T. facturées	€ 89.287	€ 44.618

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Memscap Inc.

a) Nature et objet

Votre société met à la disposition de sa filiale Memscap Inc. une licence d'exploitation portant sur certains brevets, savoir-faire et marques.

Modalités

Les redevances afférentes à cette licence d'exploitation s'élèvent à € 105.180 au titre de l'exercice 2010.

b) Nature et objet

Afin d'apporter le soutien financier nécessaire à sa filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société a autorisé les 29 août 2007, 26 août 2008 et 30 juin 2009, divers abandons de créances.

Modalités

Date	Montant	Précisions sur les conditions de ces abandons de créances
29/08/07	€ 1.214.879	Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2012 sera définitivement acquis par Memscap Inc.
26/08/08	€ 1.225.279	Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

30/06/09	€ 5.000.000	Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memcap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memcap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memcap Inc.
----------	-------------	--

Il est précisé qu'aucun versement au profit de votre société au titre des clauses de retour à meilleure fortune, précisées ci-dessus, n'a été réalisé par Memscap Inc. au cours de l'exercice 2010.

2. Avec les sociétés Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S.

a) Nature et objet

Votre société apporte à ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. une assistance stratégique, commerciale et administrative. Les modalités d'assistance ainsi que les facturations émises par votre société envers les filiales concernées font l'objet de contrats de services.

Modalités

Les montants respectifs de ces facturations de services, incluant une marge de 5 %, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont les suivants :

- Memscap Inc. : € 251.042
- Memscap AS : € 405.823
- Intuiskin S.A.S. : € 54.252 (Période du 1er janvier au 26 mai 2010 – Filiale cédée en date du 26 mai 2010)

b) Nature et objet

Votre société accorde (ou bénéficie) au profit (ou de la part) de ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. des avances de trésorerie. Les modalités de ces avances, rémunérées au taux EURIBOR trois mois majoré de 0,5 %, font l'objet de contrats de prêts entre votre société et les filiales concernées.

Modalités

Les montants respectifs des intérêts financiers facturés par (ou à) votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont les suivants :

	Intérêts financiers facturés à votre société par ses filiales	Intérêts financiers facturés par votre société à ses filiales
Memscap Inc.	--	€ 172.542
Memscap AS	--	€ 7.997
IntuiSkin S.A.S. *	€ 6.467	--
Total des intérêts financiers facturés	€ 6.467	€ 180.539

* Période du 1er janvier au 26 mai 2010 – Filiale cédée en date du 26 mai 2010.

Les montants bruts respectifs des avances accordées (reçues) par votre société au 31 décembre 2010 sont les suivants :

	Avances accordées à votre société par ses filiales	Avances accordées par votre société à ses filiales
Memscap Inc.	--	€ 12.889.932
Memscap AS	--	€ 825.779
Total des avances accordées	--	€ 13.715.711

3. Avec la société Ioma Esthetics Institute S.A.S.

Nature et objet

Votre société est caution solidaire concernant un concours bancaire souscrit par la société Ioma Esthetics Institute S.A.S.

Modalités

Cet engagement s'établit à concurrence du capital restant dû de cet emprunt ainsi que de l'ensemble des intérêts, frais et accessoires afférents. Au 31 décembre 2010, le capital restant dû relatif à cet emprunt s'élève à € 181.118.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 18 mai 2010, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 19 avril 2010.

Avec la société iCosmeceuticals, S.A.S.

Administrateurs concernés

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration.

M. Bernard Courtois, administrateur.

M. Christopher Pelly, administrateur.

Mme Vera Strübi, administrateur.

Nature et objet

L'exercice 2009 a été particulièrement difficile poussant le Groupe Memscap à ajuster constamment ses coûts et ses ressources afin d'être en adéquation avec les données économiques globales. Bien que la reprise progressive de l'activité observée dès le troisième trimestre 2009 ait permis de réduire significativement la consommation de trésorerie et que cette même tendance ait été amenée à se poursuivre au cours de l'exercice 2010, le Groupe Memscap ne peut pas prendre le risque de procéder seul aux investissements nécessaires concernant le développement de sa filiale Intuiskin S.A.S., malgré le fort potentiel que cette dernière activité présente. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration de votre société a autorisé, en date du 16 avril 2010, le projet d'association capitalistique et opérationnelle entre votre société et la société iCosmeceuticals.

Modalités

Dans le cadre de cette opération, la société iCosmeceuticals, nouvellement formée et dont l'actionnariat est composé par certains dirigeants d'Intuiskin S.A.S. et de votre société notamment MM. Jean-Michel Karam, Bernard Courtois, Christopher Pelly et Mme Vera Strübi, associés à des investisseurs, dont CIC Vizille Capital Innovation et Sudinnova, a procédé à l'acquisition de 100 % des titres d'Intuiskin S.A.S., filiale à 100 % de votre société, par voie d'apport en nature. Cette opération, pour les besoins de l'apport, a été basée sur les valorisations suivantes :

- une valorisation globale de la société Intuiskin S.A.S. de € 1.600.000 pour 100 % du capital et des droits de vote,
- une valorisation globale de la société iCosmeceuticals de € 8.500.000 sur la base de capitaux propres au moins égaux à € 2.500.000.

Sur la base de ce mode de valorisation, il a été attribué à votre société, en rémunération de l'apport de 100 % des titres d'Intuiskin S.A.S., un nombre d'actions ordinaires nouvelles de iCosmeceuticals représentant, après réalisation de l'apport, 15,84 % du capital et des droits de vote d'iCosmeceuticals. A l'issue de cette opération, le capital social d'iCosmeceuticals est composé comme suit après apport des titres d'Intuiskin S.A.S. :

- M. Jean-Michel Karam : 36,45 %
- Memscap : 15,84 %
- M. Christopher Pelly : 5,41 %
- Mme Vera Strübi : 5,41 %
- M. Bernard Courtois : 2,70 %
- Autres actionnaires : 34,19 %

Par ailleurs, votre société a conclu un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs des Laboratoires La Licorne S.A.S., dont la marque Ioma, sur la base duquel Laboratoires La Licorne S.A.S., filiale à 100 % de votre société, reçoit des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ses actifs en faveur d'iCosmeceuticals, à tout moment, par le paiement à votre société d'un montant de M€ 3,5 en numéraire.

Le dispositif contractuel mis en place en application des termes du protocole d'investissement est composé des éléments suivants :

- Protocole d'investissement entre votre société, Intuiskin S.A.S., iCosmeceuticals et Laboratoires La Licorne S.A.S. Outre les modalités d'apport précédemment présentées, ce protocole inclut les différentes conventions ci-dessous.
- Convention de licence exclusive entre Laboratoires La Licorne S.A.S. et iCosmeceuticals portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaires à l'activité de iCosmeceuticals. Les principaux termes de cette licence sont les suivants :
 - Parties* : Laboratoires La Licorne S.A.S. et iCosmeceuticals.
 - Nature de la licence* : Licence exclusive et transférable.
 - Durée* : Prise d'effet à la date de réalisation de l'opération pour une durée de vingt ans (ou toute durée supérieure légalement admissible).
 - Actifs concernés* : Portefeuille de marques et brevets détenus par Laboratoires La Licorne S.A.S. y compris la marque Ioma.
 - Rémunération* : Montant de la redevance égal à 2 % du chiffre d'affaires net généré par la vente des produits Ioma.
 - Option d'achat* : Option d'achat sur l'ensemble des actifs sous licence exerçable à tout moment pour un montant de M€ 3,5.
- Convention de prestations de services généraux, financiers et comptables entre votre société, iCosmeceuticals et ses filiales. Les principaux termes de cette convention sont les suivants :
 - Parties* : Votre société, iCosmeceuticals et ses filiales.
 - Prestations visées* : Fourniture par votre société à iCosmeceuticals et ses filiales de services généraux (loyer, services téléphoniques et informatiques) ainsi que de prestations de nature financière et comptable et fourniture par iCosmeceuticals et ses filiales à votre société de services administratifs.
 - Durée* : Prise d'effet à la date de réalisation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois.
 - Rémunération* : La facturation des services réciproques est effectuée sur la base prix coûtant, augmentés d'une marge de 5 %.
- Convention de garantie de passif entre votre société et iCosmeceuticals.

Aux termes de cette convention votre société consent pour une durée de une année, à compter de la date de réalisation de l'opération, une garantie d'indemnisation couvrant l'ensemble des conséquences financières, des dommages et des coûts subis par iCosmeceuticals et/ou Intuiskin S.A.S. résultant d'une violation, d'une omission ou inexactitude des déclarations effectuées par votre société et portant sur les éléments suivants : propriété des actions, constitution de la société Intuiskin S.A.S., conformité à la loi, sincérité des comptes d'Intuiskin S.A.S. et de sa filiale Ioma Esthetics Institute au 31 décembre 2009, sûretés et engagements hors bilan, contrats significatifs et contrats avec le groupe Memscap, litiges, salariés et dirigeants, baux, propriété intellectuelle, assurance. L'engagement financier de votre société au titre de cette garantie serait limité à € 250.000 avec une franchise de € 25.000.
- Engagement de la part de votre société à poursuivre la gestion de la société Intuiskin S.A.S. et de sa filiale de façon prudente et de manière cohérente avec la gestion antérieure jusqu'à la date de réalisation de la cession. A cet effet, votre société s'est également engagée à ce que le montant de l'actif circulant d'Intuiskin S.A.S. soit supérieur au montant de son passif circulant avant la date de cession en précisant qu'Intuiskin S.A.S. allait procéder avant cette date à l'abandon de toutes les créances nées dans le cadre de la convention de trésorerie envers votre société. Le montant des créances qui ont ainsi été abandonnées au profit de votre société s'est élevé à € 1.360.000.
- Engagement de non-concurrence et de non-sollicitation entre votre société et les sociétés Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals.

Votre société consent au profit des sociétés Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation d'une durée de cinq années à compter de la date de réalisation de l'opération portant sur les activités exercées par Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals et notamment celles de conception, de commercialisation de solutions, produits et services relatifs aux applications grand public notamment dans les domaines de la dermatologie et de la cosmétique.

Ce dispositif est complété par un pacte d'associés entre votre société et iCosmeceuticals ainsi qu'un traité d'apport entre les sociétés Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals.

A l'exclusion d'un administrateur, tous les membres du conseil d'administration de votre société sont concernés par cette convention. Ainsi, en application de l'article L. 225-40 alinéa 1 du Code de commerce, les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote et cette convention a été autorisée par l'unique membre du conseil d'administration non intéressé par l'opération.

Tel que mentionné ci-avant, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2010 sous condition suspensive d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires prévue le 10 mai 2010. Réunie sur seconde convocation en date du 18 mai 2010, l'assemblée générale de votre société a procédé à l'approbation de cette convention ayant pour effet à la fois la confirmation de l'autorisation du conseil et l'entrée en vigueur de ladite convention.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Marie BOURGEOIS

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2010



Rapport du Président du conseil d'administration
prévu au dernier alinéa de l'article L.225-37 du
Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par MEMSCAP.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext (www.middelnext.com) publié en décembre 2009 en tant que code de référence concernant l'élaboration du présent rapport. Ce code s'adresse principalement aux valeurs moyennes et petites (VaMPs - compartiments B et C d'Euronext Paris) et complète ainsi d'autres codes, notamment celui proposé par l'AFEP et le MEDEF, dont certaines recommandations ne leur sont pas adaptées. Le Code Middelnext contient des points de vigilance et des recommandations. Les points de vigilance rappellent les principales questions que le conseil d'administration doit se poser sur le bon fonctionnement de la gouvernance de la Société. Ils ne constituent pas des recommandations stricto sensu imposant en cas de non-respect une explication dans le présent rapport.

2. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. Le conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration comprenait 5 administrateurs.

<i>Nom</i>	<i>Age</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans la Société</i>	<i>Date de 1^{ère} nomination</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>	<i>Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe</i>	<i>Mandats et fonctions hors Groupe</i>
Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale						
Jean Michel Karam	41 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'assemblée générale du 10 mai 2010)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2015	- Président de Memscap Inc., de Memscap AS et de Laboratoires La Licorne S.A.S.	- Président d'iCosmeceuticals S.A.S., d'IntuiSkin S.A.S. et d'Ioma Esthetics Insitute S.A.S.
Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale						
Joël Alanis	51 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2013	Néant	- Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et d'Emix S.A. - Membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et d'Itris Square Automation. - Président de Zenith Wafers Systems S.A.S.
Bernard Courtois	63 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2013	Néant	- Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L.
Christopher Pelly	55 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2013	Néant	- Administrateur de Wazzamba Services SA et de Wazzamba Ltd.
Vera Strübi	67 ans	Administrateur indépendant	21 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2012	Néant	- Administrateur de Victorinox Swiss Army Fragrances.

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration est composé à 80% par des administrateurs indépendants. « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou la direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF).

La Société applique le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil tel qu'édicté par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean Michel Karam et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président et chaque membre reçoit au préalable la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

En 2010, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Le taux de présence effective a été de 82%. Le taux de présence et de représentation a été de 82%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- la cession du pôle IntuiSkin,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Lors du conseil d'administration du 24 mars 2011 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2010, les membres du conseil d'administration se sont déclarés très satisfaits de l'interaction avec les commissaires aux comptes de la Société dont la participation aux réunions du conseil ainsi que les avis et remarques, sont particulièrement utiles à la Société.

2.2. Le comité stratégique

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2010, ces sujets et notamment la cession du pôle IntuiSkin ayant été directement suivis par le conseil d'administration.

2.3. Le comité des rémunérations

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au Président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010 afin d'aborder la rémunération des membres de la direction du Groupe et des mandataires sociaux.

Il est par ailleurs rappelé que la Société applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées de même que les recommandations Middledent relatives à la rémunération des dirigeants à l'exception des conditions d'exercice et d'attribution définitive de stock options pour lesquelles la mise en œuvre de conditions de performance est recommandée. Les conditions d'exercice et d'attribution définitive des stock-options au sein du Groupe Memscap n'intègrent pas de conditions de performance postérieures à la date d'attribution initiale et cela pour l'ensemble des bénéficiaires qu'ils soient dirigeants, mandataires sociaux ou autres salariés. Compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stock-options pour les dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Par ailleurs, il est rappelé que l'attribution initiale des stock-options est quant à elle

directement soumise à des conditions réalisées de performance individuelle et relative à la Société (à l'exception des nouveaux entrants au sein de la Société) et vient donc en rémunération de services et de conditions de performance préalables et avérés.

2.4. Le comité d'audit

La Société ne dispose pas d'un comité d'audit spécifique mais délègue cette fonction au conseil d'administration. De ce fait, le conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit veille à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société ainsi qu'à la qualité de l'information financière délivrée. A ce titre et en présence des commissaires aux comptes de la Société, sont examinés les principaux sujets suivants :

- Revue des publications financières trimestrielles et des comptes annuels ;
- Etude des changements et adaptations des principes et règles comptables ;
- Suivi des principaux risques financiers et des procédures de contrôles afférentes ;
- Examen des conclusions des commissaires aux comptes et suivi de leurs recommandations ;
- Evaluation des propositions de nomination des commissaires aux comptes et de leur rémunération.

2.5. Evaluation organisée du fonctionnement du conseil d'administration

Compte tenu de la taille de la Société et de sa volonté de conserver un mode de fonctionnement souple, il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration comme préconisé par les recommandations Middenext. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs tels que la fréquence des réunions ou les taux de présence et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

2.6. La direction générale

La direction générale de MEMSCAP est assurée par le Président du conseil d'administration. Le Président Directeur général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'administration par la loi et les statuts.

2.7. Participation des actionnaires aux assemblées générales

Il est renvoyé aux dispositions des articles 24 à 30 des statuts de la Société qui définissent ces modalités.

3. LE CONTROLE INTERNE OPERATIONNEL

3.1. Objectifs et référentiel

Depuis sa création, MEMSCAP a mis en œuvre des procédures de contrôle interne, avec les objectifs suivants :

- Mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques.
- Fiabiliser le déroulement de ses processus et prévenir les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.
- Respecter les règles de fonctionnement internes.
- Respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le présent rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures applicables à la société MEMSCAP ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière de la Société et présenté au conseil d'administration du 24 mars 2011 qui l'a approuvé.

Dans le cadre de la définition de ses procédures et de l'organisation de son contrôle interne, la Société s'appuie sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

3.2. Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Compte tenu de son développement et de ses implantations géographiques, MEMSCAP est structurée en trois pôles d'activités (Business Units) disposant de fonctions support sous la supervision directe de la direction générale.

Sous la responsabilité du Président, la direction générale compte les membres suivants :

- Monsieur Yann Cousinet, Directeur administratif et financier,
- Monsieur Steve Wilcenski, Directeur Division Produits sur mesure,
- Monsieur Jan Hallenstvedt, Directeur Division Produits standards.

Une réunion de l'ensemble des membres de la direction générale est tenue chaque trimestre. Sont analysés les indicateurs de gestion clefs de l'activité de MEMSCAP, le suivi du plan et des budgets ainsi que l'ensemble des éléments présentant une importance significative au regard de l'actualité de la Société. Par ailleurs, les directeurs de divisions rapportent hebdomadairement de l'avancement de leur activité (notamment commerciale) au Président.

3.3. Les procédures du contrôle interne opérationnel

Des mesures et procédures de contrôle interne ont été mises en place pour prévenir tout particulièrement les risques majeurs auxquels est exposée la société MEMSCAP, dont les risques liés à l'activité. Ces mesures sont appliquées dans tout le Groupe. Les principales mesures et procédures concernent :

L'innovation

Grâce à ses efforts de recherche interne, ses partenariats ainsi que ses opérations d'acquisitions, MEMSCAP dispose d'un accès aux technologies les plus innovantes à ce jour relatives au secteur des MEMS.

La qualité

MEMSCAP porte une attention toute particulière à la satisfaction de ses clients. Le suivi commercial réalisé par la direction de la Société permet de prendre en compte les besoins exprimés dans l'offre proposée notamment en développant des produits et services à valeur ajoutée.

MEMSCAP a mis en œuvre dans tous ses sites de production des normes de qualité nécessaires à la réalisation efficace des missions associées. Dans ce cadre, le site de la Caroline du Nord opère sous la norme ISO et le site Norvégien opère sous les normes ISO avec en sus des certifications médicales et avioniques.

La propriété industrielle

MEMSCAP est titulaire de plus de 100 brevets, dépôts de brevets, licences et marques. La Société entend maintenir sa politique d'enregistrement des brevets associée à une fonction de veille spécifique afin de protéger et de faire respecter ses droits propriétaires. Par ailleurs, la Société procède annuellement à un tri sélectif de son portefeuille de brevets et marques afin de garder les brevets et les marques les plus utiles et d'éviter des dépenses inutiles.

Les procédures de contrôle des filiales

MEMSCAP est l'unique actionnaire de l'ensemble de ses filiales. Le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par :

- La présence dans les filiales significatives d'un directeur opérationnel, rapportant directement à Jean Michel Karam, Président Directeur général de MEMSCAP et d'un contrôleur financier. Ce dernier est sous l'autorité directe du Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des filiales (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) établi par la filiale et adressé au Président et au Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Des réunions de gestion régulières entre les membres de la direction générale de MEMSCAP et les directeurs opérationnels des différentes filiales.
- Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé et homogène en vigueur au sein de la société mère MEMSCAP.

Le contrôle juridique

Le contrôle juridique porte sur plusieurs axes :

- Secrétariat général : Dans ce cadre, le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier établissent la convocation des conseils d'administration et des assemblées générales et dresse les procès verbaux de chaque réunion.
- Clients et fournisseurs : La relation avec les clients et les fournisseurs de MEMSCAP démarre généralement par un accord de confidentialité établi et négocié avec le client ou le fournisseur concerné. Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier négocient et concluent en collaboration avec le Directeur opérationnel concerné les contrats de développement, de licence, de production, de commercialisation et de fourniture résultant de l'accord commercial avec le client ou le fournisseur.

- Support pour les opérations financières : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier travaillent avec les conseils externes (cabinet d'avocats ou de conseil, les banques d'affaires, etc.) pour la rédaction des documents juridiques concernant les transactions (augmentations de capital, acquisitions, etc.).
- Gestion du contentieux : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier ont la responsabilité de gérer la phase de précontentieux ainsi que de coordonner l'activité des avocats de la Société dans la phase du contentieux.
- Brevets et propriété intellectuelle : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier veillent à la protection de la propriété intellectuelle de MEMSCAP, en collaboration avec les cabinets d'avocats spécialisés, et à rédiger les contrats de licence de brevets ou à lancer les poursuites judiciaires si nécessaire.

Les collaborateurs

Les contrats de travail des salariés prévoient des clauses de respect de règles d'éthique générale fixées au niveau de l'entreprise incluant la confidentialité, le respect du client, le respect du principe de propriété des résultats.

Organisation de l'information

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes.

4. LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

4.1. Les acteurs du contrôle interne comptable et financier

La direction financière de MEMSCAP, placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier comprend :

- un service comptable,
- un service des ressources humaines,
- un contrôleur financier au sein de chaque unité opérationnelle.

Cette organisation permet de fixer des objectifs budgétaires puis de centraliser mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites supra, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie. Elles sont décrites dans les pages suivantes ainsi que la nature des relations entretenues avec l'audit externe.

Le Directeur administratif et financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la direction générale et le conseil d'administration de la Société.

4.2. Comptabilité / Finances

MEMSCAP est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Le service comptabilité passe les écritures, établit la balance générale et prépare les déclarations comptables sociales.

En conformité avec le règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, la société MEMSCAP publie ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 suivant les normes comptables internationales (IFRS). Dans ce cadre, la direction financière de la Société définit et met en œuvre les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration de comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

4.3. Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré et validé par le conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

Un reporting mensuel sur les indicateurs clés de gestion ainsi qu'un reporting trimestriel et semestriel détaillé permettent la centralisation et l'analyse des performances des différentes entités du Groupe MEMSCAP.

4.4. Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du Groupe MEMSCAP. Les états financiers des filiales sont centralisés en format local puis retraités afin d'harmoniser les comptes locaux avec les principes comptables du Groupe.

Les états financiers de chaque filiale sont analysés, et éventuellement corrigés, par la direction financière avant d'être importés dans la consolidation.

4.5. Trésorerie

MEMSCAP adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont essentiellement placés en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros, en dollars US et en couronne norvégienne et concentrées dans des institutions financières de tout premier plan.

La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,
- d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la société mère.

4.6. Communication financière et relations investisseurs

Seuls deux personnes sont habilitées dans le Groupe à communiquer avec les investisseurs : le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier. Les communiqués de presse sont rédigés par ces derniers qui assurent la mission de communication du Groupe.

Pour la communication sur les produits et les services de la société, cette mission est réalisée conjointement avec les Directeurs opérationnels concernés.

La mission de la communication intègre l'établissement et la diffusion :

- des communiqués de presse,
- du rapport annuel,
- des brochures de la Société et des produits,
- du site web de la Société.

Cette communication est réalisée en respect de la réglementation en vigueur pour la diffusion des informations ainsi que pour les déclarations exigées par les autorités de marché.

5. AUDIT EXTERNE

Conformément aux dispositions légales, les comptes du Groupe MEMSCAP sont audités par un collège de commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an.

6. ACTIONS REALISEES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 ET PLANS D'ACTION POUR LES EXERCICES A VENIR

L'exercice 2010 a été axé sur le renforcement du contrôle opérationnel des filiales américaine et norvégienne du Groupe avec la nomination d'un Directeur des opérations en date du 4 janvier 2010, pleinement dédié à cette mission et rapportant directement au Président Directeur général.

Sur l'exercice 2011, le Groupe a lancé un programme d'unification de ses services qualité au sein des sites américain et norvégien. Les résultats attendus sont une amélioration du contrôle qualité des processus industriels et commerciaux ainsi qu'une efficacité accrue des ressources afférentes.

Jean Michel Karam
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2010

JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Memscap

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Memscap et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Marie BOURGEOIS

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

(Article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ernst & Young Audit				Jean-Marie Bourgeois (1)			
	Montants		%		Montants		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Memscap S.A.	46	48	51%	54%	15	--	100%	--
- Filiales intégrées globalement	45	41	49%	46%	--	--	--	--
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	--	--	--	--	--	--	--	--
Sous total	91	89	100%	100%	15	--	100%	--
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--	--	--	--	--
Autres	--	--	--	--	--	--	--	--
Sous total	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	91	89	100%	100%	15	--	100%	--

<i>(en milliers d'euros)</i>	Philippe Machon (1)			
	Montants		%	
	2010	2009	2010	2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Memscap S.A.	--	17	--	50%
- Filiales intégrées globalement	3	17	100%	50%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	--	--	--	--
Sous total	3	34	100%	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
Autres	--	--	--	--
Sous total	--	--	--	--
Total	3	34	100%	100%

(1) Suite à la fin de mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Philippe Machon à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mai 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'assemblée générale du 10 mai 2010 a approuvé la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.